

COMPAGNIE DE L'OCCIDENT
POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE

■ RAPPORT ANNUEL 2014

COMPAGNIE DE L'OCCIDENT
POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE

■ **RAPPORT ANNUEL 2014**

COFI

Société anonyme

2, rue de l'Eau • L-1449 Luxembourg

Capital social: EUR 163.300.00,00 entièrement libéré

R.C.S.: Luxembourg B 9539

SOMMAIRE

Organes de la Société	5
Chiffres Clés	6
 Comptes annuels au 31 décembre 2014	
■ Rapport de gestion	8
■ Bilan et compte de profits et pertes	10
■ Annexe légale aux comptes annuels	14
■ Rapport du réviseur d'entreprises agréé	24
 États financiers consolidés au 31 décembre 2014	
■ Rapport de gestion consolidé	28
■ Organigramme du Groupe	36
■ Données sur les filiales et les principales participations du Groupe	38
■ État consolidé de la situation financière	44
■ État consolidé du résultat global	46
■ Tableau des flux de trésorerie consolidé	48
■ État consolidé des variations des capitaux propres	50
■ Notes aux états financiers consolidés	52
■ Rapport du réviseur d'entreprises agréé	126
 Gouvernance d'entreprises	 129
 Assemblée Générale Annuelle du 17 juin 2015: décisions	 134

ORGANES DE LA SOCIÉTÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION**Président**Frédéric Wagner ^{(1), (2), (3), (4)}**Vice-Président**Massimo Trbaldo Togna ^{(1), (4)}**Administrateurs**Jean Bodoni ⁽³⁾Americo Bortuzzo ^{(1), (2)}Robert Hoffmann ⁽¹⁾Jean Noël Lequeue ^{(1), (2), (4)}Bruno Panigadi ⁽³⁾**Secrétaire**

Bruno Panigadi

RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉBDO Audit
Luxembourg

(1) Comité nominations & rémunérations
(2) Comité d'audit & *compliance*
(3) Comité de direction
(4) Comité de stratégie bancaire

CHIFFRES CLÉS

Comptes annuels

en milliers de EUR		31/12/2014	31/12/2013
Fonds propres (y inclus le résultat)		225.834	222.679
Total du bilan		228.563	225.344
Total des immobilisations financières		186.364	184.811
Profit net		13.069	9.158
Dividende brut par action	EUR	0,51	0,51
Dividende net par action	EUR	0,4335	0,4335
Actions en circulation	N°	19.434.054	19.466.654
Dividende brut total	EUR	9.911.367,54	9.927.993,54

États financiers consolidés

en milliers de EUR		31/12/2014	31/12/2013
Résultat net consolidé		25.154	14.542
Résultat net consolidé, part du Groupe		24.935	14.430
Fonds propres consolidés, part du Groupe (y inclus le résultat)		413.444	402.632
Intérêts minoritaires		114	(30)
Total du bilan consolidé		3.840.309	2.914.765
Actions émises	n°	20.000.000	20.000.000
Actions détenues par la société	n°	565.946	533.346
Actions en circulation à la fin de l'exercice	n°	19.434.054	19.466.654
Moyenne pondérée des actions en circulation pour l'exercice	n°	19.457.793	19.466.654
Valeur estimée par action ⁽¹⁾	EUR	21,25	20,68
Bénéfice net par action ⁽²⁾	EUR	1,28	0,74

(1) La valeur estimée correspond au montant des Fonds propres consolidés, part du Groupe divisé par la moyenne pondérée des actions en circulation.

(2) Le bénéfice net par action correspond au montant du résultat net consolidé, part du Groupe, divisé par la moyenne pondérée des actions en circulation.

COMPTES ANNUELS
au 31 décembre 2014

RAPPORT DE GESTION

au 31 décembre 2014

L'exercice 2014 clôture avec un profit net de EUR 13.068.530,88 (2013 : EUR 9.157.872,18), en progression d'environ 43 %, grâce aux marchés financiers favorables. Au 31 décembre 2014, le total des fonds propres, s'élève à EUR 225.833.842,14 (2013 : EUR 222.679.172,70) y inclus le résultat de l'exercice.

Les dividendes provenant d'entreprises liées s'élèvent à EUR 11.488.131,53 (2013 : EUR 11.918.960,93).

Compte tenu de l'évolution favorable des valeurs boursières, la vente de titres détenus en portefeuille a permis d'obtenir un bénéfice satisfaisant; en effet, les opérations sur titres et autres valeurs mobilières ont enregistré un profit net de EUR 1.399.973,41 (2013 : EUR 164.397,20).

Les transactions en devises étrangères ont aussi bénéficié des marchés favorables enregistrant un profit net de EUR 1.864.510,19 (2013 : perte de EUR 897.995,40), principalement dû à la valorisation des opérations en dollars des États-Unis.

Le total des immobilisations financières, net de corrections de valeur, s'élève à EUR 186.363.969,61 (2013 : EUR 184.810.742,74) ; les variations les plus significatives à signaler durant la période sous revue sont les suivantes :

- octroi à Dorfina SA d'un crédit de EUR 1.800.000,00 ;
- augmentation de la créance envers Euroceanica (UK) Ltd d'une contre-valeur de EUR 261.571,10 ;
- distribution par Heptagon Investment Ltd d'une partie de la prime d'émission ; il en résulte que COFI a encaissé une contre-valeur de EUR 106.500,00 ;
- dotations aux corrections de valeur, nettes des reprises de corrections de valeur, de EUR 233.844,23 concernant les immobilisations financières Euroceanica (UK) Ltd et Bulk Malta Ltd.

Au 31 décembre 2014, COFI s'est engagée à libérer le capital non encore appelé de fonds d'investissements pour un montant totalisant EUR 650.047,00 (2013 : EUR 794.700,50).

COFI est également engagée pour un montant de EUR 3.447.000,00 concernant l'option d'achat portant sur 2,5% du capital social d'une filiale ; cette option peut être exercée jusqu'au 30 juin 2016.

Au cours de l'exercice, la Société a acheté 32.600 actions propres sur le marché boursier, au cours moyen de EUR 14,58 chacune. Au 31 décembre 2014, COFI détenait 565.946 de ses propres actions.

Depuis la clôture de l'exercice 2014 et jusqu'à ce jour, le fait le plus significatif à signaler est qu'en date du 13 février 2015, les actionnaires de COFI se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au cours de laquelle il a été décidé la transformation des actions au porteur en actions nominatives, conformément à la loi du 28 juillet 2014.

Le Conseil d'Administration continuera à analyser les différentes opportunités qui lui seront offertes afin d'optimiser la rentabilité du Groupe sans perdre de vue la protection nécessaire des actifs contre tout risque d'érosion monétaire.

RAPPORT DE GESTION AU 31 DÉCEMBRE 2014 (suite)

Nous vous proposons de répartir le bénéfice net comme suit:

en EUR	31/12/2014	31/12/2013
Bénéfice de l'exercice	13.068.530,88	9.157.872,18
Résultats reportés	31.291.375,80	32.541.497,16
Montant disponible	44.359.906,68	41.699.369,34
Affectation à la réserve légale	(700.000,00)	(480.000,00)
Attribution d'un dividende	(9.911.367,54)	(9.927.993,54)
Report à nouveau	33.748.539,14	31.291.375,80
dividende brut par action	EUR 0,51	0,51
actions en circulation	N° 19.434.054	19.466.654

Si l'Assemblée décide d'adopter ces propositions, le dividende brut s'élèvera à EUR 0.51 par action payable à partir du 22 juin 2015.

Le dividende sera payé aux actionnaires qui sont inscrits dans le registre des actionnaires de la société, conformément à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 13 février 2015.

Les actionnaires qui n'ont pas encore communiqué leurs coordonnées bancaires sont priés de le faire en utilisant le formulaire ad hoc se trouvant sur le site www.cofi.lu, sous la rubrique «Information aux actionnaires».

Les mandats des membres du Conseil d'Administration expirent à la date de l'Assemblée. Nous vous prions donc de bien vouloir désigner les membres du nouveau Conseil d'Administration et de fixer le montant global des émoluments et jetons de présence.

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration à racheter des actions de Cofi, jusqu'à un montant de EUR 1.661.797,66, au nom et pour compte de la Société et de bien vouloir fixer l'échelle des prix minimum et maximum à l'intérieur de laquelle les actions pourront être rachetées. Cette autorisation expirera à la date de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra pour l'approbation des comptes de l'exercice 2015.

Luxembourg, le 7 mai 2015

pour le Conseil d'Administration



Frédéric Wagner
Président

BILAN

en EUR	<i>notes</i>	31/12/2014	31/12/2013
ACTIF			
C. ACTIF IMMOBILISÉ		186.363.969,61	184.810.742,74
III. Immobilisations financières	2.3, 3	186.363.969,61	184.810.742,74
1. Parts dans des entreprises liées	3.1	180.450.500,94	180.450.500,94
2. Créances sur des entreprises liées	2.4, 3.2	1.872.000,00	36.000,00
3. Parts dans des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	3.3	1.757.600,00	1.836.100,00
4. Créances sur des entreprises dans lesquelles la société a un lien de participation	2.4	0,00	232.000,00
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations	3.4	1.340.513,91	1.343.624,86
6. Prêts et créances immobilisées	2.4, 3.5	943.354,76	912.516,94
D. ACTIF CIRCULANT		42.198.891,18	40.532.909,29
II. Créances	2.4, 4	185.610,00	454.330,00
4. Autres créances	2.4, 4	185.610,00	454.330,00
<i>a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		<i>185.610,00</i>	<i>454.330,00</i>
III. Valeurs mobilières	2.5	15.176.218,84	16.925.119,29
2. Actions propres ou parts propres	5	5.438.202,34	4.962.898,00
3. Autres valeurs mobilières	6	9.738.016,50	11.962.221,29
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	7	26.837.062,34	23.153.460,00
TOTAL ACTIF		228.562.860,79	225.343.652,03

Les notes annexées font partie intégrante des comptes annuels

BILAN

en EUR	<i>notes</i>	31/12/2014	31/12/2013
PASSIF			
A. CAPITAUX PROPRES	8	225.833.842,14	222.679.172,70
I. Capital souscrit	9	163.300.000,00	163.300.000,00
IV. Réserves		18.173.935,46	17.679.803,36
1. Réserve légale	10	5.700.000,00	5.220.000,00
2. Réserve pour actions propres ou parts propres	11	5.438.202,34	4.962.898,00
4. Autres réserves	12	7.035.733,12	7.496.905,36
V. Résultats reportés		31.291.375,80	32.541.497,16
VI. Résultat de l'exercice		13.068.530,88	9.157.872,18
C. PROVISIONS	2.6	2.265.588,81	2.454.482,12
1. Provisions pour pensions et obligations similaires	13	2.079.003,81	2.070.822,12
2. Provisions pour impôts	14	186.585,00	383.660,00
D. DETTES NON SUBORDONNÉES	2.7, 15	463.429,84	209.997,21
4. Dettes sur achat et prestations de services		192.280,20	144.866,72
<i>a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		192.280,20	144.866,72
8. Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		761,71	12.728,76
<i>a) dettes fiscales</i>		0,00	10.400,00
<i>b) dettes au titre de la sécurité sociale</i>		761,71	2.328,76
9. Autres dettes		270.387,93	52.401,73
<i>a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		270.387,93	52.401,73
TOTAL PASSIF		228.562.860,79	225.343.652,03

Les notes annexées font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTE DE PROFITS
ET PERTES

en EUR	<i>notes</i>	01/01/2014 31/12/2014	01/01/2013 31/12/2013
CHARGES			
1. Consommation de marchandises et de matières premières et consommables		7.951,30	5.761,80
2. Autres charges externes	16	882.179,52	746.974,21
3. Frais de personnel	17	43.305,28	30.253,02
4. Dotations aux corrections de valeur des éléments d'actif non financiers		0,00	3.396,71
5. Autres charges d'exploitation	18	344.000,00	102.400,00
6. Corrections de valeur et ajustements pour juste valeur sur immobilisations financières	19	305.737,66	1.000.000,00
7. Corrections de valeurs et ajustements de juste valeur sur éléments financiers actif circulant. Moins-values de cessions des valeurs mobilières	20	67.634,18	179.859,53
8. Intérêts et autres charges financières		246,59	898.694,83
b) autres intérêts et charges		246,59	898.694,83
11. Impôts sur le résultat		3.210,00	3.210,00
12. Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		211.989,81	210.080,13
13. Profit de l'exercice		13.068.530,88	9.157.872,18
TOTAL DES CHARGES		14.934.785,22	12.338.502,41

Les notes annexées font partie intégrante des comptes annuels.

<p>COMPTE DE PROFITS ET PERTES</p>

en EUR	<i>notes</i>	01/01/2014 31/12/2014	01/01/2013 31/12/2013
PRODUITS			
5. Autres produits d'exploitation		18.981,00	24.255,00
6. Produits des immobilisations financières	21	11.488.131,53	11.918.960,93
a) provenant d'entreprises liées		11.488.131,53	11.918.960,93
7. Produits des éléments financiers de l'actif circulant	22	1.467.607,59	346.494,86
b) autres produits		1.467.607,59	346.494,86
8. Autres intérêts et produits assimilés	23	1.960.065,10	48.791,62
b) autres intérêts et produits financiers		1.960.065,10	48.791,62
TOTAL DES PRODUITS		14.934.785,22	12.338.502,41

Les notes annexées font partie intégrante des comptes annuels.

ANNEXE LÉGALE AUX
COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS
au 31 décembre 2014

1. GÉNÉRALITÉS

La Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie a été constituée sous la forme d'une société anonyme le 14 avril 1971.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties. La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La dénomination sociale abrégée COFI, a été déposée comme marque internationale dans les pays suivants: Benelux, Italie, Principauté de Monaco et Suisse.

Depuis sa création, la Société n'a exercé aucune activité commerciale soumise à la TVA.

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

2.2. Conversion de devises

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'EUR sont enregistrées en EUR au cours de change en vigueur à la date de transaction. L'actif immobilisé exprimé dans une devise autre que l'EUR est converti en EUR au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. À la date de clôture, à l'exception des créances et prêts, l'actif immobilisé reste converti au cours de change historique.

Les avoirs en banque sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et les passifs sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes, les pertes de change non réalisées. Les bénéfices de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

2.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au prix d'acquisition et peuvent faire l'objet de corrections de valeur, afin de donner à ces éléments la valeur inférieure qui leur est attribuée à la date

ANNEXE LÉGALE AUX COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

de clôture du bilan, si les administrateurs jugent que la dépréciation sera durable. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.4. Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale diminuée, le cas échéant, des corrections de valeur devenues nécessaires, afin de les renseigner à leur valeur de réalisation. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.5. Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur prix d'acquisition diminué, le cas échéant, de corrections de valeur lorsque le prix du marché est inférieur au prix d'achat. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.6. Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

2.7. Dettes non subordonnées

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou, le cas échéant, à leur valeur de remboursement.

3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Variations de l'exercice

en EUR	31/12/2014	31/12/2013
Valeur d'acquisition au début de l'exercice	206.033.281,36	205.889.544,31
Augmentations au coût d'acquisition	2.125.571,10	572.237,05
Diminutions au coût d'acquisition	(338.500,00)	(428.500,00)
Valeur d'acquisition à la fin de l'exercice	207.820.352,46	206.033.281,36
Corrections de valeur au début de l'exercice	(21.222.538,62)	(20.150.645,19)
Corrections de valeur de l'exercice	(305.737,66)	(1.071.893,43)
Reprises de corrections de valeur de l'exercice	71.893,43	0,00
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(21.456.382,85)	(21.222.538,62)
Investissement net à la fin de l'exercice	186.363.969,61	184.810.742,74

ANNEXE LÉGALE AUX COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

3.1. Parts dans des entreprises liées*Entreprises dans lesquelles la société détient plus de 20% du capital*

	% de détention	devise	Total des fonds propres	Résultat de l'exercice
Buddahrock Pty Ltd, Scone	100,00%	AUD	15.440.854,00	(327.270,00)
Cassa Lombarda SpA, Milano	63,13%	EUR	85.572.364,00	3.116.676,00
Dorfina SA, Lugano	100,00%	CHF	3.111.673,45	(93.596,84)
Glenbuddah Pty Ltd, Scone	100,00%	AUD	(1.847.941,00)	(357.311,00)
PKB Privatbank SA, Lugano	100,00%	CHF	291.760.717,91	22.243.064,06
Quintia SpA, Milano	100,00%	EUR	12.850.004,00	107.101,00
Shepton Cons & Serv SA, Luxembourg	60,00%	EUR	448.224,24	(103.901,91)
Sonetto Pty Ltd, Sydney	100,00%	AUD	205.243,00	(10.000,00)

Dans le tableau ci-dessus, le total des fonds propres inclut le résultat de l'exercice ; toutes les entreprises ont clôturé les états financiers au 31 décembre 2014 et les données du tableau se réfèrent à cette date.

3.2. Créances sur des entreprises liées*Entreprises dans lesquelles la société détient plus de 20% du capital*

Au 31 décembre 2014, il subsiste une avance de EUR 1.800.000,00 en faveur de Dorfina SA, Lugano et de EUR 72.000,00 en faveur de Shepton Consultadoria & Serviços SA, Luxembourg.

3.3. Parts dans des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation*Entreprises dans lesquelles la société détient plus de 20% du capital*

Au cours de l'exercice, Milano Luxury Company SpA, dont COFI détenait 40% du capital social, a été mise en liquidation. Cette participation détenait à son tour 100% du capital social de Sartoria Saint Andrews Milano SpA, une maison de haute couture pour hommes. Suite à sa liquidation Milano Luxury a distribué à ses actionnaires les actions de Sartoria Saint Andrews et a procédé à la conversion d'un prêt obligataire. COFI n'ayant pas souscrit au prêt obligataire, sa quote-part dans le capital de Sartoria Saint Andrews est descendue en-dessous de 24%.

	droit de vote en %	devise	Total des fonds propres	Résultat de l'exercice
Heptagon Investment Ltd, Tortola	30,30%	USD	3.741.653,92	229.913,33
Sartoria Saint Andrews Milano Spa	23,64%	EUR	6.865.031,00	1.405.159,00

Dans le tableau ci-dessus, le total des fonds propres inclut le résultat de l'exercice ; toutes les entreprises ont clôturé les états financiers au 31 décembre 2014 et les données du tableau se réfèrent à cette date.

3.4. Titres ayant le caractère d'immobilisations

La Société détient une participation (10%) pour un montant de EUR 1.340.512,91 dans Bulk Malta Ltd, Malte. COFI détient également une participation (9,31257%) dans Euroceanica (UK) Ltd, Londres pour un montant de EUR 1,00 net de correction de valeur.

ANNEXE LÉGALE AUX COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

3.5. Prêts et créances immobilisées

Au 31 décembre 2014, il subsiste une avance de EUR 943.353,76 en faveur de Bulk Malta Ltd et de EUR 1,00, nette de correction de valeur, en faveur de Euroceanica (UK) Ltd.

4. CRÉANCES

Le montant de EUR 185.610,00 correspond aux acomptes payés à l'Administration des Contributions Directes (ACD). En considérant les provisions pour impôts de EUR 186.585,00 au passif du bilan, il subsiste une dette vis-à-vis de l'ACD de EUR 975,00.

5. ACTIONS PROPRES OU PARTS PROPRES

Au cours de l'exercice, la Société a acheté 32.600 actions propres sur marché boursier, au cours moyen de EUR 14,58 chacune. Au 31 décembre 2014, COFI détenait 565.946 de ses propres actions.

6. AUTRES VALEURS MOBILIÈRES

en EUR	31/12/2014	31/12/2013
Actions	440.726,51	1.100.227,23
Fonds d'investissements	8.355.711,95	9.928.123,09
Obligations	936.519,09	925.388,06
Intérêts courus sur obligations	5.058,95	8.482,91
TOTAL	9.738.016,50	11.962.221,29

7. AVOIRS EN BANQUES, AVOIRS EN COMPTES DE CHÈQUES POSTAUX, CHÈQUES ET ENCAISSE

en EUR	31/12/2014	31/12/2013
Avoirs en banques, comptes à vue	25.666.031,13	20.920.776,83
Avoirs en banques, comptes à préavis	1.143.585,66	2.205.353,91
Avoirs en banques, comptes à terme	26.505,07	26.412,10
Intérêts courus sur les avoirs en banques	940,48	917,16
TOTAL	26.837.062,34	23.153.460,00

ANNEXE LÉGALE AUX COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

8. CAPITAUX PROPRES

Variations de l'exercice

en EUR	Capital souscrit	Réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	TOTAL
31 décembre 2013	163.300.000,00	17.679.803,36	32.541.497,16	9.157.872,18	222.679.172,70
affectation du résultat		480.000,00	8.677.872,18	(9.157.872,18)	0,00
attribution d'un dividende		14.132,10	(9.927.993,54)		(9.913.861,44)
résultat de l'exercice				13.068.530,88	13.068.530,88
31 décembre 2014	163.300.000,00	18.173.935,46	31.291.375,80	13.068.530,88	225.833.842,14

9. CAPITAL SOUSCRIT

Le *Capital souscrit* se compose de 20 millions d'actions sans valeur nominale.

Compte-tenu des actions propres détenues par la société, 19.434.054 actions sont en circulation.

10. RÉSERVE LÉGALE

Il est fait annuellement sur les bénéfices nets un prélèvement d'au moins 5% affectés à la *Réserve légale*. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint 10% du capital social. Le montant affecté à la *Réserve légale* n'est pas distribuable.

11. RÉSERVE POUR ACTIONS PROPRES

En application de la loi, la société a doté la *Réserve pour actions propres* du même montant payé pour l'acquisition de ses actions propres.

Le montant affecté à la *Réserve pour actions propres* n'est pas distribuable.

Suite à l'acquisition de 32.600 actions propres, un montant de EUR 475.304,34 a été prélevé de la *Réserve pour l'acquisition future d'actions propres* en faveur de la *Réserve pour actions propres*.

12. AUTRES RÉSERVES

en EUR	31/12/2014	31/12/2013
Autres réserves	5.373.935,46	5.359.803,36
Réserve pour l'acquisition future d'actions propres	1.661.797,66	2.137.102,00
TOTAL	7.035.733,12	7.496.905,36

Suite à l'acquisition de 32.600 actions propres, un montant de EUR 475.304,34 a été prélevé de la *Réserve pour l'acquisition future d'actions propres* en faveur de la *Réserve pour actions propres*.

13. PROVISIONS POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES

Les *Provisions pour pensions et obligations similaires* de EUR 2.079.003,81 (2013 : EUR 2.070.822,12) comprennent les sommes allouées à des salariés du Groupe payables au terme de leur collaboration.

ANNEXE LÉGALE AUX COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

14. PROVISIONS POUR IMPÔTS

Les *Provisions pour impôts* de EUR 186.585,00 représentent les charges d'impôts estimées par la Société pour les exercices pour lesquels les bulletins d'imposition définitifs n'ont pas encore été reçus. Les avances payées figurent dans le poste *Autres créances* à l'actif du bilan.

15. DETTES

L'ensemble des dettes a une échéance inférieure à un an.

16. AUTRES CHARGES EXTERNES

en EUR	31/12/2014	31/12/2013
Loyers et charges locatives	63.804,20	62.995,24
Sous-traitance, entretiens et réparations	1.778,23	1.514,28
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	784.060,35	631.663,45
Primes d'assurance	1.624,64	1.617,16
Frais de marketing et de communication	23.472,34	30.298,95
Charges externes diverses	7.439,76	18.885,13
TOTAL	882.179,52	746.974,21

16.1. Rémunérations d'intermédiaires et honoraires

en EUR	31/12/2014	31/12/2013
Services bancaires et assimilés	122.465,05	102.182,14
Honoraires	627.142,92	505.783,20
Autres rémunérations d'intermédiaires et honoraires	34.452,38	23.698,11
TOTAL	784.060,35	631.663,45

17. FRAIS DE PERSONNEL

en EUR	31/12/2014	31/12/2013
Rémunérations des salariés	38.279,67	27.084,85
Charges sociales (part patronale)	5.025,61	3.168,17
TOTAL	43.305,28	30.253,02

Au cours des exercices 2014 et 2013, la Société a employé en moyenne une personne à plein temps.

ANNEXE LÉGALE AUX COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

18. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

en EUR	31/12/2014	31/12/2013
Tantièmes	112.000,00	102.400,00
Pertes sur créances irrécouvrables	232.000,00	0,00
TOTAL	344.000,00	102.400,00

Suite à la liquidation de *Milano Luxury Company SpA*, dont COFI détenait 40% du capital social, tous les actionnaires ont renoncé à leur quote-part de l'avance actionnaires accordée ; pour COFI il s'agit d'une perte de EUR 232.000,00.

19. CORRECTIONS DE VALEURS ET AJUSTEMENTS POUR JUSTE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

en EUR	31/12/2014	31/12/2013
Corrections de valeur sur titres ayant le caractère d'immobilisations	3.110,95	300.000,00
Corrections de valeur sur prêts et créances immobilisées	302.626,71	700.000,00
TOTAL	305.737,66	1.000.000,00

20. CORRECTIONS DE VALEURS ET AJUSTEMENTS DE JUSTE VALEUR SUR ÉLÉMENTS FINANCIERS ACTIF CIRCULANT. MOINS-VALUES DE CESSIONS DES VALEURS MOBILIÈRES

en EUR	31/12/2014	31/12/2013
Corrections de valeur sur valeurs mobilières	67.634,18	0,00
Moins-values de cessions des valeurs mobilières	0,00	179.859,53
TOTAL	67.634,18	179.859,53

21. PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

en EUR	31/12/2014	31/12/2013
Dividendes provenant d'entreprises liées	11.488.131,53	11.918.960,93
TOTAL	11.488.131,53	11.918.960,93

22. PRODUITS DES ÉLÉMENTS FINANCIERS DE L'ACTIF CIRCULANT

en EUR	31/12/2014	31/12/2013
Reprises corrections de valeur sur valeurs mobilières	0,00	273.160,25
Plus-value de cession de valeurs mobilières	1.400.138,67	0,00
Autres produits de valeurs mobilières	67.468,92	73.334,61
TOTAL	1.467.607,59	346.494,86

ANNEXE LÉGALE AUX COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

En 2014, l'évolution favorable des marchés de capitaux a permis de réaliser des gains significatifs sur la vente de titres en portefeuille.

23. AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

en EUR	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts bancaires et assimilés	23.661,48	48.791,62
Gains de change	1.864.510,19	0,00
Reprises sur provisions financières	71.893,43	0,00
TOTAL	1.960.065,10	48.791,62

Les opérations en devises étrangères ont engendré un bénéfice net de EUR 1.864.510,19 (2013 : perte de EUR 897.995,40), principalement dû à la valorisation des opérations en dollars des États-Unis.

24. RÉMUNÉRATIONS, AVANCES ET CRÉDITS ACCORDÉS AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

Au cours de l'exercice 2014, un montant de EUR 112.000,00 (2013 : EUR 102.400,00) a été alloué aux membres des organes d'administration et de surveillance de la Société.

Aucune avance, aucun crédit, ni aucune garantie n'ont été accordés aux membres des organes d'administration et de surveillance dans la même période.

25. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2014, COFI s'est engagée à libérer le capital non encore appelé de fonds d'investissements pour un montant totalisant EUR 650.047,00 (2013 : EUR 794.700,50).

COFI est également engagée pour un montant de EUR 3.447.000,00 concernant l'option d'achat portant sur 2,5% du capital social d'une filiale ; cette option peut être exercée jusqu'au 30 juin 2016.

26. ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Depuis la clôture de l'exercice 2014 et jusqu'à ce jour, le fait le plus significatif à signaler est qu'en date du 13 février 2015, les actionnaires de COFI se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au cours de laquelle a été décidée la transformation des actions au porteur en actions nominatives, conformément à la loi du 28 juillet 2014.

Des modifications ont été apportées à la Gouvernance de COFI ; l'une des modifications principales est l'indication de la représentation du capital social par des actions nominatives et non plus par des actions au porteur.

27. COMPTES CONSOLIDÉS (LOI DU 11 JUILLET 1988 AMENDÉE)

Conformément à l'article 309 et suivants de la susdite loi, COFI établit des comptes consolidés et un rapport de gestion consolidé.



Tel. +352 45 123-1
www.bdo.lu

2, Avenue Charles de Gaulle
Boîte Postale 351
L-2013 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Aux Actionnaires de
COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR
LA FINANCE ET L'INDUSTRIE S.A.
2, rue de l'Eau
L-1449 Luxembourg

Rapport sur les comptes annuels

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2014 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

BDO Audit, Société Anonyme
R.C.S. Luxembourg B 147.570
TVA LU 23425810

BDO Audit, a société anonyme incorporated in Luxembourg, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms. BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.



Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE S.A. au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 1 juin 2015

BDO Audit
Cabinet de révision agréé
représenté par

Daniel Croisé

BDO Audit, Société Anonyme
R.C.S. Luxembourg B 147.570
TVA LU 23425810

BDO Audit, a société anonyme incorporated in Luxembourg, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the International BDO network of independent member firms. BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.

ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS
au 31 décembre 2014

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2014

NORME IFRS

La Société publie depuis 2005 les états financiers consolidés selon les normes comptables IFRS (International Financial Reporting Standards), telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

COMPTE-RENDU DES ACTIVITÉS

Pour l'exercice 2014, le profit net consolidé est de EUR 25,2 millions (2013 : 14,5 millions), en augmentation de EUR 10,6 millions (+73%) ; la part attribuable au Groupe est de EUR 24,9 millions (2013 : EUR 14,4 millions) ; la part attribuable aux minoritaires est de EUR 0,2 million (2013 ; EUR 0,1 million). Le secteur bancaire a contribué de manière prépondérante à l'augmentation ; les autres secteurs d'activité ont enregistré des résultats équivalents à l'exercice précédent.

Par rapport à l'exercice précédent, les principales variations sont les suivantes :

- augmentation de EUR 4,4 millions (+17,3%) sur la marge d'intérêts ;
- augmentation de EUR 21,6 millions (+25,3%) sur la marge des commissions ;
- diminution de EUR 1,2 million (-10,6%) du résultat sur le portefeuille titres ;
- augmentation de EUR 6,9 millions (+71,1%) des autres produits d'exploitation ;
- diminution du coût du risque de EUR 1,4 millions (-12,5%) ;
- augmentation de EUR 22 millions (+22,5%) des charges générales.

Les fonds propres, part du Groupe, y compris le résultat de l'exercice, s'élèvent à EUR 413,4 millions (2013 : EUR 402,6 millions). La part des minoritaires n'est pas significative.

Le total du bilan s'élève à EUR 3.840 millions (2013 : EUR 2.915 millions).

Les banques du Groupe poursuivent le développement de l'activité *private banking*. Les avoirs en gestion de la clientèle, en progression de EUR 3,1 milliards soit 26,7% par rapport à l'exercice précédent, s'élèvent au 31 décembre 2014 à EUR 14,6 milliards (2013 : EUR 11,5 milliards).

Avec effet au 1^{er} janvier 2014, PKB a acquis la succursale de Lugano de la Liechtensteinische Landesbank (Suisse) SA (« LLB »). Ainsi, les actifs et les passifs de LLB ont été transférés vers la PKB à cette date. Ces actifs totalisant environ CHF 1,8 milliard comprennent des crédits vers la clientèle de CHF 0,6 milliard, des dépôts de CHF 0,4 milliard et des valeurs mobilières de CHF 0,8 milliard.

Dans le but de développer sa présence sur le marché domestique suisse, PKB Privatbank SA, Lugano, a acquis en mars 2014, 100% du capital de Alasia Investments SA, société de gérance de fortune avec siège à Lausanne, qui continuera à offrir ses services à la clientèle sous le nom de PKB Alasia SA.

En mai, dans le but d'améliorer et d'étendre ultérieurement les services offerts à la clientèle, a été constituée, avec siège à Milan, la société fiduciaire PKB Servizi Fiduciari SpA. Au capital social ont participé PKB Privatbank SA, Lugano (70%) et Cassa Lombarda SpA, Milan (30%). Les services offerts à la clientèle sont principalement de caractère fiduciaire, d'administration et de consolidation fiscale ainsi que de planification successorale. En juin, les démarches pour l'obtention des autorisations nécessaires ont été menées à terme.

Outre l'activité bancaire, le Groupe poursuit la politique d'investissement dans le secteur immobilier en Europe, Australie et aux États-Unis. La valeur de marché des immeubles de placement est de EUR 85,5 millions (2013 : EUR 64,8 millions) et les revenus nets provenant de la location de

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014

ces immeubles de EUR 2,8 millions (2013 : EUR 2,3 millions). La valeur comptable des immeubles d'exploitation de EUR 53,4 millions (2013 : EUR 49,9 millions) comprend notamment des terrains situés en Australie. La valeur de marché de ces terrains se maintient à des niveaux supérieurs aux prix d'acquisition.

ACTIONS PROPRES

Durant l'exercice et dans le cadre de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale, la Société a acheté sur le marché boursier 32.600 actions propres, au cours moyen de EUR 14,58 chacune. Au 31 décembre 2014, COFI détenait 565.946 de ses propres actions. Tel que précisé dans la Note 7 de l'annexe aux états financiers consolidés, en conformité avec les normes IFRS, les actions propres détenues ont été déduites des capitaux propres.

GESTION DES RISQUES

La politique de gestion des risques, examinée chaque année par le Conseil d'Administration du Groupe, constitue la base du processus de gestion du risque. A celle-ci est liée une structure de limites, définie pour chaque catégorie déterminée de risque.

Au cours de l'exercice, la gestion des risques au sein du Groupe COFI a connu d'importants développements au niveau de ses activités bancaires.

Afin de répondre aux exigences en matière de Surveillance Consolidée dictées par l'autorité compétente Suisse (FINMA), et en complément des mesures adoptées aux cours des années précédentes, les mesures suivantes ont été implémentées au cours de l'exercice :

- mise à jour du «Règlement relatif à la surveillance consolidée du groupe COFI (*Banking & Finance*)», au sein duquel sont regroupées les activités bancaires du Groupe COFI en l'occurrence PKB Privatbank SA, PKB Privatbank Ltd, PKB Banca Privada SA, et Cassa Lombarda SpA, ainsi que leurs participations ;
- maintien, au niveau du Groupe COFI (*Banking & Finance*), d'un Comité d'audit & *compliance* ayant pour mission de consolider l'ensemble des risques toutes catégories confondues (risques de crédit, de marché, d'image, risques opérationnels, etc.) et d'assurer le reporting vis-à-vis des instances de surveillance ;
- pour ce qui concerne la structure et la Gouvernance, le Conseil d'Administration de PKB dispose d'un Comité d'Audit, composé par trois membres, tous Administrateurs, dont l'activité principale consiste en la supervision des processus de gestion des risques ;
- adaptation aux nouvelles exigences imposées par Bâle II et Mi-FID au sein des différentes entités bancaires du Groupe. Cet effort d'adaptation a eu des répercussions sur la gestion des différentes catégories de risques non seulement au niveau de la vérification des fonds propres (premier pilier de Bâle II) mais également à l'égard de la gestion prudentielle des processus et, donc, des sources de risque ;
- renforcement général et mise à niveau des structures de gestion du risque (*Risk Management*), de conformité (*Compliance*) et d'audit interne (*Internal Auditing*) des entités donnant lieu à une amélioration des processus d'identification, de quantification et d'atténuation des risques rattachés à la Direction et au Conseil d'Administration des filiales qui opèrent dans le secteur bancaire.

Pour tout type de risque, il existe un règlement spécifique en matière de gestion, contrôle et surveillance.

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014

Risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité qu'une contrepartie ne remplisse pas ses obligations contractuelles entraînant de ce fait une perte pour le créancier. Il se compose du risque de contrepartie, de pays et de concentration. La surveillance des risques de crédit est confiée au Comité des risques et aux Directions générales des entités concernées.

Dans le cadre de l'activité crédit, les Banques du Groupe COFI se sont dotées de procédures et de normes rigoureuses notamment en matière de limites de compétence hiérarchiques et fonctionnelles, d'analyses quantitatives et qualitatives des contreparties ainsi que du principe de séparation des fonctions. Ces mêmes procédures couvrent également l'analyse des garanties fournies ainsi que la capacité du débiteur à honorer la dette.

Les risques résultant des contreparties financières sont suivis par un service spécialement affecté à cette tâche.

Des procédures appropriées ont été mises en place afin de prévenir d'éventuels conflits d'intérêts tant en termes de pouvoir de décision que de séparation des fonctions. Afin de garantir à tout moment une vision correcte de leurs expositions respectives à l'égard de chaque client ou groupe de clients liés et, le cas échéant, réviser les lignes de crédit en temps utile, les Banques du groupe COFI disposent de procédures informatisées. Ces procédures permettent le monitoring des données d'identification des clients, leurs relations juridiques et économiques avec d'autres clients, leur exposition totale, les formes techniques donnant lieu à l'exposition, la valeur actualisée des garanties et le total des fonds déposés.

De plus, les Banques du Groupe COFI ont défini des compétences et des missions claires et précises à tous les niveaux, à savoir la sphère commerciale, administration des crédits, gestion du risque, Direction générale, surveillance interne et Conseil d'Administration.

Les services juridiques sont habilités en dernier ressort à entreprendre les actions nécessaires pour récupérer les positions présentant des anomalies. Pour remplir cette mission les services juridiques :

- gèrent les comptes pouvant présenter un problème et définissent les actions et mesures les plus appropriées ;
- dirigent l'action de recouvrement des crédits en souffrance.

Les services juridiques rapportent régulièrement aux Directions générales et aux Conseils d'Administration l'état des comptes sous observation.

Le Groupe utilise le concept d'engagement total du débiteur (« *total one obligor* »). Ainsi, les contreparties liées appartenant à un même groupe sont considérées comme une seule et même contrepartie pour la gestion du risque de crédit. En matière de gestion de la concentration des risques de crédit, la politique de gestion des risques vise un étalement du risque de crédit sur des secteurs et pays différents.

L'atténuation du risque est la technique consistant à réduire le risque de contrepartie par l'obtention de sûretés. Une sûreté est tout engagement contracté ou privilège consenti par une contrepartie ou un tiers dont les Banques peuvent se prévaloir en cas de défaillance de la contrepartie de manière à diminuer les pertes sur le prêt, ou tout autre arrangement ou accord ayant un effet similaire. Un prêt ne peut jamais être accordé sur la base des seules sûretés ou couvertures. Les facteurs d'atténuation du risque ne sont considérés que comme une solution accessoire.

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014

Risque de marché

Le développement de cette activité est encadré par une structure opérationnelle définie par des normes précises et l'attribution de limites par un règlement interne approuvé par les différents Conseils d'Administration. La consolidation des risques s'effectue au sein du Comité des risques. Sur le plan opérationnel, la vérification quotidienne du respect des limites se fait par le biais de procédures informatisées.

Les Banques du Groupe COFI sont principalement actives dans les pays de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économique). Elles traitent uniquement les instruments financiers définis dans le règlement relatif aux risques de marché et pour lesquels elles disposent des informations et des connaissances nécessaires. Les positions de négoce sont évaluées quotidiennement à leur valeur de marché.

Les principes du système de surveillance des risques de marché sont les suivants :

- mise en place d'une unité autonome de contrôle du risque;
- participation active du Conseil d'Administration et des Hautes Directions au processus de maîtrise des risques;
- examen, au sein de Cassa Lombarda SpA, des rapports établis par l'unité autonome de contrôle, par des dirigeants d'un niveau hiérarchique disposant d'un pouvoir de décision leur permettant d'imposer des réductions tant au niveau des positions individuelles que de l'exposition globale;
- application, au sein de Cassa Lombarda SpA, du système de mesure du risque parallèlement à des limites internes de négoce et d'exposition;
- application, au sein de PKB Privatbank SA, du système de mesure des limites internes de négoce et d'exposition;
- audit indépendant, réalisé dans le cadre du processus de révision interne.

Risque de taux d'intérêt

Les entités du groupe COFI (*Banking & Finance*) ont défini une politique en matière de gestion, de contrôle et de surveillance du risque de taux. Cette politique définit le cadre général en matière de gestion et de contrôle du risque de taux, les responsabilités et les compétences des entités concernées ainsi que les limites.

La plupart des positions présentant un risque de taux concernent les crédits lombards, les crédits commerciaux, les investissements financiers et les dépôts des clients.

Le risque de taux est évalué et surveillé essentiellement par le biais des indicateurs d'impact dans l'État consolidé du résultat global et sur la sensibilité des fonds propres (*sensitivity*). L'analyse du bilan par tranches de vie résiduelle révèle une concentration sur les positions classiques de dépôts de la clientèle et d'engagements sur la clientèle à très court terme.

Pour évaluer les risques de taux d'intérêt, PKB Privatbank SA a également recours à deux scénarios de crise inspirés de l'histoire des marchés financiers. Ces deux scénarios se fondent, d'une part, sur un effondrement soudain des taux et, d'autre part, sur une hausse inattendue des taux. Les indicateurs de risque obtenus en appliquant ces deux scénarios révèlent des valeurs très modestes en raison des taux relativement bas de la période actuelle et de la structure des échéances inscrites au bilan qui se concentrent sur le court terme.

Le Conseil d'Administration de Cassa Lombarda SpA a réglementé l'activité et fixé des limites opérationnelles liées au montant total pouvant être détenu en portefeuille, à la durée et à la typologie des taux des titres. Ces limites s'expriment également en termes de VaR de capital utilisé et de

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014

perte maximale (*stop loss*). Le Conseil d'Administration a également prévu un système de procurations et fixé les modalités pour l'introduction de nouveaux instruments, marchés ou contreparties.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à la structure du bilan qui doit permettre de faire face à tout moment aux besoins opérationnels (risque d'échéance). Il est fortement tributaire des lignes de crédit octroyées par des établissements de crédit tiers (risque de refinancement).

Les Conseils d'Administration des banques du Groupe COFI ont établi des règles fixant les rôles et les limites opérationnelles des fonctions concernées et régissant l'interaction avec les contreparties.

Le service Trésorerie des Banques est chargé de:

- financer les positions d'investissement et les opérations de vente-achat de la Banque, recourant pour ce faire essentiellement aux fonds propres et éventuellement au «Marché interbancaire des Dépôts»;
- gérer les déséquilibres et écarts résultant du métier de banque commerciale;
- assurer le bon fonctionnement de la chambre, des comptes réciproques et du système de paiement;
- s'acquitter enfin des obligations de réserve légale.

Le service Trésorerie des Banques s'occupe également de gérer de manière efficace les flux entrants et sortants de la Banque. En plus des applications de gestion, il existe également des applications spéciales pour le suivi des échéances attendues.

Les dépôts directs chez Cassa Lombarda SpA se maintiennent à un niveau élevé ce qui permet de laisser aux banques, de manière constante, une partie des investissements sous la forme de dépôts *overnight*. Afin de faire face à d'éventuelles périodes de tension, des lignes de crédit sont néanmoins disponibles tant sur le marché interbancaire des dépôts E-Mid que dans le cadre d'accords réciproques.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel regroupe l'ensemble des risques liés aux systèmes, à l'organisation, aux processus et aux personnes.

Les risques opérationnels sont difficiles à quantifier et sont liés, par définition, aux processus opérationnels et à leurs ressources. Dans l'optique d'une réduction des risques opérationnels, les principaux facteurs pris en considération sont:

- *l'organisation et les processus*
les Banques du Groupe COFI garantissent la bonne exécution des tâches grâce à l'application du principe de la séparation des fonctions, à la définition des responsabilités et à un système de contrôle interne ;
- *les compétences du personnel*
les Banques du Groupe COFI affichent la volonté de se doter de personnel qualifié en mesure de répondre à leur stratégie et susceptible de s'identifier à la culture d'entreprise des Banques. Cette culture imprègne les membres de la Direction et les collaborateurs et se reflète également dans l'approche suivie par le Groupe en matière de maîtrise des risques ;
- *l'infrastructure et la technologie informatique*
PKB Privatbank SA dispose de compétences internes et externes lui permettant d'assurer le déve-

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014

loppement et la maintenance «in-house» de son système informatique.

Cette approche favorise l'intégration du système et permet le traitement automatique des transactions et la mise en œuvre d'un certain nombre de directives et de contrôles. En revanche, la quasi-totalité du système informatique de Cassa Lombarda SpA est externalisée et confiée à Ceadacri qui assure un niveau approprié de sécurité tant en termes de reprise après sinistre (*Disaster Recovery*) que de continuité des activités (*Business Continuity*) ainsi que toute l'assistance et la maintenance nécessaires ;

■ *la sécurité*

les sociétés du Groupe COFI ont mis en œuvre des mesures de sécurité spécifiques visant à éviter que des personnes non autorisées puissent accéder aux locaux où sont conservés des documents considérés comme «sensibles». Les Directions générales ont, depuis un certain temps déjà, établi un Plan de continuité général visant à garantir la continuité de leurs activités, comprenant notamment une analyse détaillée des différents scénarios envisagés et des ressources minimales nécessaires pour y faire face.

Risque juridique

Les Banques du groupe COFI (*Banking & Finance*) exercent leurs activités en accord avec les exigences légales et réglementaires en vigueur dans le secteur bancaire tout en assurant la compréhension et la transparence des dispositions opérationnelles et contractuelles à l'égard de la clientèle.

Risques de réputation et de «compliance»

Le Groupe limite son exposition au risque de réputation (d'image) en investissant de façon constante dans la formation et la sensibilisation du personnel à tous les niveaux, en maintenant une définition claire des processus de travail et des responsabilités et enfin en favorisant la diffusion d'une culture d'entreprise fondée notamment sur l'irréprochabilité et sur des normes déontologiques et professionnelles de premier ordre.

À cet égard, le groupe s'est doté d'une «Charte des valeurs» qui a fait l'objet de présentations et de discussions à tous les niveaux dans les différents établissements.

Il dispose d'un service «*Legal & Compliance*» qui couvre toutes les tâches et activités liées à la *compliance*.

Dans le cadre de la réglementation contre le blanchiment d'argent, un système de gestion visant à identifier les relations bancaires pouvant donner lieu à des risques juridiques et de réputation majeurs a également été mis en place.

Après traitement et évaluation sur la base d'une série de facteurs de risque, chaque relation de compte a été classée dans une catégorie appropriée. Les relations présentant un risque potentiellement élevé («*High Risk*» et «*Medium Risk*») ont été signalées aux responsables internes afin de les sensibiliser et les mobiliser davantage. L'installation du programme «*World Check*» chez Cassa Lombarda SpA en vue d'un *screening* automatique périodique complétera le projet conçu et développé dans le cadre de la surveillance consolidée du Groupe COFI (*Banking & Finance*).

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS APRÈS LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE

Depuis la clôture de l'exercice 2014 et jusqu'à ce jour, le fait le plus significatif à signaler est qu'en date du 13 février 2015, les actionnaires de COFI se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au cours de laquelle a été décidée la transformation des actions au porteur en actions nominatives, conformément à la loi du 28 juillet 2014.

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014

Des modifications ont été apportées à la Gouvernance de COFI ; l'une des modifications principales est l'indication de la représentation du capital social par des actions nominatives et non plus par des actions au porteur.

PERSPECTIVES FUTURES

Le Conseil d'Administration continuera à analyser les différentes opportunités qui lui seront offertes afin d'optimiser la rentabilité du Groupe et ce, sans perdre de vue la protection nécessaire des actifs contre tout risque d'érosion monétaire.

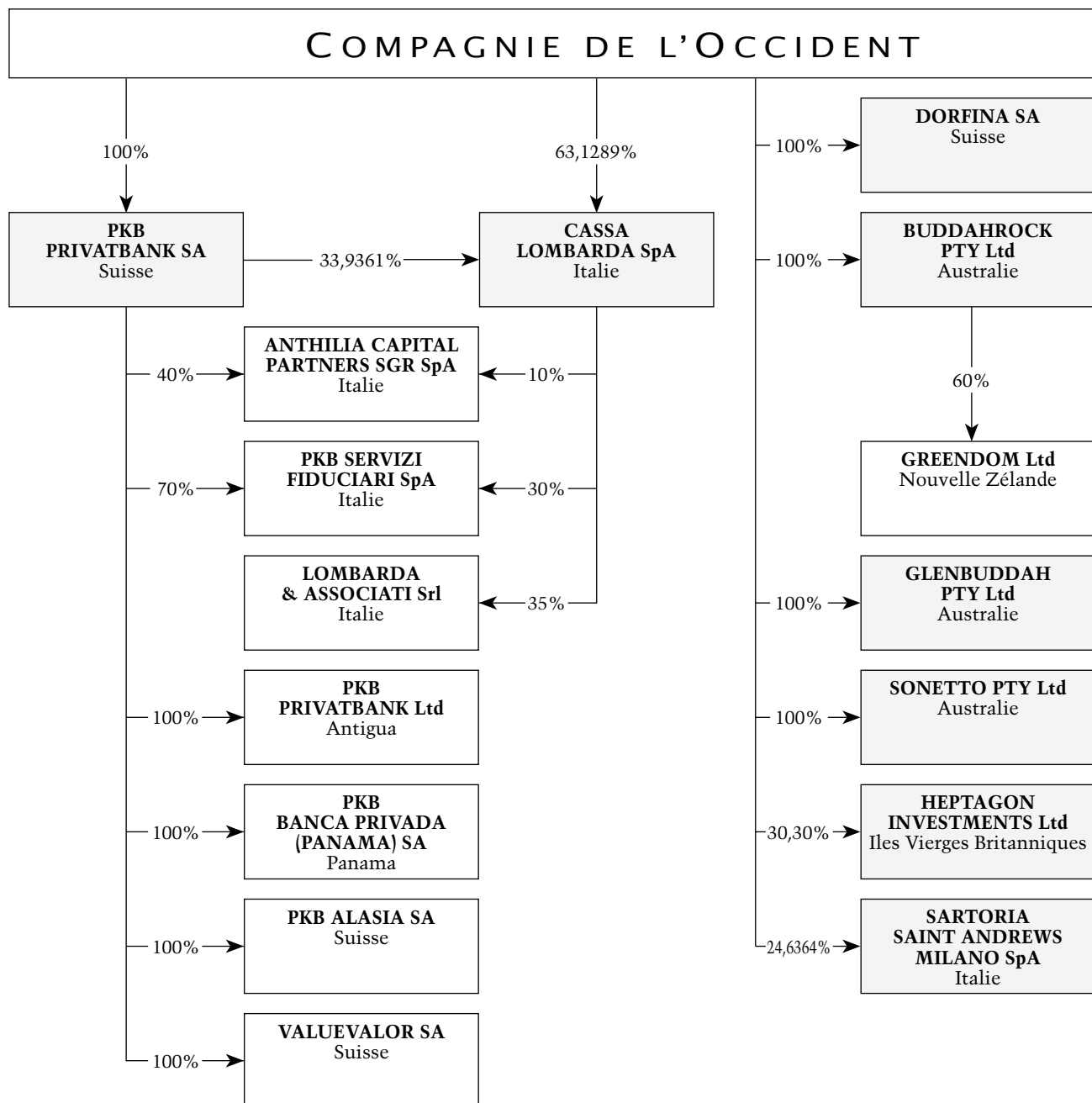
Luxembourg, le 7 mai 2015

pour le Conseil d'Administration



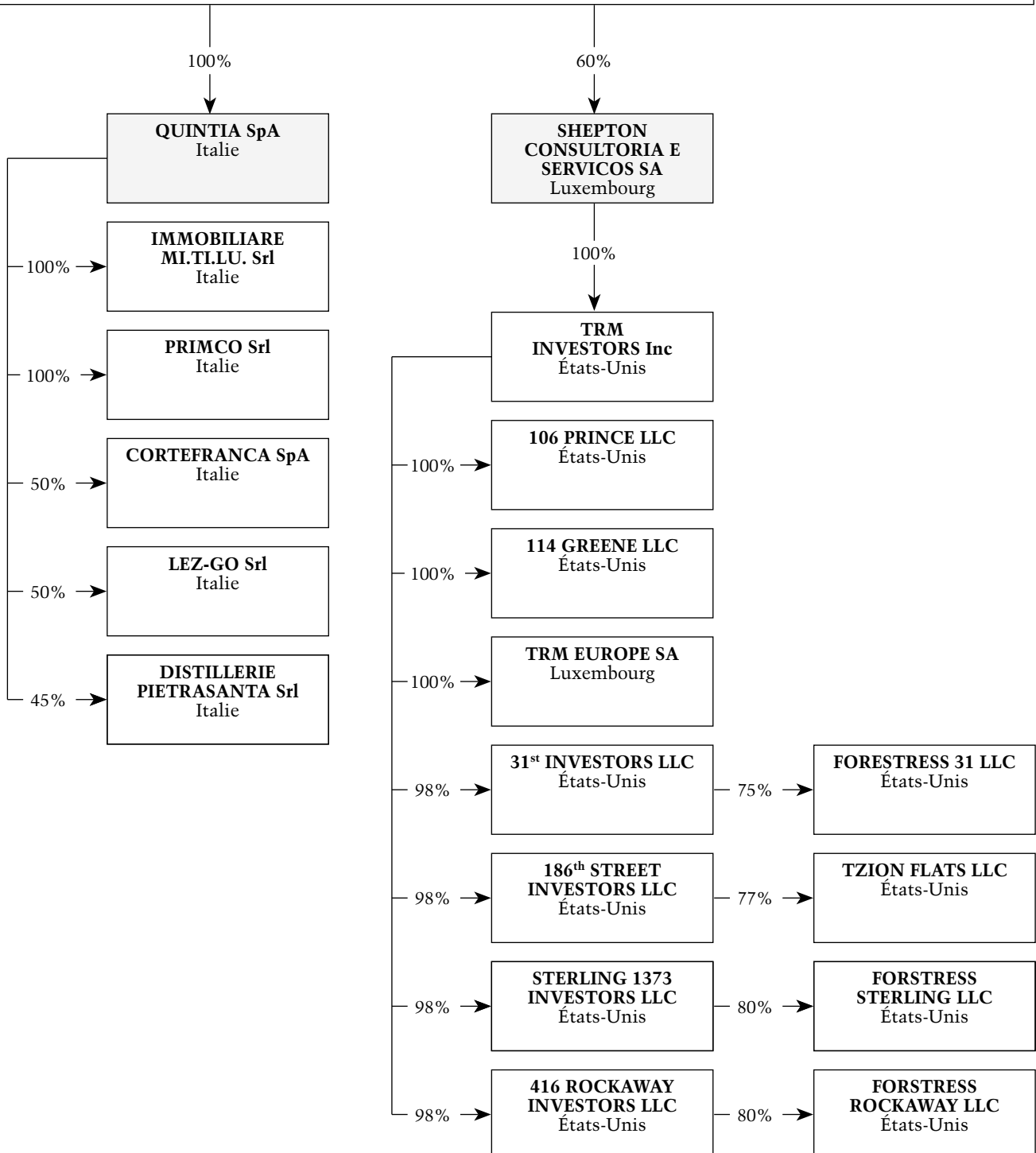
Frédéric Wagner
Président

ORGANIGRAMME DU GROUPE
 au 31 décembre 2014
 LIMITÉ AUX SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES (DROITS DE VOTE)



Participations directes

POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE



DONNÉES SUR LES FILIALES
ET LES PRINCIPALES
PARTICIPATIONS DU GROUPE
AU 31 DÉCEMBRE 2014

SECTEUR BANCAIRE
ET FINANCIER

Le Groupe COFI (*Banking & Finance*) a été soumis par FINMA, autorité de surveillance suisse, à une surveillance bancaire consolidée.

CASSA LOMBARDA SPA, MILAN

(participation du Groupe 97,07 %)

Président du Conseil d'Administration: Massimo Trabaldo Togna, Milan

Réviseur indépendant: Reconta Ernst & Young SpA, Milan

Malgré le contexte macroéconomique peu favorable en Italie, Cassa Lombarda a continué de se focaliser sur le *Private Banking*, sur la croissance de la masse en gestion, sur la limitation des risques et sur l'amélioration du rendement. La stratégie s'est révélée payante, avec un résultat économique net en augmentation de 117%.

Les avoirs de la clientèle ont augmenté de 8,5%, passant de EUR 4 milliards à EUR 4,34 milliards à fin 2014.

Le 91^{ème} exercice de la banque clôture avec un profit de EUR 3.113.805,00 (2013 : EUR 1.435.582,00) ; le total des fonds propres au 31 décembre 2014 s'élève à EUR 85.569.493,00 (2013 : EUR 81.822.835,00).

Malgré une réduction de 9,4% sur la marge d'intérêts, le résultat net de la gestion financière a augmenté de 6,8% se portant ainsi à EUR 41,6 millions (2013 : EUR 39 millions) grâce à la marge sur les commissions en progression de 16,8%.

En ce qui concerne les provisions sur les crédits à la clientèle, la banque a constitué des corrections de valeur de EUR 2,9 millions (2013 : EUR 1,9 million) net des reprises de corrections de valeur des exercices précédents de EUR 0,4 million (2013 : EUR 2,7 millions).

Le total des exigences minimales des fonds propres réglementaires selon la normative de Bâle 3 pour atteindre le seuil de 8% est de EUR 41,8 millions et montre donc un excédent d'environ EUR 43,5 millions (2013 : EUR 38,9 millions). Considérant, en plus du seuil de 8%, un volant de conservation des fonds propres de 2,5% pour la préservation de la réserve de capital, l'excédent est encore 30,5 millions d'euros.

Le *Total Capital Ratio* est en croissance et s'élève à 16,33 % (2013 : 15,33 %).

Dans le cadre d'une vérification fiscale relative à certaines opérations menées en 2008 sur les actions négociées sur des marchés réglementés, la Banque a reçu, à la fin de l'année 2013, deux avis de cotisation et un acte de contestation. En février 2014, deux instances d'adhésion et d'observation défensive pour l'acte de contestation ont été déposées auprès de l'Autorité Fiscale. Bien que convaincue de la justesse de ses actions, en avril, la Banque a payé pour le premier avis le montant

DONNÉES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2014

d'environ 397 milliers d'euros (y compris les intérêts et les pénalités) en utilisant entièrement la provision du même montant comptabilisée en 2013. Pour le deuxième avis (relatif à IRES et IRAP), la Banque a toutefois fait appel. Le fisc a reconnu une annulation partielle concernant une transaction contestée, mais il exige le paiement de pénalités pour des retenues d'impôt sur dividendes versés et pour communication infidèle des pertes sur titres. La Commission Fiscale de Milan, le 6 février 2015, a reconnu, quoique sommairement, les raisons du fisc. La Banque, après une évaluation minutieuse et une analyse faite avec l'aide de conseillers fiscaux sur la légitimité de traitement en termes de respect des normes comptables et fiscaux, sur les raisons économiques à la base de l'opération en question et sur les irrégularités procédurales dans le processus de litige, a décidé de faire appel, et a présenté une instance de suspension du jugement ; la Banque a décidé de provisionner un montant de EUR 100.000,00 pour les frais juridiques.

PKB PRIVATBANK SA, LUGANO

(participation du Groupe 100 %)

Président du Conseil d'Administration: Henri Peter, Lugano

Président de la Direction Générale: Umberto Trbaldo Togna, Genève

Réviseur indépendant: Ernst & Young SA, Lugano

Pour PKB, l'exercice 2014 a été caractérisé par une forte dynamique de croissance dans pratiquement tous les éléments du compte de Profits et Pertes et du bilan et ce, grâce notamment à l'intégration des volumes d'activité de l'acquisition de LLB, succursale de Lugano. On rappelle en fait que le 31 décembre 2013, PKB a acquis la succursale de Lugano de la Liechtensteinische Landesbank (Suisse) SA (« LLB »). Ainsi, le 1^{er} janvier 2014, les actifs et les passifs de LLB ont été intégrés en PKB. Ces actifs totalisant environ CHF 1,8 milliard comprennent des crédits vers la clientèle de CHF 0,6 milliard, des dépôts de CHF 0,4 milliard et des valeurs mobilières de CHF 0,8 milliard.

En février, PKB a acheté Alasia Investissements SA, une société de gestion de fortune active à Lausanne, où début d'été, une succursale a été ouverte.

Au cours du mois de mai, PKB (70%) et Cassa Lombarda (30%) ont constitué PKB Servizi Fiduciari Spa, société financière avec siège à Milan et ayant pour but de compléter la gamme de services à disposition de la clientèle italienne.

En ce qui concerne le compte de Profits et Pertes, on signale les variations les plus importantes suivantes par rapport à l'exercice précédent :

- la marge d'intérêts est de CHF 18,6 millions (2013 : CHF 11,8 millions), en progression du 57,6% ;
- la marge des commissions s'élève à CHF 80,4 millions (2013 : CHF 66,5 millions), en progression du 20,9% ;
- le résultat des opérations de négoce s'élève à CHF 13,3 millions (2013 : CHF 12 millions), en progression du 10,8% ;
- le total des corrections de valeur, des provisions et des pertes s'élèvent à CHF 19,6 millions (2013 : CHF 12,9 millions), en progression du 51,9%.

Le profit net de l'année 2014, 57^{ème} exercice, s'élève à CHF 22,2 millions (2013 : CHF 16,5 millions), en progression du 34,5% par rapport à l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2014, le total de bilan est de CHF 3,1 milliards (2013 : CHF 2,2 milliards) et les

DONNÉES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2014

fonds propres sont de CHF 338,1 millions (2013 : CHF 329,9 millions), réserve pour risques bancaires généraux inclus.

Le *Tier 1 capital ratio* est de 20,80% (2013 : 26,48%) ; le *Total Capital Ratio* est de 20,90% (2013 : 26,86%).

La filiale **PKB Privatbank Ltd, Antigua**, a clôturé l'exercice 2014 avec un profit de CHF 5,8 millions (2013 : CHF 4,4 millions).

La filiale **PKB Banca Privada (Panamá) SA, Panama**, constituée en juillet 2012 clôture son troisième exercice avec un profit de USD 1,4 million (2013 : USD 0,2 million).

Suite à l'augmentation de USD 2,5 millions au cours de l'exercice, le capital social au 31 décembre 2014 s'élève à USD 10 millions (2013 : USD 7,5 millions).

Le **Groupe PKB** (Cassa Lombarda exclus) administrait au 31 décembre 2014 des avoirs de la clientèle pour un total de CHF 11,7 milliards (2013 : CHF 9,1 milliards), enregistrant une hausse de CHF 2,6 milliards (+28,8%). Les fonds propres consolidés, réserve pour risques bancaires généraux inclus, s'élèvent à CHF 346,8 millions (2013 : CHF 339,3 millions) ; le ratio de fonds propres *Tier 1* est de 21,39% (2013 : 26,65%) ; le *Total capital ratio* est de 22,25% (2013 : 27,12%).

SHEPTON CONSULTADORIA E SERVIÇOS SA, LUXEMBOURG

(participation du Groupe 60 %)

Shepton clôture l'exercice social au 31 décembre 2014 avec une perte de EUR 103.901,91 (2013 : perte de EUR 14.803,96). Les fonds propres s'élèvent à EUR 448.224,24 (2013 : EUR 552.126,15).

Les coûts liés à des conseils fiscaux, nécessaires à la restructuration de l'entreprise actuellement à l'étude et qui vraisemblablement devrait se conclure au cours de l'exercice 2015, ont influencé considérablement le résultat.

Le principal actif de la société est représenté par la participation à 100% dans **TRM Investors Inc**, New York. Les actifs de cette dernière se composent comme suit :

- 100% de **106 Prince LLC**, New York et 100% de **114 Greene LLC**, New York lesquelles sont propriétaires des surfaces commerciales des immeubles à New York, 102-106 Prince Street / 114-116 Greene Street, louées à des prestigieuses maisons de renommée internationale. Les revenus locatifs au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à USD 4.455.523,00 (2013 : USD 3.399.201,00). Il est à noter que le 25 septembre 2014, les actionnaires ont décidé de modifier la date de clôture de l'exercice qui était auparavant au 30 septembre, le portant au 31 décembre de chaque année. L'exercice clôturé au 31 décembre 2014 qui a débuté le 1^{er} octobre 2013, se compose donc de charges et produits se référant à une période de 15 mois.
- 98% de **31st Investors LLC**, New York, 98% de **186th Street Investors LLC**, New York, 98% de **Sterling 1373 Investors LLC**, New York et 98% de **416 Rockaway Investors LLC**, New York, les-

DONNÉES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2014

quelles participent avec d'autres investisseurs à la réalisation de projets immobiliers à New York à travers des filiales.

Les revenus locatifs des immeubles des filiales s'élèvent à USD 2.671.294,00 (2013 : USD 2.057.690,00).

Le résultat consolidé de TRM Investors Inc, New York est une perte de USD 324.768,00 (2013 : profit de USD 115.845,00). Aucun dividende n'a été distribué. Les réserves totales s'élèvent à USD 3.020.648,00 (2013 : USD 2.800.216,00).

- 100% de **TRM Europe SA**, Luxembourg, dont l'exercice 2014 a clôturé avec une perte de EUR 37.183,68 (2013 : perte de EUR 71.097,55). Les fonds propres s'élèvent à EUR 6.622.655,76 (2013 : EUR 6.659.839,44).

Les investissements immobiliers effectués en Europe centrale, principalement à Budapest, par l'intermédiaire de sa filiale 31,35% New Europe Investments Holdings SA, Luxembourg, consistent en des appartements meublés en location à des établissements de crédit ou à de grandes entreprises commerciales.

La société participe aussi à un petit investissement immobilier à Los Angeles.

DONNÉES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2014

**SECTEUR IMMOBILIER
ET AGRICOLE**

QUINTIA SPA, MILAN
(participation du Groupe 100 %)

L'activité de la société comprend la construction, l'acquisition, la restructuration ainsi que le fractionnement et la vente d'immeubles qu'elle détient soit directement soit indirectement. Les investissements immobiliers sont situés à Milan, Côme, Lac Majeur et Rome.

En décembre, la société a acquis à Milan, Via Turati 3, une unité immobilière destinée à des bureaux qui, à partir des premiers mois de l'année courante, est utilisée comme siège social et administratif de la société.

Quintia clôture l'exercice 2014 avec un profit de EUR 107.101,00 (2013 : perte de EUR 376.213,00).

L'Assemblée Générale Ordinaire pour l'approbation des comptes 2014, tenue le 29 avril 2015, a décidé de ne payer aucun dividende. Ainsi, les fonds propres au 31 décembre 2014 s'élèvent à EUR 12.850.004,00 (2013 : EUR 12.742.904,00).

La quote-part de la valeur au bilan des investissements immobiliers détenus directement ou indirectement par Quintia s'élève à EUR 8,8 millions (2013 : EUR 9 millions).

BUDDAHROCK PTY LTD, MELBOURNE
(participation du Groupe 100 %)

GLENBUDDAH PTY LTD, MELBOURNE
(participation du Groupe 100 %)

L'activité des deux domaines «St. Aubyn's» et «The Forest», Walcha (NSW) d'une surface totale d'environ 6.778 acres, clôture l'exercice au 31 décembre 2014 avec une perte de AUD 714.540,00 (2013 : profit de AUD 246.144,00).

Les profits reportés au 31 décembre 2014 s'élèvent à AUD 10.618.979,00 (2013 : AUD 11.333.519,00) et les fonds propres à AUD 13.592.913,00 (2013 : AUD 14.307.453,00).

La valeur des terrains se maintient à des niveaux supérieurs à leur valeur d'achat.

DONNÉES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2014

AUTRES SECTEURS

SARTORIA SAINT ANDREWS MILANO SPA, MILAN
(participation du Groupe 23,64 %)

Au cours de l'exercice, *Milano Luxury Company SpA*, dont COFI détenait 40% du capital social et actionnaire 100% de *Sartoria Saint Andrews Milano SpA*, a été mise en liquidation. Suite à sa liquidation *Milano Luxury* a distribué à ses actionnaires les actions de *Sartoria Saint Andrews* et a procédé à la conversion d'un prêt obligataire. COFI n'ayant pas souscrit au prêt obligataire, sa quote-part dans le capital de *Sartoria Saint Andrews* est descendue en-dessous de 24%.

Constituée en 1968, *Sartoria Saint Andrews Milano SpA* est active dans le secteur de l'habillement de haut de gamme pour homme.

L'exercice 2014 clôture avec un profit de EUR 1.405.159,00 (2013 : EUR 709.287,00). Les fonds propres s'élèvent à EUR 6.865.031,00 (2013 : EUR 5.899.870,00).

ÉTAT CONSOLIDÉ
DE LA SITUATION FINANCIÈRE

en milliers de EUR	<i>notes</i>	31/12/2014	31/12/2013
ACTIF			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales, CCP		849.518	341.469
Créances sur établissements de crédit	9	649.987	1.050.942
Créances sur la clientèle	10	1.561.589	973.571
Instruments financiers disponibles à la vente	11	219.447	148.211
Instruments financiers en juste valeur par le résultat	12	189.994	116.166
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	13	158.505	114.425
Entreprises non consolidées	14	3.631	7.028
Participations mises en équivalence	4.2, 15	15.616	11.608
Immeubles de placement	5.1, 16	6.253	6.406
Immeubles disponibles à la vente	5.1, 16	4.108	3.830
Immobilisations corporelles	5.1, 16	73.196	66.458
Immobilisations incorporelles	5.1, 16	27.311	14.746
Autres actifs	17	33.476	22.738
Comptes de régularisation		30.789	18.929
Actifs d'impôts courants et différés	18	6.360	7.709
Écarts d'acquisition	3.5, 19	10.529	10.529
TOTAL DE L'ACTIF		3.840.309	2.914.765

Les notes annexées font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ
DE LA SITUATION FINANCIÈRE

en milliers de EUR	<i>notes</i>	31/12/2014	31/12/2013
PASSIF			
Dettes envers des banques centrales	20	160.912	100.820
Dettes envers des établissements de crédit	21	39.798	126.771
Dettes envers la clientèle	22	3.053.041	2.164.123
Instruments financiers dérivés	23	33.577	17.688
Dettes représentées par un titre		0	916
Autres passifs	24	38.651	19.297
Comptes de régularisation		29.701	23.874
Provisions pour risques et charges	5.2, 25	71.071	58.674
Fonds propres (part du Groupe)			
Capital souscrit	7, 8	158.679	158.945
Réserves	7	18.174	17.680
Réserves de consolidation		100.453	105.171
Écart de conversion		79.912	73.865
Résultats reportés	7	31.291	32.541
Résultat de l'exercice		24.935	14.430
Fonds propres du Groupe		413.444	402.632
Participations ne donnant pas le contrôle, Réserves		(105)	(142)
Participations ne donnant pas le contrôle, Résultat		219	112
Total Fonds propres		413.558	402.602
TOTAL DU PASSIF		3.840.309	2.914.765

Les notes annexées font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ
DU RÉSULTAT GLOBAL

en EUR	<i>notes</i>	01/01/2014 31/12/2014	01/01/2013 31/12/2013
Intérêts et produits assimilés	27	35.850	31.247
Intérêts et charges assimilées	28	(6.023)	(5.820)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers en juste valeur par le résultat	29	5.025	6.193
Gains (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente		5.464	5.540
Commissions perçues		130.040	105.382
Commissions versées		(22.861)	(19.848)
Autres produits d'exploitation	30	16.573	9.685
Autres charges d'exploitation	31	(3.156)	(3.524)
Produit net des activités ordinaires		160.912	128.855
Charges générales d'exploitation	32	(109.203)	(90.483)
Corrections de valeur sur les actifs corporels et incorporels	5.1, 16	(10.695)	(7.378)
Résultat brut d'exploitation		41.014	30.994
Coût du risque	33	(9.931)	(11.347)
Résultat d'exploitation		31.083	19.647
Autres gains (pertes) nets sur entreprises non consolidées		(280)	(664)
Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	15	785	149
Autres gains (pertes) nets sur participations mises en équivalence		(146)	0
Résultat avant impôts		31.442	19.132
Impôts sur le bénéfice	34	(6.288)	(4.590)
Résultat net (à reporter)		25.154	14.542

ÉTAT CONSOLIDÉ
DU RÉSULTAT GLOBAL
(suite)

en EUR	<i>notes</i>	01/01/2014 31/12/2014	01/01/2013 31/12/2013
Résultat net (report)		25.154	14.542
dont participations ne donnant pas le contrôle		219	112
Résultat net de l'exercice, part du Groupe		24.935	14.430
Autres éléments du résultat global			
Variations de valeur sur instruments financiers disponibles à la vente		2.243	(1.286)
Écarts actuariels sur l'obligation concernant les avantages postérieurs à l'emploi au titre de prestations définies		(13.512)	7.337
Différence de conversion		5.744	(3.792)
Impôts sur les autres éléments du résultat global		2.093	(1.053)
Total autres éléments du résultat global		(3.432)	1.206
dont participations ne donnant pas le contrôle		(33)	22
Total autres éléments du résultat global, part du Groupe		(3.399)	1.184
Résultat net de l'exercice		25.154	14.542
Total autres éléments du résultat global		(3.432)	1.206
Total du résultat global		21.722	15.748
dont participations ne donnant pas le contrôle		186	134
Total du résultat global, part du Groupe		21.536	15.614
en EUR	<i>notes</i>	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net par action (part du Groupe)	8	1,28	0,74
Résultat global par action (part du Groupe)	8	1,11	0,80

Les notes annexées font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

en EUR	01/01/2014 31/12/2014	01/01/2013 31/12/2013
ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE		
Résultat de l'exercice avant impôts	31.442	19.132
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net	15.501	21.753
■ Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	8.092	7.416
■ Variations nettes des provisions	8.011	12.139
■ Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(785)	(149)
■ (Produits) Pertes nettes des activités d'investissement	5.775	3.297
■ Autres	(5.986)	2.673
■ Effets dus à l'application des divers taux de change	394	(3.623)
Augmentation (Diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	53.910	78.280
■ (Augmentation) Diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	(44.271)	15.296
■ (Augmentation) Diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	259.115	86.505
■ (Augmentation) Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	(171.251)	(14.821)
■ (Augmentation) Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	18.131	(293)
■ Impôts versés	(3.546)	(5.717)
■ Autres mouvements	(4.268)	(2.690)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	100.853	119.165
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
■ (Augmentation) Diminution nette liée aux actifs financiers et aux participations	217	(1.007)
■ (Augmentation) Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(37.625)	(12.821)
■ Autres mouvements	0	(50)
(AUGMENTATION) DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(37.408)	(13.878)
A REPORTER	63.445	105.287

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ (suite)
--

en EUR	01/01/2014 31/12/2014	01/01/2013 31/12/2013
REPORT	63.445	105.287
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
■ Augmentation (Diminution) de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	(10.389)	(9.928)
■ Augmentation (Diminution) de trésorerie provenant des autres activités de financement	(916)	(561)
■ Autres	(3.425)	2.528
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(14.730)	(7.961)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE	48.715	97.326
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de l'exercice	1.157.258	1.018.785
■ Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	341.355	602.041
■ Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	775.518	434.012
■ Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	40.385	(17.268)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de l'exercice	1.205.973	1.116.111
■ Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	848.598	341.469
■ Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	357.375	774.642
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE	48.715	97.326

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

en milliers de EUR	Capital	Réserves	Réserves consolidées
1^{er} janvier 2014	158.945	17.680	105.171
affectation du résultat de l'exercice 2013		480	15.200
distribution de dividendes			(9.928)
variation nette du périmètre de consolidation			
mouvements sur titres propres	(266)		(209)
variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			(9.446)
variations d'actifs et passifs comptabilisées en résultat			(93)
autres variations		14	(242)
résultat de l'exercice			
31 décembre 2014	158.679	18.174	100.453
1^{er} janvier 2013	158.945	17.260	89.234
affectation du résultat de l'exercice 2012		420	20.382
distribution de dividendes			(9.928)
variation nette du périmètre de consolidation			
variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			5.346
autres variations			137
résultat de l'exercice			
31 décembre 2013	158.945	17.680	105.171

Écart de conversion	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Fonds propres part Groupe	Intérêts Minoritaires	Total fonds propres
73.865	32.541	14.430	402.632	(30)	402.602
	(1.250)	(14.430)	0		0
			(9.928)		(9.928)
			0		0
			(475)		(475)
6.047			(3.399)	(33)	(3.432)
			(93)	(3)	(96)
			(228)	(39)	(267)
		24.935	24.935	219	25.154
79.912	31.291	24.935	413.444	114	413.558
78.027	34.516	18.827	396.809	(897)	395.912
	(1.975)	(18.827)	0		0
			(9.928)		(9.928)
			0	729	729
(4.162)			1.184	22	1.206
			137	4	141
		14.430	14.430	112	14.542
73.865	32.541	14.430	402.632	(30)	402.602

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS ARRÊTÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2014

1. PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

La Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie (en abrégé «COFI») et ses sociétés affiliées exercent leurs activités sur un plan international, particulièrement dans les domaines bancaire, financier et immobilier.

Les présents états financiers ont été approuvés en vue de leur publication par le Conseil d'administration en date du 7 mai 2015 et signés en son nom par Monsieur Frédéric Wagner, Président du Conseil d'administration.

2. APPLICATION DES NORMES IFRS

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

De nouveaux textes ou amendements tels qu'adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2014 sont entrés en vigueur :

- La version révisée d'IAS 27 qui s'intitule dorénavant « États financiers individuels ». La nouvelle version d'IAS 27 se limite dorénavant à la comptabilisation des participations dans des filiales, des entités contrôlées conjointement et des entreprises associées dans les états financiers individuels. Les principes énoncés dans la norme IAS 27 actuelle pour les états financiers individuels demeurent inchangés dans la version révisée d'IAS 27. Le Groupe n'est pas concerné par cette norme.
- La version révisée d'IAS 28 qui s'intitule dorénavant « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ». IAS 28 est modifiée pour être conforme aux modifications apportées suite à la publication d'IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12. Elle définit la comptabilisation des participations dans les entreprises associées et expose les exigences lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation des participations dans les entreprises associées et coentreprises.
- La norme IFRS 10 « États financiers consolidés ». Cette nouvelle norme reprend les principes concernant la consolidation, elle annule et remplace la section sur les états financiers consolidés de la norme IAS 27 actuelle. L'interprétation SIC 12 « Consolidation - entités ad hoc » est également supprimée et est intégrée dans IFRS 10.
IFRS 10 définit le contrôle sur base de trois éléments : le pouvoir détenu sur l'entité, l'exposition ou le droit à des rendements et la capacité d'influencer sur ces rendements à travers le pouvoir exercé sur l'entité.
- La norme IFRS 11 « Partenariats ». La norme annule et remplace IAS 31 « Participations dans des coentreprises » et SIC 13 « Entités contrôlées conjointement - apports non monétaires par des coentrepreneurs ».
- La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ». Cette norme intègre les informations à fournir relatives aux participations dans des filiales, aux partenariats, dans des entreprises associées et dans des entités structurées non consolidées.
- Les amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 « Entités d'investissement ». Une entité d'investissement est exemptée de consolider ses filiales et doit comptabiliser ses placements à la juste valeur par le résultat selon IFRS 9 « Instruments financiers ». Le Groupe ne fait pas partie de cette catégorie particulière d'entreprise et n'est donc pas concerné par ces amendements.
- Les amendements à IAS 32 « Instruments financiers : compensation des actifs et passifs financiers », applicables au 1^{er} janvier 2014. Les amendements clarifient d'une part, la signification de « doit posséder un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés »

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

(Application guidance - AG 38 modifiée) et d'autre part, que certains systèmes de compensation globaux peuvent être considérés équivalents à un règlement sur la base du montant net.

- Les amendements à IAS 36 « Dépréciation des actifs : informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ». L'objectif de ces amendements est de clarifier le champ d'application des informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers.
- Les amendements d'IAS 39 et d'IFRS 9 : « Instruments financiers : novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture ». Ces amendements permettent par exception la poursuite de la comptabilité de couverture dans la situation où un dérivé, qui a été désigné comme instrument de couverture, fait l'objet d'un transfert par novation d'une contrepartie vers une contrepartie centrale en conséquence de dispositions législatives ou réglementaires.

Ces normes n'ont pas affecté de manière significative les comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des normes et interprétations effectives après le 31 décembre 2014 et publiées avant l'autorisation de publication des états financiers consolidés :

- L'interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique », applicable au 1er janvier 2014 (*) et relative à la date de comptabilisation des taxes prélevées par une autorité publique dans les états financiers de l'entité qui paie ces taxes.
- L'amendement à IAS 19 « Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel », applicable au 1er juillet 2014 (**). Cet amendement vise à simplifier la comptabilisation des cotisations qui ne sont pas liées au nombre d'années de services.
- Les amendements résultant des processus d'améliorations annuelles des IFRS pour les cycles 2010-2012 et 2011-2013, applicables au 1er juillet 2014 (**).
- Les amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers : initiative - informations à fournir », applicables au 1er janvier 2016.
- Les amendements à IAS 16 et à IAS 38 intitulés « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables », applicables au 1er janvier 2016.
- Les amendements à IAS 16 et à IAS 41 « Agriculture : actifs biologiques producteurs », applicables au 1er janvier 2016. Ces amendements visent à inclure les actifs biologiques producteurs dans le champ d'application d'IAS 16 au lieu de IAS 41 et permettent de les évaluer selon le modèle du coût ou selon le modèle de la réévaluation (**).
- Les amendements à IAS 27 « La mise en équivalence dans les états financiers individuels », applicables au 1er janvier 2016 vont permettre aux entités d'utiliser la méthode de la mise en équivalence telle que décrite par IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et coentreprises » pour comptabiliser dans leurs états financiers individuels leurs participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées. Le Groupe n'est pas concerné par ces amendements.
- Les amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise », applicables au 1er janvier 2016.
- Les amendements à IFRS 11 « Partenariats : comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune », applicables au 1er janvier 2016. L'objectif des modifications est d'ajouter de nouvelles directives dans l'IFRS 11 sur la comptabilisation de l'acquisition d'intérêts dans une entreprise commune dans laquelle l'activité de l'entreprise commune constitue une entreprise, comme le définit l'IFRS 3.
- La norme IFRS 14 « Comptes de report réglementaires », applicable au 1er janvier 2016.
- Les amendements résultant des améliorations annuelles des IFRS pour le cycle 2012-2014, applicables au 1er janvier 2016.
- La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », applicable au 1er janvier 2017. La nouvelle norme énonce un modèle global unique pour comp-

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

tabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients. Elle remplace les normes actuelles sur la comptabilisation des produits, notamment IAS 18, IAS 11, IFRIC 13, IFRIC 15, IFRIC 18 et SIC 31.

- La norme IFRS 9 « Instruments financiers », applicable au 1^{er} janvier 2018. Cette norme porte sur la classification et l'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers, les dépréciations, la comptabilité de couverture et vise à remplacer IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Bien qu'une analyse soit toujours en cours, le Groupe estime que l'application de ces amendements et de ces nouvelles normes n'aura pas d'effet matériel sur les comptes consolidés.

- (*) Au niveau européen, IFRIC 21 doit être appliquée au plus tard à la date d'ouverture du premier exercice commençant le 17 juin 2014 ou après cette date.
- (**) Au niveau européen, ces amendements doivent être appliqués au plus tard à la date d'ouverture du premier exercice commençant le 1^{er} février 2015 ou après cette date.
- (***) A ce jour, ce texte n'est pas approuvé au niveau européen.

Recours à des estimations

Certains montants comptabilisés dans les états financiers consolidés de COFI reflètent les meilleures estimations et hypothèses retenues par le Conseil d'Administration, notamment lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles et des provisions. Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

3. METHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers de COFI et de l'ensemble de ses filiales significatives. L'ensemble des sociétés consolidées arrête les comptes au 31 décembre (30 juin pour les comptes intermédiaires).

3.1. Consolidation par intégration globale

Conformément à IFRS 10, un investissement détient le contrôle si trois conditions sont remplies :

- il détient le pouvoir sur l'entité ;
- il a le droit ou est exposé aux rendements variables ;
- il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur les rendements.

La consolidation par intégration globale est appliquée pour toutes les sociétés du Groupe dont COFI soit détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote, soit a le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration ou de direction, soit dispose du pouvoir d'exercer une influence dominante.

Pour toutes les sociétés consolidées par intégration globale, le pourcentage de détention dans le capital correspond aux droits de vote. Le Groupe ne détient aucune participation dans laquelle il exercerait une influence dominante sans détention majoritaire des actions.

3.2. Consolidation par mise en équivalence

La mise en équivalence est appliquée pour les sociétés dans lesquelles COFI détient 20 à 50 % des droits de vote ou sur lesquelles elle exerce une influence notable.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

Conformément à IFRS 11, la mise en équivalence est appliquée pour les sociétés dans lesquelles COFI partage le contrôle avec une autre entité hors du Groupe selon un partenariat qui se qualifie en tant que coentreprise.

3.3. Conversion des comptes en devises étrangères

Les états financiers consolidés de COFI sont établis en euro. La conversion des états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de l'exercice.

3.4. Élimination des opérations réciproques

Les soldes résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminés.

3.5. Traitement des écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs et passifs éventuels sont évalués individuellement à leur juste valeur, conformément à la norme IFRS 3 Regroupement d'entreprises.

L'écart positif entre le coût d'acquisition et la quote-part du Groupe dans l'actif net de la filiale acquise est comptabilisé à l'actif sous la rubrique Ecarts d'acquisition. Pour toutes les filiales acquises avant le 1^{er} janvier 2004, les écarts d'acquisition sont conservés à leur valeur d'origine telle qu'inscrite au bilan consolidé au 1^{er} janvier 2004, déduction faite des dépréciations cumulées à cette date.

Des tests de dépréciation sont régulièrement effectués par le Groupe, sur une base semestrielle ou annuelle.

4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Lorsque COFI ne détient pas l'entière part du capital social des filiales directes, les pourcentages d'intérêt des filiales indirectes repris dans le tableau ci-dessous ne correspondent pas à ceux repris dans le tableau à la page 42 du présent rapport.

Aucune de ces sociétés n'est cotée en Bourse.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

4.1. Sociétés consolidées par intégration globale

en % d'intérêt du Groupe	31/12/2014	31/12/2013
Buddahrock Pty Ltd, Scone	100,00	100,00
Cassa Lombarda SpA, Milan	97,07	97,07
Dorfina SA, Lugano	100,00	100,00
Glenbuddah Pty Ltd, Scone	100,00	100,00
Greenom Ltd, Waverly	60,00	60,00
114 Greene LLC, Dover (NY)	60,00	60,00
Immobiliare MI.TI.LU. Srl, Milan	100,00	100,00
31st Investors LLC, New York	58,80	58,80
186th Street Investors LLC, New York	58,80	58,80
PKB Privatbank SA, Lugano	100,00	100,00
PKB Privatbank Ltd, Antigua	100,00	100,00
PKB Banca Privada (Panamá) SA, Panama	100,00	100,00
PKB Alasia SA, Lausanne	100,00 ¹	0,00
PKB Servizi Fiduciari SpA, Milan	99,12 ¹	0,00
Primco Srl, Milan	100,00	100,00
106 Prince LLC, Dover (NY)	60,00	60,00
Quintia SpA, Milan	100,00	100,00
416 Rockaway Investors LLC, New York	58,80	58,80
Shepton Consultadoria e Serviços SA, Luxembourg	60,00	60,00
Sonetto Pty Ltd, Sydney	100,00	100,00
Sterling 1373 Investors LLC, New York	58,80	58,80
TRM Investors Inc, New York	60,00	60,00
TRM Europe SA, Luxembourg	60,00	60,00
Valuevalor AG, Lugano	100,00	100,00

(1) Société nouvellement entrée dans le périmètre de consolidation

4.2. Sociétés consolidées par mise en équivalence

en % d'intérêt du Groupe	31/12/2014	31/12/2013
Anthilia Capital Partners SGR SpA, Milan	45,48	45,48
Cortefranca SpA, Milan	50,00	50,00
Distillerie Pietrasanta Srl, Milan	45,00	45,00
Fortress 31 LLC, New York (*)	44,10 ¹	0,00
Fortress Rockaway LLC, New York (*)	47,04 ¹	0,00
Fortress Sterling LLC, New York (*)	47,04 ¹	0,00
Heptagon Investments Ltd, Tortola	27,62	27,62
Lez-Go Srl, Milan	50,00	50,00
Lombarda & Associati Srl, Milan	33,97	33,97
Milano Luxury Company SpA, Milan	0,00 ²	40,00
Sartoria Saint Andrews Milano SpA, Fano	23,64 ¹	0,00
Tzion Flats LLC, New York (*)	45,28 ¹	0,00

(1) Société nouvellement entrée dans le périmètre de consolidation

(2) Société liquidée

(*) COFI exerce un contrôle conjoint sur ces sociétés basé sur un partenariat conclu avec une entité tiers hors du Groupe. Le partenariat est qualifié en tant que coentreprise car le contrat définit les droits des parties dans l'actif net de ces sociétés.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION**5.1. Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations d'exploitation et les immeubles de placement sont inscrits à l'actif à leur valeur d'acquisition. Les coûts d'emprunt correspondant à la période de construction, lorsque celle-ci s'étale sur une longue durée, sont inclus dans le coût d'acquisition. Les subventions d'investissement sont, le cas échéant, déduites du prix d'acquisition ainsi déterminé. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et réductions de valeur.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la valeur d'acquisition, le cas échéant déduction faite de la valeur résiduelle. Lorsqu'une immobilisation est composée d'éléments ayant des durées d'utilisation différentes, ces éléments sont amortis séparément sur leurs durées d'utilisation respectives.

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, les pourcentages moyens d'amortissement sont les suivants :

■ Bâtiments	2 et 3 %
■ Installations et agencement	5 à 40 %

Pour les autres immobilisations, les pourcentages moyens d'amortissement sont les suivants :

■ Matériel et mobilier de bureau	10 à 20 %
■ Matériel informatique	20 à 40 %
■ Concessions, brevets, licences	20 %
■ Autres actifs immatériels	10 %

Les immeubles en cours de construction détenus au titre de promotion immobilière sont repris au bilan avec les immeubles de placement.

Les immobilisations font l'objet de test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Les plus ou moins-values sur cessions d'immeubles d'exploitation ou de placement sont enregistrées le cas échéant dans l'État consolidé du résultat global sous la rubrique Autres produits respectivement Autres charges d'exploitation.

5.2. Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements ou de transactions passés, que cette obligation donne lieu à une probable sortie de ressources et que le montant puisse être estimé de façon fiable.

Une obligation juridique résulte de dispositions légales, contractuelles ou jurisprudentielles. Une obligation implicite résulte d'actions passées, lorsque ces actions, politiques affichées ou déclarations, créent chez des tiers une attente fondée, que le Groupe assumera certaines responsabilités.

5.3. Actions propres

Les actions propres sont représentées par des titres de COFI détenus par la société elle-même. Ces titres ont été éliminés au titre des retraitements IFRS. Il est fait référence à la Note 7 Évolution des capitaux propres.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

5.4. Avantages au personnel

Les avantages au personnel reprennent les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de carrière et les autres avantages à long terme.

5.4.1. Avantages à court terme

Une charge est comptabilisée par le Groupe lorsqu'il utilise les services rendus par le personnel lui donnant droit à des avantages.

5.4.2. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent des avantages accordés par le Groupe aux membres du personnel soit lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail, soit lors du départ à la retraite anticipé ou, à l'âge légal de la retraite.

5.4.3. Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont constitués des avantages au personnel autres que ceux à court terme, des indemnités de fin de carrière ou des avantages postérieurs à l'emploi.

5.4.4. Avantages postérieurs à l'emploi

Ces avantages sont représentés par les obligations du Groupe en matière de retraites. Les régimes de retraite peuvent être à contributions définies ou à prestations définies.

5.4.5. Régimes à contributions définies

Les régimes à contributions définies sont ceux pour lesquelles l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, et ne comporte aucun engagement sur le niveau des prestations qui seront fournies.

La cotisation est comptabilisée en charge. Aucune provision n'est constituée au passif, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

5.4.6. Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies sont ceux pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou implicitement sur un niveau de prestations. Le Groupe supporte donc un risque à moyen ou long terme. Le Groupe est uniquement concerné par des indemnités de fin de carrière dans trois de ses entités consolidées.

Une provision couvrant ces engagements est constituée de la manière suivante:

- la provision est calculée selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées qui stipule que chaque période de service donne droit à une prestation, et évalue séparément chacune de ces unités afin d'obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, et de projection des salaires futurs;
- les écarts actuariels sont comptabilisés directement dans l'État consolidé du résultat global;
- conformément à la norme comptable IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels lors de la première application des normes IFRS est comptabilisé en capitaux propres.

5.5. Actifs et passifs financiers**5.5.1. Crédits**

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur nominale augmentée des coûts

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

d'émission. Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti. Les intérêts sont repris en résultat selon la méthode du coût amorti.

Des dépréciations sont constituées dès lors qu'il existe des indications objectives de perte de valeur due à des événements postérieurs à leur acquisition. Ces dépréciations et leurs reprises éventuelles sont comptabilisées dans l'État consolidé du résultat global en Coût du risque.

5.5.2. Actifs financiers

Les éléments de portefeuille sont classés en trois catégories: instruments financiers en juste valeur par le résultat, instruments financiers disponibles à la vente et actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance. Les titres sont classés dans les catégories ci-avant à la date à laquelle est conclue la transaction.

■ Instruments financiers en juste valeur par le résultat (available for trade AFT)

Cette catégorie reprend les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de trading ou que le Groupe a décidé de classer dans cette catégorie. Ces titres sont évalués à la valeur de marché à la date de clôture. Les écarts d'évaluation, ainsi que les plus ou moins values de cession sont comptabilisés en profits et pertes sous la rubrique Gains (Pertes) nets sur instruments financiers en juste valeur par le résultat. Les intérêts sur revenus fixes inclus dans cette catégorie sont repris en Intérêts et produits assimilés.

■ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (held to maturity HTM)

Cette rubrique reprend les titres à revenu fixe lorsque le Groupe a la volonté et la capacité financière de les détenir jusqu'à leur échéance. Les titres de cette catégorie sont valorisés au coût d'acquisition amorti. L'amortissement des primes et décotes, ainsi que les revenus d'intérêts sont comptabilisés en Intérêts et produits assimilés.

Des dépréciations sont constituées dès lors qu'il existe des indications objectives de perte de valeur due à des événements postérieurs à leur acquisition. Ces dépréciations et leurs reprises éventuelles sont comptabilisées dans l'État consolidé du résultat global en Coût du risque.

■ Instruments financiers disponibles à la vente (available for sale AFS)

La rubrique des actifs financiers disponibles à la vente reprend les actifs financiers non repris dans les deux autres catégories. Les titres de cette catégorie sont évalués à leur juste valeur. L'écart d'évaluation par rapport à la valeur d'acquisition est comptabilisé parmi les capitaux propres en *Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres*.

En cas de cession, les gains ou pertes sont repris dans l'État consolidé du résultat global sous la rubrique *Gains (Pertes) sur instruments financiers disponibles à la vente*.

Lorsqu'il existe des indications objectives de dépréciations durables, les réductions de valeurs comptabilisées dans les capitaux propres sont transférées dans l'État consolidé du résultat global en Coût du risque. Ces dernières ne peuvent être reprises que pour les titres à revenu fixe par la même rubrique dans l'État consolidé du résultat global qu'en cas de cession du titre.

■ Opérations sur instruments dérivés

En cours d'exercice, certaines sociétés du Groupe ont réalisé des opérations sur instruments dérivés notamment des opérations de change à terme, de taux d'intérêts et des opérations sur options. Ces opérations sont réalisées essentiellement pour compte de clients avec des couvertures adéquates.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

Toutes les positions sont évaluées à leur valeur de marché respective.

■ Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers remboursables par montants fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute surcote ou décote initiale et intègre les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif ainsi que les coûts de transaction. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans l'État consolidé du résultat global au travers du mécanisme du coût amorti.

5.5.3. *Passifs financiers*

Les passifs financiers se composent de passifs détenus à des fins de transaction, dettes envers les établissements de crédit, dettes envers la clientèle, dettes représentées par un titre, dettes subordonnées et autres emprunts.

L'évaluation et le traitement comptable des produits et charges y afférents varient en fonction de leur classification, à savoir les passifs financiers à la juste valeur par le résultat et les autres passifs financiers.

Les passifs financiers à la juste valeur par le résultat comprennent :

- les passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés qui ne sont pas des instruments de couverture, et
- les passifs financiers classés dans la catégorie des passifs financiers en juste valeur par le résultat lors de leur comptabilisation initiale ou lors de la première adoption des normes IFRS.

Les autres passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur (frais de transaction compris) et ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans l'État consolidé du résultat global.

5.5.4. *Dettes représentées par un titre*

Les dettes représentées par un titre sont initialement comptabilisées à leur juste valeur après déduction des frais de transaction directs. Ultérieurement, elles sont évaluées au coût amorti. Tout écart entre le produit net et la valeur de remboursement déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif est inscrit dans l'État consolidé du résultat global.

5.5.5. *Compensation*

Les actifs et passifs financiers sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

5.5.6. *Juste valeur des instruments financiers*

La juste valeur d'un instrument financier est établie sur base des prix cotés sur des marchés actifs. A défaut de cette information, d'autres techniques d'évaluation sont utilisées. Ces techniques reposent notamment sur les prix de marché de placements comparables, la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation basés sur les options et les méthodes d'évaluation basées sur les multiples de marché. Dans le cas improbable où il ne serait pas possible de déterminer la juste valeur d'un instrument financier, ce dernier est comptabilisé au coût d'acquisition.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond au prix de transaction, sauf si la juste valeur retenue se réfère à des transactions actuelles de marché observables impliquant le même instrument ou repose sur une technique d'évaluation qui s'appuie sur des données de marchés observables.

Les principales méthodes et hypothèses utilisées par le Groupe pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont les suivantes :

- les justes valeurs des titres disponibles à la vente et à la juste valeur par le résultat sont déterminées sur base des cours de marchés actifs. À défaut de cette information, la juste valeur est calculée au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les facteurs d'actualisation reposent sur la courbe de swap, plus une marge reflétant le profil de l'instrument ;
- les justes valeurs des instruments financiers dérivés sont obtenues à partir des marchés actifs ou sont établies, si cela s'avère nécessaire, au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie et de modèles d'évaluation des options ;
- les justes valeurs des participations non cotées sont déterminées au moyen des multiples de marché applicables (par exemple ratios cours/bénéfices ou cours/flux de trésorerie) adaptés aux conditions particulières de l'émetteur ;
- les justes valeurs des prêts sont déterminées au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt marginaux créditeurs actuels du Groupe pour des prêts similaires. En ce qui concerne les prêts à taux variable qui évoluent fréquemment et ne présentent aucune modification significative du risque de crédit, les justes valeurs sont déterminées approximativement sur base de la valeur comptable. Des modèles d'évaluation des options sont utilisés pour évaluer les valeurs plafond et les clauses de remboursement anticipé prévues dans les contrats de prêt et qui sont isolées sur base des normes IFRS ;
- les passifs éventuels ou garanties hors-bilan sont estimés à leur juste valeur sur base des commissions actuellement facturées lors de la signature de contrats similaires, compte tenu des autres conditions et modalités des contrats et de la solvabilité des contreparties ;
- les valeurs comptables sont supposées s'approcher des justes valeurs pour les autres actifs et passifs financiers tels que les débiteurs et créditeurs à court terme.

5.5.7. *Instruments financiers dérivés et couverture*

Les instruments dérivés sont des instruments financiers tels que les swaps, les futures, les contrats à terme, les options (émises ou achetées). La valeur de ces instruments financiers varie en fonction de l'évolution des variables sous-jacentes, demandent peu ou pas d'investissement initial net et sont réglés à une date ultérieure.

Initialement tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

Les variations de valeur ultérieures (hormis les intérêts courus) de produits dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont inscrites dans l'État consolidé du résultat global sous la rubrique Gains (pertes) nets sur instruments financiers en juste valeur par le résultat.

Les actifs et passifs financiers peuvent comprendre des instruments dérivés incorporés (hybrides). Les instruments financiers hybrides comprennent des emprunts convertibles (remboursables sous forme d'actions) et des emprunts avec des paiements d'intérêts indexés. Si le contrat hôte n'est pas enregistré à la juste valeur par le résultat et si les caractéristiques et risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas liés étroitement à ceux du contrat hôte, l'instrument dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et évalué à la juste valeur comme un dérivé autonome. Les écarts de juste valeur sont inscrits dans l'État consolidé du résultat global. Le contrat hôte est comptabilisé et éva-

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

lué en appliquant les règles de la catégorie concernée à laquelle il appartient.

Toutefois, si le contrat hôte est comptabilisé à la juste valeur par le résultat ou si les caractéristiques et risques du dérivé incorporé sont étroitement liés à ceux du contrat hôte, l'instrument dérivé incorporé n'est pas séparé. L'instrument financier hybride est ainsi évalué comme un seul instrument.

5.5.8. *Évaluation des actifs dépréciés*

Un actif financier (ou un groupe d'actifs financiers) est déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale et que cet (ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés qui peut être estimé de façon fiable.

En fonction du type d'actif financier, le montant recouvrable peut être estimé comme suit:

- la juste valeur établie au moyen d'un prix de marché observable ;
- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus actualisés au taux d'intérêt réel initial de l'instrument ; ou
- sur base de la juste valeur de la sûreté réelle.

Les charges de dépréciation attribuées aux instruments de capitaux propres disponibles à la vente ne peuvent pas être extournées par le biais de l'État consolidé du résultat global.

5.6. **Opérations en devises**

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés dans l'État consolidé du résultat global.

Les actifs et passifs non monétaires sont, selon le cas, évalués au cours historique (jour de la transaction) ou à la valeur de marché (cours de clôture). Les écarts de change résultant de l'évaluation à la valeur de marché (notamment des titres à revenu variable) des actifs financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisés respectivement dans l'État consolidé du résultat global pour les actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat et dans les capitaux propres pour les titres disponibles à la vente.

5.7. **Produit net des activités ordinaires**

COFI comptabilise le produit des activités ordinaires lorsqu'il aura été satisfait à l'ensemble des conditions suivantes :

- le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entité.

5.7.1. *Intérêts*

Les produits d'intérêts sont comptabilisés au prorata suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.7.2. *Dividendes*

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

5.7.3. *Prestation de services*

Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des activités ordinaires associé à cette transaction est comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture.

5.8. Impôts

La charge d'impôt sur le bénéfice est comptabilisée sur la base des règles et taux en vigueur dans le pays d'implantation respectif des sociétés du Groupe.

Par ailleurs, des impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants ;

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt présumé de l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de l'exercice concerné. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même sujet fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'il existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en produits ou en charges d'impôt dans l'État consolidé du résultat global, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, sont comptabilisés dans les capitaux propres.

5.9. Engagements et garanties financières

Les engagements de crédit qui permettent l'utilisation d'un prêt dans les délais généralement prescrits par la réglementation ou par convention sur le marché ne sont pas comptabilisés comme instruments financiers dérivés. Un engagement de crédit à la juste valeur par le résultat ou un engagement de crédit pour lequel il apparaît que le Groupe a déjà par le passé vendu des actifs qui découlent des promesses de prêt sont comptabilisés au bilan à la juste valeur. L'écart qui en résulte est imputé à l'État consolidé du résultat global.

Les contrats de garanties financières qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements qui fluctuent en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix de

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

matières premières, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable sont comptabilisés comme des instruments dérivés, pour autant que dans le cas d'une variable non financière, cette dernière ne soit pas spécifique à une des parties du contrat.

6. GESTION DES RISQUES

6.1. Organisation de la gestion des risques

La politique de gestion des risques, examinée chaque année par le Conseil d'Administration du Groupe, constitue la base du processus de gestion du risque. A celle-ci est liée une structure de limites, définie pour chaque catégorie déterminée de risque.

Au cours de l'exercice, la gestion des risques au sein du Groupe COFI a connu d'importants développements au niveau de ses activités bancaires.

Afin de répondre aux exigences en matière de Surveillance Consolidée dictées par l'autorité compétente Suisse (FINMA), et en complément des mesures adoptées aux cours des années précédentes, les mesures suivantes ont été implémentées au cours de l'exercice :

- mise à jour du «Règlement relatif à la surveillance consolidée du groupe COFI (*Banking & Finance*)», au sein duquel sont regroupées les activités bancaires du Groupe COFI en l'occurrence PKB Privatbank SA, PKB Privatbank Ltd, PKB Banca Privada (Panama) SA et Cassa Lombarda SpA, ainsi que leurs participations ;
- maintien, au niveau du Groupe COFI (*Banking & Finance*), d'un Comité d'audit & *compliance* ayant pour mission de consolider l'ensemble des risques toutes catégories confondues (risques de crédit, de marché, d'image, risques opérationnels, etc.) et d'assurer le reporting vis-à-vis des instances de surveillance ;
- pour ce qui concerne la structure et la Gouvernance, le Conseil d'Administration de PKB dispose d'un Comité d'Audit, composé par trois membres, tous Administrateurs, dont l'activité principale consiste en la supervision des processus de gestion des risques ;
- adaptation aux nouvelles exigences imposées par Bâle II et Mi-FID au sein des différentes entités bancaires du Groupe. Cet effort d'adaptation a eu des répercussions sur la gestion des différentes catégories de risques non seulement au niveau de la vérification des fonds propres (premier pilier de Bâle II) mais également à l'égard de la gestion prudentielle des processus et, donc, des sources de risque ;
- renforcement général et mise à niveau des structures de gestion du risque (*Risk Management*), de conformité (*Compliance*) et d'audit interne (*Internal Auditing*) des entités donnant lieu à une amélioration des processus d'identification, de quantification et d'atténuation des risques rattachés à la Direction et au Conseil d'Administration des filiales qui opèrent dans le secteur bancaire.

Pour tout type de risque, il existe un règlement spécifique en matière de gestion, contrôle et surveillance.

Le montant des fonds propres est supérieur au niveau réglementaire requis.

6.2. Risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité qu'une contrepartie ne remplisse pas ses obligations contractuelles entraînant de ce fait une perte pour le créancier. Il se compose du risque de contre-

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

partie, de pays et de concentration. La surveillance des risques de crédit est confiée au Comité des risques et aux Directions générales des entités concernées.

Dans le cadre de l'activité crédit, les Banques du Groupe COFI se sont dotées de procédures et de normes rigoureuses notamment en matière de limites de compétence hiérarchiques et fonctionnelles, d'analyses quantitatives et qualitatives des contreparties ainsi que du principe de séparation des fonctions. Ces mêmes procédures couvrent également l'analyse des garanties fournies ainsi que la capacité du débiteur à honorer la dette.

Les risques résultant des contreparties financières sont suivis par un service spécialement affecté à cette tâche.

Des procédures appropriées ont été mises en place afin de prévenir d'éventuels conflits d'intérêts tant en termes de pouvoir de décision que de séparation des fonctions. Afin de garantir à tout moment une vision correcte de leurs expositions respectives à l'égard de chaque client ou groupe de clients liés et, le cas échéant, réviser les lignes de crédit en temps utile, les Banques du groupe COFI disposent de procédures informatisées. Ces procédures permettent le monitoring des données d'identification des clients, leurs relations juridiques et économiques avec d'autres clients, leur exposition totale, les formes techniques donnant lieu à l'exposition, la valeur actualisée des garanties et le total des fonds déposés.

De plus, les Banques du Groupe COFI ont défini des compétences et des missions claires et précises à tous les niveaux, à savoir la sphère commerciale, administration des crédits, gestion du risque, Direction générale, surveillance interne et Conseil d'Administration.

Les services juridiques sont habilités en dernier ressort à entreprendre les actions nécessaires pour récupérer les positions présentant des anomalies. Pour remplir cette mission les services juridiques :

- gèrent les comptes pouvant présenter un problème et définissent les actions et mesures les plus appropriées ;
- dirigent l'action de recouvrement des crédits en souffrance.

Les services juridiques rapportent régulièrement aux Directions générales et aux Conseils d'Administration l'état des comptes sous observation.

Le Groupe utilise le concept d'engagement total du débiteur (« *total one obligor* »). Ainsi les contreparties liées appartenant à un même groupe sont considérées comme une seule et même contrepartie pour la gestion du risque de crédit. En matière de gestion de la concentration des risques de crédit, la politique de gestion des risques vise un étalement du risque de crédit sur des secteurs et pays différents.

L'atténuation du risque est la technique consistant à réduire le risque de contrepartie par l'obtention de sûretés. Une sûreté est tout engagement contracté ou privilège consenti par une contrepartie ou un tiers dont les Banques peuvent se prévaloir en cas de défaillance de la contrepartie de manière à diminuer les pertes sur le prêt, ou tout autre arrangement ou accord ayant un effet similaire. Un prêt ne peut jamais être accordé sur la base des seules sûretés ou couvertures. Les facteurs d'atténuation du risque ne sont considérés que comme une solution accessoire.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

6.3. Risque de marché

Le développement de cette activité est encadré par une structure opérationnelle définie par des normes précises et l'attribution de limites par un règlement interne approuvé par les différents Conseils d'Administration. La consolidation des risques s'effectue au sein du Comité des risques. Sur le plan opérationnel, la vérification quotidienne du respect des limites se fait par le biais de procédures informatisées.

Les Banques du Groupe COFI sont principalement actives dans les pays de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économique). Elles traitent uniquement les instruments financiers définis dans le règlement relatif aux risques de marché et pour lesquels elles disposent des informations et des connaissances nécessaires. Les positions de négoce sont évaluées quotidiennement à leur valeur de marché.

Les principes du système de surveillance des risques de marché sont les suivants :

- mise en place d'une unité autonome de contrôle du risque;
- participation active du Conseil d'Administration et des Hautes Directions au processus de maîtrise des risques;
- examen, au sein de Cassa Lombarda SpA, des rapports établis par l'unité autonome de contrôle, par des dirigeants d'un niveau hiérarchique disposant d'un pouvoir de décision leur permettant d'imposer des réductions tant au niveau des positions individuelles que de l'exposition globale;
- application, au sein de Cassa Lombarda SpA, du système de mesure du risque parallèlement à des limites internes de négoce et d'exposition;
- application, au sein de PKB Privatbank SA, du système de mesure des limites internes de négoce et d'exposition;
- audit indépendant, réalisé dans le cadre du processus de révision interne.

Afin de soutenir l'activité d'investissement et de contrôle du risque résultant des processus de gestion de son portefeuille, Cassa Lombarda SpA a adopté une procédure informatique qui constitue un des axes du système de contrôle et qui assure une large couverture des marchés et des instruments financiers disponibles ainsi que la fiabilité des données relatives à l'exposition au risque.

La procédure intervient notamment aux stades suivants:

- gestion des données d'identification des titres;
- saisie des ordres en cours de procédure;
- suivi des positions en portefeuille (*position keeping*);
- *pricing*;
- évaluation de l'impact des stratégies;
- gestion du risque et contrôle des limites.

Ce système permet à l'unité de contrôle des risques de Cassa Lombarda SpA de suivre l'évolution du niveau de risque du portefeuille calculé avec la méthode VaR (Value at Risk, et plus précisément selon le modèle RiskMetrics), de manière à garantir que la gestion du portefeuille respecte le profil de risque défini par le Conseil d'Administration. Un aspect particulièrement intéressant de cette approche consiste en la possibilité de regrouper les mesures des VaR des différents portefeuilles de base pour établir la VaR globale de la Banque afin de jauger les effets de la diversification.

Le risque de change relatif aux positions détenues par Cassa Lombarda SpA et, de manière générale, couvertes systématiquement par sa trésorerie, fait l'objet d'ajustements (gains/pertes) trimestriels et est contrôlé au moins une fois par mois par les organes de surveillance.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

6.4. Risque de taux d'intérêt

Les entités du groupe COFI (*Banking & Finance*) ont défini une politique en matière de gestion, de contrôle et de surveillance du risque de taux. Cette politique définit le cadre général en matière de gestion et de contrôle du risque de taux, les responsabilités et les compétences des entités concernées ainsi que les limites.

La plupart des positions présentant un risque de taux concernent les crédits lombards, les crédits commerciaux, les investissements financiers et les dépôts des clients.

Le risque de taux est évalué et surveillé essentiellement par le biais des indicateurs d'impact dans l'État consolidé du résultat global et sur la sensibilité des fonds propres (*sensitivity*). L'analyse du bilan par tranches de vie résiduelle révèle une concentration sur les positions classiques de dépôts de la clientèle et d'engagements sur la clientèle à très court terme.

La couverture des risques de taux de PKB Privatbank SA est assurée par des instruments financiers dérivés classiques (FRA et IRS).

Pour évaluer les risques de taux d'intérêt, PKB Privatbank SA a également recours à deux scénarios de crise inspirés de l'histoire des marchés financiers. Ces deux scénarios se fondent, d'une part, sur un effondrement soudain des taux et, d'autre part, sur une hausse inattendue des taux. Les indicateurs de risque obtenus en appliquant ces deux scénarios révèlent des valeurs très modestes en raison des taux relativement bas de la période actuelle et de la structure des échéances inscrites au bilan qui se concentrent sur le court terme.

Le Conseil d'Administration de Cassa Lombarda SpA a réglementé l'activité et fixé des limites opérationnelles liées au montant total pouvant être détenu en portefeuille, à la durée et à la typologie des taux des titres. Ces limites s'expriment également en termes de VaR de capital utilisé et de perte maximale (*stop loss*). Le Conseil d'Administration a également prévu un système de procurations et fixé les modalités pour l'introduction de nouveaux instruments, marchés ou contreparties.

La position financière de Cassa Lombarda SpA est suivie par une procédure informatique qui constitue un outil d'aide à la décision pour l'*Asset/Liability Management* opérationnel et pour la gestion intégrée des positions. En plus des fonctions Front Office typiques, les différents modules de la procédure mettent à disposition les outils nécessaires pour la gestion des portefeuilles et permettent de contrôler:

- l'évolution des opérations et des fonctions;
- le respect des limites d'exposition aux risques de taux, de change, de liquidité et de crédit;
- la performance prévue;
- la performance réelle.

Les fonctions disponibles pour la configuration organisationnelle du système permettent de structurer les différents compartiments en portefeuilles de base, reliés par une structure hiérarchique en arborescence. Les contrôles de premier niveau sont pris en charge par le Service Titres (*Securities*) de Cassa Lombarda SpA.

Le Service Planification et Contrôles de Cassa Lombarda vérifie quotidiennement le respect des limites attribuées et se charge du *reporting* périodique au Conseil d'Administration et au Comité de trésorerie.

Le suivi du risque de taux s'effectue au sein de comités spécifiques de la Direction Générale (Trésorerie et ALCO). La consolidation des risques s'effectue au sein du Comité des risques du Groupe

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

en mettant en parallèle les situations des Banques.

6.5. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à la structure du bilan qui doit permettre de faire face à tout moment aux besoins opérationnels (risque d'échéance). Il est fortement tributaire des lignes de crédit octroyées par des établissements de crédit tiers (risque de refinancement).

Les Conseils d'Administration des banques du Groupe COFI ont établi des règles fixant les rôles et les limites opérationnelles des fonctions concernées et régissant l'interaction avec les contreparties.

Le service Trésorerie des Banques est chargé de:

- financer les positions d'investissement et les opérations de vente-achat de la Banque, recourant pour ce faire essentiellement aux fonds propres et éventuellement au «Marché interbancaire des Dépôts»;
- gérer les déséquilibres et écarts résultant du métier de banque commerciale;
- assurer le bon fonctionnement de la chambre, des comptes réciproques et du système de paiement;
- s'acquitter enfin des obligations de réserve légale.

Le service Trésorerie des Banques s'occupe également de gérer de manière efficace les flux entrants et sortants de la Banque. En plus des applications de gestion, il existe également des applications spéciales pour le suivi des échéances attendues.

Les dépôts directs chez Cassa Lombarda SpA se maintiennent à un niveau élevé ce qui permet de laisser aux banques, de manière constante, une partie des investissements sous la forme de dépôts *overnight*. Afin de faire face à d'éventuelles périodes de tension, des lignes de crédit sont néanmoins disponibles tant sur le marché interbancaire des dépôts E-Mid que dans le cadre d'accords réciproques.

6.6. Risque opérationnel

Le risque opérationnel regroupe l'ensemble des risques liés aux systèmes, à l'organisation, aux processus et aux personnes.

Les risques opérationnels sont difficiles à quantifier et sont liés, par définition, aux processus opérationnels et à leurs ressources. Dans l'optique d'une réduction des risques opérationnels, les principaux facteurs pris en considération sont:

- l'organisation et les processus
les Banques du Groupe COFI garantissent la bonne exécution des tâches grâce à l'application du principe de la séparation des fonctions, à la définition des responsabilités et à un système de contrôle interne ;
- les compétences du personnel
les Banques du Groupe COFI affichent la volonté de se doter de personnel qualifié en mesure de répondre à leur stratégie et susceptible de s'identifier à la culture d'entreprise des Banques. Cette culture imprègne les membres de la Direction et les collaborateurs et se reflète également dans l'approche suivie par le Groupe en matière de maîtrise des risques ;
- l'infrastructure et la technologie informatique
PKB Privatbank SA dispose de compétences internes et externes lui permettant d'assurer le développement et la maintenance «in-house» de son système informatique. Cette approche favorise

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

l'intégration du système et permet le traitement automatique des transactions et la mise en œuvre d'un certain nombre de directives et de contrôles. En revanche, la quasi-totalité du système informatique de Cassa Lombarda SpA est externalisée et confiée à Cedacri qui assure un niveau approprié de sécurité tant en termes de reprise après sinistre (*Disaster Recovery*) que de continuité des activités (*Business Continuity*) ainsi que toute l'assistance et la maintenance nécessaires ;

■ la sécurité

les sociétés du Groupe COFI ont mis en œuvre des mesures de sécurité spécifiques visant à éviter que des personnes non autorisées puissent accéder aux locaux où sont conservés des documents considérés comme «sensibles». Les Directions générales ont, depuis un certain temps déjà, établi un Plan de continuité général visant à garantir la continuité de leurs activités, comprenant notamment une analyse détaillée des différents scénarios envisagés et des ressources minimales nécessaires pour y faire face.

Le Comité des risques de Cassa Lombarda SpA a notamment veillé à :

- développer une culture d'entreprise axée sur l'aide et l'assistance au client ;
- mettre en place une documentation interne complète accessible via l'intranet qui traite l'ensemble des métiers exercés et des services proposés ;
- faire adopter le «Code de conduite du secteur bancaire et financier» élaboré par l'Association des banques italiennes et l'«Accord pour l'institution d'un bureau des réclamations ou d'un médiateur bancaire» ;
- mettre en place un système de suivi à distance de l'activité du réseau de Promoteurs financiers / Gestionnaires de fortune (Private Banker), s'appuyant sur une série d'indicateurs d'anomalies du même type que ceux indiqués par Assoreti ;
- mettre en place le «Modèle organisationnel» sur la responsabilité administrative et adopter un code éthique dans les deux Banques ;
- compléter le projet «*Disaster Recovery*» et «*Business Continuity*» auquel ont participé toutes les fonctions des deux Banques du Groupe COFI qui a abouti à l'élaboration du «Plan de continuité opérationnelle» et à la proposition d'actions et mesures visant à réduire l'exposition aux risques ;
- mettre en œuvre la réglementation en matière d'abus de marché en agissant sur l'organisation interne afin de prévenir les conduites potentiellement irrégulières et en mettant en place des outils de suivi de l'activité de la clientèle ;
- appliquer la réglementation Mi-FID en implémentant les mesures connexes en matière de :
 - classification et de profilage de la clientèle ;
 - mise en place d'un service de conseil ;
 - introduction des contrôles d'adéquation et de pertinence ;
 - révision des contrats et définition des politiques de l'entreprise.

6.7. Risque juridique

Les Banques du groupe COFI (*Banking & Finance*) réglementent leurs activités en accord avec les normes légales et déontologiques en vigueur dans le secteur bancaire tout en assurant la compréhension et la transparence des dispositions opérationnelles et contractuelles à l'égard de la clientèle.

6.8. Risques de réputation et de «compliance»

Le Groupe limite son exposition au risque de réputation (d'image) en investissant de façon constante dans la formation et la sensibilisation du personnel à tous les niveaux, en maintenant une définition claire des processus de travail et des responsabilités et enfin en favorisant la diffusion d'une culture d'entreprise fondée notamment sur l'irréprochabilité et sur des normes déontologiques et

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

professionnelles de premier ordre.

À cet égard, le groupe s'est doté d'une «Charte des valeurs» qui a fait l'objet de présentations et de discussions à tous les niveaux dans les différents établissements.

Il dispose d'un service «*Legal & Compliance*» qui couvre toutes les tâches et activités liées à la *compliance*.

Dans le cadre de la réglementation contre le blanchiment d'argent, un système de gestion visant à identifier les relations bancaires pouvant donner lieu à des risques juridiques et de réputation majeurs a également été mis en place.

Après traitement et évaluation sur la base d'une série de facteurs de risque, chaque relation de compte a été classée dans une catégorie appropriée. Les relations présentant un risque potentiellement élevé («*High Risk*» et «*Medium Risk*») ont été signalées aux responsables internes afin de les sensibiliser et les mobiliser davantage. L'installation du programme «*World Check*» chez Cassa Lombarda SpA en vue d'un screening automatique périodique complétera le projet conçu et développé dans le cadre de la surveillance consolidée du Groupe COFI (*Banking & Finance*).

7. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Les actions propres sont représentées uniquement par des titres de COFI SA détenus par la société elle-même.

Durant l'exercice et dans le cadre de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale, la Société a acheté sur le marché boursier 32'600 actions propres, au cours moyen de EUR 14,58 chacune. Au 31 décembre 2014, COFI détenait 565.946 de ses propres actions.

En conformité avec les normes IFRS, les 565.946 actions propres ont été déduites des capitaux propres.

Les *Réserves* de EUR 18,2 millions (2013 : 17,7 millions) et les *Résultats reportés* de EUR 31,3 millions (2013 : EUR 32,5 millions) correspondent aux réserves et aux résultats reportés dans les comptes sociaux de la société consolidante COFI SA.

8. RÉSULTAT PAR ACTION

Le capital social de EUR 163,3 millions est composé de 20 millions d'actions ordinaires entièrement libérées, sans indication de la valeur nominale.

Après élimination des actions propres (Note 7), 19.434.054 actions donnent droit aux résultats. Aucune option sur actions ni d'autres facteurs de dilution existent.

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Au 31 décembre 2014, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation s'élève à 19.457.793 (2013 : 19.466.654) ; le résultat net par action s'élève à EUR 1,28 (2013 : EUR 0,74) et le résultat net global par action à EUR 1,11 (2013 : EUR 0,80).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

INFORMATIONS
SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ
DE LA SITUATION FINANCIÈRE

9. CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
■ à vue	304.419	612.681
■ jusqu'à 3 mois	209.498	317.924
■ plus de 3 mois à 1 an	130.213	120.337
■ plus de 5 ans	5.857	0
TOTAL	649.987	1.050.942

10. CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
■ à vue	370.842	370.537
■ jusqu'à 3 mois	856.830	367.204
■ plus de 3 mois à 1 an	193.987	133.853
■ plus de 1 an à 5 ans	103.303	75.844
■ plus de 5 ans	36.627	26.133
TOTAL	1.561.589	973.571

Le Groupe n'a pas procédé à des cessions sur ses portefeuilles de crédit à la clientèle.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Titres à revenu fixe	199.799	132.369
■ des émetteurs publics et assimilés	157.404	73.087
■ d'autres émetteurs	42.395	59.282
Titres à revenu variable	19.648	15.842
■ cotés	17.823	9.170
■ non cotés	1.825	6.672
TOTAL	219.447	148.211

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
INFORMATIONS SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

12. INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Titres à revenu fixe	138.109	84.623
■ des émetteurs publics et assimilés	63.352	24.909
■ d'autres émetteurs	74.757	59.714
Titres à revenu variable	14.304	14.455
■ cotés	13.055	13.563
■ non cotés	1.249	892
Instruments financiers dérivés	37.581	17.088
TOTAL	189.994	116.166

Tous les titres figurant sous cette rubrique sont destinés au *trading*.

12.1. Instruments financiers dérivés

Le tableau ci-dessous présente le détail des instruments dérivés figurant à l'actif du bilan, conjointement avec leur valeur notionnelle. Les montants notionnels sont présentés en brut et représentent la valeur des actifs sous-jacents des taux de référence ou indices servant à la valorisation de ces instruments. Ils fournissent une indication sur le volume des opérations ouvertes à la clôture, mais ne sont pas un indicateur de risque de crédit ou de marché.

en milliers de EUR	31/12/2014		31/12/2013	
	fair value	valeur notionnelle	fair value	valeur notionnelle
Couverture de transactions	22.082	3.717.581	4.945	709.741
■ instruments dérivés de cours de change	21.747	3.700.549	4.910	704.595
■ instruments dérivés de futures sur taux d'intérêt	335	17.032	35	5.146
Couverture de juste valeur	13.101	720.413	11.948	645.913
■ instruments dérivés de taux d'intérêt	13.101	720.413	11.948	645.913
Couverture de résultats futurs	2.398	773	195	427
■ instruments dérivés de devise	2.398	773	195	427
TOTAL	37.581	4.438.767	17.088	1.356.081

13. ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Titres à revenu fixe	158.505	114.425
■ des émetteurs publics et assimilés	79.808	78.131
■ d'autres émetteurs	78.697	36.294
TOTAL	158.505	114.425

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
INFORMATIONS SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

13. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (suite)

Il n'y a pas eu d'opérations de cession sur ces portefeuilles et par conséquent pas de gain ou perte sur cession.

14. ENTREPRISES NON CONSOLIDÉES

Informations sur les investissements les plus importants

en milliers	31/12/2014				Valeur au bilan EUR
	Fonds propres inclus résultat	Résultat	% intérêt du Groupe		
Bulk Malta Ltd, Malta	USD 26.044	(547)	10,00%		1.341
EIH Endurance Inv. Holding SA, Lugano	CHF 618	(255)	25,00%		179
NEIH SA, Luxembourg	EUR 214 ¹	(197) ¹	18,81%		586
Queluz Gestão de Ativos Ltda, São Paulo	BRL 3.686 ¹	1.646 ¹	10,00%		624
					2.730

(1) données au 31 décembre 2013

Dans les états financiers consolidés la valeur des entreprises non consolidées s'élève à EUR 3.631 (2013 : EUR 7.028).

Le tableau ci-dessus ne comprend que les entités non consolidées qui ont un impact significatif dans les états financiers consolidés.

L'investissement total dans sociétés non consolidées ne figurant pas dans le tableau ci-dessus s'élève à EUR 901 (2013 : EUR 2.352). Ces entités sont exclues du tableau en raison de la valeur négligeable de l'investissement.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
INFORMATIONS SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

15. PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

15.1. Part détenue directement ou indirectement par le Groupe

en milliers de EUR	31/12/2014		31/12/2013	
	Fonds propres	Résultat	Fonds propres	Résultat
Anthilia Capital Partners SGR SpA	2.182	390	2.041	159
Cortefranca SpA	1.122	(11)	1.136	(14)
Distillerie Pietrasanta Srl	4.513	208	4.894	(21)
Fortress 31 LLC ⁽¹⁾	(140)	11	0	0
Fortress Sterling LLC ⁽¹⁾	1.914	(73)	0	0
Fortress Rockaway LLC ⁽¹⁾	952	(17)	0	0
Heptagon Investments Ltd	804	48	731	71
Lez-Go Srl	1.181	(25)	1.203	(22)
Lombarda & Associati Srl	56	(41)	34	(13)
Milano Luxury Company SpA ⁽²⁾	0	0	1.420	(11)
Sartoria Saint Andrews Milano SpA ⁽¹⁾	1.291	332	0	0
Tzion Flats LLC ⁽¹⁾	956	(37)	0	0
	14.831	785	11.459	149
Total des fonds propres (part du Groupe)		15.616		11.608

(1) Société nouvellement entrée dans le périmètre de consolidation

(2) Société liquidée

Aucune de ces sociétés n'est cotée en bourse. Aucun établissement de crédit n'est à dénombrer.

15.2. Données financières publiées par les entités

en milliers de EUR	31/12/2014			
	Total actifs	Total dettes	Total produits	Résultat
Anthilia Capital Partners SGR SpA	7.547	1.895	6.774	858
Cortefranca SpA	623	7	2	(21)
Distillerie Pietrasanta Srl	2.799	398	1.947	463
Fortress 31 LLC	3.921	4.399	611	26
Fortress Sterling LLC	5.948	4.062	616	(157)
Fortress Rockaway LLC	3.282	2.272	387	(36)
Heptagon Investments Ltd	3.109	17	369	174
Lez-Go Srl	2.374	57	409	(40)
Lombarda & Associati Srl	1.394	1.233	654	(120)
Sartoria Saint Andrews Milano SpA	11.124	3.356	14.154	1.405
Tzion Flats LLC	3.186	2.239	408	(80)
TOTAL	45.307	19.935	26.331	2.472

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
INFORMATIONS SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

L'évolution des valeurs immobilisées est renseignée à la page 74.

Compte tenu des mises à jour des évaluations de certaines propriétés, la valeur de marché au 31 décembre 2014 des immeubles de placement est de EUR 85,5 millions (2013 : EUR 64,8 millions).

Le bénéfice net résultant de la gestion des immeubles de placement s'élève à EUR 2,8 millions (2013 : EUR 2,3 millions).

La dotation aux amortissements relative aux immeubles de placement de EUR 0,4 million (2013 : EUR 0,3 million), est reprise sous la rubrique *Autres charges d'exploitation dans l'État consolidé du résultat global*.

Les contrats de bail de ces immeubles comprennent une clause qui prévoit le paiement d'un loyer minimal en cas de résiliation anticipée. Le tableau suivant indique les montants que les locataires auraient à payer jusqu'à l'expiration du contrat :

en milliers de EUR	2015	2016	2017	2018	2019	Total
au 31/12/2014	2.511	2.556	2.348	2.316	180	9.911

Certaines sociétés du Groupe réalisent des opérations de promotion immobilière. Ces immeubles ont été classés en *Immeubles destinés à la vente* et sont évalués au plus bas de leur valeur comptable ou de leur valeur de marché diminuée des coûts de vente.

Presque la totalité de ces actifs sont de nouvelles constructions réalisées par une entité du Groupe.

L'activité liée à ces immeubles n'a pas d'influence significative sur le résultat du Groupe au 31 décembre 2014 et 2013.

Les immobilisations incorporelles reprises dans le tableau ci-après sous la dénomination *Autres actifs immatériels* représentent la valeur de la clientèle acquise lors de l'absorption ou de l'acquisition par PKB Privatbank SA, de

- Banca Monte Paschi (Suisse) SA, en 2004;
- Banca Gesfid SA, en 2010 ;
- Liechtensteinische Landesbank (Suisse) SA, en 2014 ;
- PKB Alasia SA, en 2014.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
INFORMATIONS SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

16.1. Évolution des immobilisations corporelles et incorporelles (exercice courant)

en milliers de EUR	Valeur d'acquisition			
	31/12/2013	Différence de change	Acquisitions (Sorties)	31/12/2014
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	119.710	2.998	11.709	134.417
Immobilisations d'exploitation	104.193	2.357	11.546	118.096
■ Terrains et constructions	62.314	1.530	3.722	67.566
■ Machines et outillage industriel	18.582	407	5.345	24.334
■ Autres installations, outillage et mobilier	21.865	420	2.382	24.667
■ Immobilisations en cours, acomptes versés	1.432	0	97	1.529
Immobilisations de placement	11.687	523	3	12.213
Immobilisations disponibles à la vente	3.830	118	160	4.108
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34.299	676	16.151	51.126
■ Concessions, brevets, licences	800	0	(287)	513
■ Autres actifs immatériels	33.272	671	16.438	50.381
■ Acomptes versées	227	5	0	232

Cumul des réductions de valeur				Valeur nette			
31/12/2013	Différence de change	Reprises (Dotations)	31/12/2014	31/12/2013	Différence de change	Mouvement	31/12/2014
(43.016)	(809)	(7.035)	(50.860)	76.694	2.189	4.674	83.557
(37.735)	(499)	(6.666)	(44.900)	66.458	1.858	4.880	73.196
(12.452)	(147)	(1.537)	(14.136)	49.862	1.383	2.185	53.430
(14.197)	(290)	(3.878)	(18.365)	4.385	117	1.467	5.969
(10.259)	(62)	(1.157)	(11.478)	11.606	358	1.225	13.189
(827)	0	(94)	(921)	605	0	3	608
(5.281)	(310)	(369)	(5.960)	6.406	213	(366)	6.253
0	0	0	0	3.830	118	160	4.108
(19.553)	(416)	(3.846)	(23.815)	14.746	260	12.305	27.311
(690)	0	409	(281)	110	0	122	232
(18.863)	(416)	(4.255)	(23.534)	14.409	255	12.183	26.847
0	0	0	0	227	5	0	232

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
INFORMATIONS SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

16.2. Évolution des immobilisations corporelles et incorporelles (exercice précédent)

en milliers de EUR	Valeur d'acquisition			
	31/12/2012	Différence de change	Acquisitions (Sorties)	31/12/2013
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	110.164	(2.602)	12.148	119.710
Immobilisations d'exploitation	95.914	(2.399)	10.678	104.193
■ Terrains et constructions	58.583	(1.993)	5.724	62.314
■ Machines et outillage industriel	13.839	(190)	4.933	18.582
■ Autres installations, outillage et mobilier	22.091	(211)	(15)	21.865
■ Immobilisations en cours, acomptes versés	1.401	(5)	36	1.432
Immobilisations de placement	11.843	(202)	46	11.687
Immobilisations disponibles à la vente	2.407	(1)	1.424	3.830
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35.063	(540)	(224)	34.299
■ Concessions, brevets, licences	1.023	0	(223)	800
■ Autres actifs immatériels	33.809	(537)	0	33.272
■ Acomptes versées	231	(3)	(1)	227

Cumul des réductions de valeur				Valeur nette			
31/12/2012	Différence de change	Reprises (Dotations)	31/12/2013	31/12/2012	Différence de change	Mouvement	31/12/2013
(39.779)	396	(3.633)	(43.016)	70.385	(2.206)	8.515	76.694
(34.737)	291	(3.289)	(37.735)	61.177	(2.108)	7.389	66.458
(11.464)	88	(1.076)	(12.452)	47.119	(1.905)	4.648	49.862
(11.943)	163	(2.417)	(14.197)	1.896	(27)	2.516	4.385
(10.594)	40	295	(10.259)	11.497	(171)	280	11.606
(736)	0	(91)	(827)	665	(5)	(55)	605
(5.042)	105	(344)	(5.281)	6.801	(97)	(298)	6.406
0	0	0	0	2.407	(1)	1.424	3.830
(16.793)	247	(3.007)	(19.553)	18.270	(293)	(3.231)	14.746
(902)	0	212	(690)	121	0	(11)	110
(15.891)	247	(3.219)	(18.863)	17.918	(290)	(3.219)	14.409
0	0	0	0	231	(3)	(1)	227

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
INFORMATIONS SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

17. AUTRES ACTIFS

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
crédits fiscaux	10.199	7.244
autres crédits	8.743	6.196
œuvres d'art	994	974
transactions en association	4.102	5.403
transactions en cours	2.714	25
valeurs de remplacement positives	5.744	1.970
autres	980	926
TOTAL	33.476	22.738

Certains chiffres de l'exercice se terminant au 31 décembre 2013 ont été reclassés afin d'assurer la comparabilité avec ceux se terminant le 31 décembre 2014.

18. ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles sont afférents aux principales différences bilantaires suivantes :

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
crédits et risques	4.078	3.579
portefeuilles titres	0	320
actifs corporels	2.072	2.088
autres	210	1.722
TOTAL	6.360	7.709

19. ÉCARTS D'ACQUISITION

L'écart positif entre le coût d'acquisition et la quote-part du Groupe dans l'actif net de la filiale acquise est comptabilisé à l'actif sous la rubrique *Écarts d'acquisition*.

Pour toutes les filiales acquises avant le 1^{er} janvier 2004, les écarts d'acquisition sont conservés à leur valeur d'origine telle qu'inscrite au bilan consolidé au 1^{er} janvier 2004, déduction faite des dépréciations cumulées à cette date.

Les *impairment tests* sur les *Écarts d'acquisition* réalisés suivant des méthodes d'évaluation usuelles n'ont pas donné lieu à une dépréciation.

Les *impairment test* sont réalisés au minimum une fois tous les 12 mois. Si la valeur recouvrable des éléments retenus dans la valorisation de l'écart d'acquisition est inférieure à la valeur de l'écart d'acquisition, une perte de valeur est reconnue dans l'*État consolidé du résultat global*.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
INFORMATIONS SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

19.1. Écarts d'acquisition – Variation de l'exercice

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Intégration globale		
■ solde net au début de l'exercice	10.339	10.339
■ mouvements au cours de l'exercice	0	0
Solde net à la fin de l'exercice	10.339	10.339
Mise en équivalence		
■ solde net au début de l'exercice	190	190
■ mouvements au cours de l'exercice	0	0
Solde net à la fin de l'exercice	190	190
Valeur nette totale à la fin de l'exercice	10.529	10.529
Valeur brute comptable	21.782	21.782
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(11.253)	(11.253)

19.2. Les écarts d'acquisition se répartissent par unité génératrice de trésorerie de la manière suivante :

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Anthilia Capital Partners SGR SpA	34	34
Cassa Lombarda SpA	9.087	9.087
Cortefranca Spa	156	156
Glenbuddah Pty Ltd	134	134
Primco Srl	51	51
Quintia SpA	1.067	1.067
	10.529	10.529

20. DETTES ENVERS DES BANQUES CENTRALES

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
■ jusqu'à 3 mois	130.900	40.019
■ plus de 1 an à 5 ans	30.012	60.801
TOTAL	160.912	100.820

Cassa Lombarda SpA a utilisé les facilités à des taux favorables accordées par la BCE (Banque Centrale Européenne) aux banques de l'Union Européenne qui en ont fait la demande.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
INFORMATIONS SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

21. DETTES ENVERS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
■ à vue	19.423	113.017
■ jusqu'à 3 mois	8.252	2.927
■ plus de 5 ans	12.123	10.827
TOTAL	39.798	126.771

Aucune situation de défaut à titre contractuel ou financier n'est à signaler dans le cadre des engagements financiers pris par le Groupe.

22. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts d'épargne	181.543	3.065
■ à vue	181.543	3.065
Autres dettes	2.871.498	2.161.058
■ à vue	2.759.814	2.045.291
■ jusqu'à 3 mois	92.993	29.017
■ plus de 3 mois à 1 an	16.821	69.525
■ plus de 1 an à 5 ans	1.870	17.225
TOTAL	3.053.041	2.164.123

23. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

en milliers de EUR	31/12/2014		31/12/2013	
	fair value	valeur notionnelle	fair value	valeur notionnelle
Couverture de transactions	11.410	3.745.826	4.982	750.208
■ instruments dérivés de cours de change	10.997	3.718.548	4.920	742.920
■ instruments dérivés de futures sur taux d'intérêt	413	27.278	62	7.288
Couverture de juste valeur	19.769	720.413	12.511	645.913
■ instruments dérivés de taux d'intérêt	19.769	720.413	12.511	645.913
Couverture de résultats futurs	2.398	773	195	426
■ instruments dérivés de devise	2.398	773	195	426
TOTAL	33.577	4.467.012	17.688	1.396.547

Le tableau précédent présente le détail des instruments dérivés figurant au passif du bilan, conjointement avec leur valeur notionnelle. Les montants notionnels sont présentés en brut et représentent la valeur des actifs sous-jacents des taux de référence ou indice servant à la valorisation de

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
INFORMATIONS SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ces instruments. Ils fournissent une indication sur le volume des opérations ouvertes à la clôture, mais ne sont pas un indicateur de risque de crédit ou de marché.

24. AUTRES PASSIFS

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
dettes fiscales	6.733	5.370
autres dettes	13.388	6.118
transactions en association	2.728	2.380
transactions en cours	6.711	1.835
valeurs de remplacement négatives	6.305	1.586
autres	2.786	2.008
TOTAL	38.651	19.297

Le poste « *autres dettes* » se compose entre autre de EUR 4.990 relatifs à la clientèle, encore à payer, lors de l'acquisition de Liechtensteinische Landesbank (Suisse) SA et de EUR 1.044 relatifs à la clientèle, encore à payer, lors de l'acquisition de PKB Alasia SA.

Certains chiffres de l'exercice se terminant au 31 décembre 2013 ont été reclassés afin d'assurer la comparabilité avec ceux se terminant le 31 décembre 2014.

25. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour pensions et obligations similaires	30.093	17.306
■ régime à prestations définies	30.093	17.306
Provisions pour impôts	12.891	15.909
■ pour impôts courants	2.842	3.410
■ pour impôts différés	10.049	12.499
Provisions pour autres risques et charges	28.087	25.459
TOTAL	71.071	58.674

D'autres informations sur les impôts de l'exercice sont données à la Note 34.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
INFORMATIONS SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

25.1. Variations des provisions pour risques et charges

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Solde au début de l'exercice	58.674	59.867
Différence de change	958	(768)
Dotation aux provisions	27.440	17.617
Reprise de provisions	(2.388)	(2.104)
Utilisation des provisions	(13.613)	(15.938)
Solde à la fin de l'exercice	71.071	58.674

25.2. Provisions pour impôts différés

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles sont afférents aux principales différences bilantaires suivantes:

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Actifs corporels	4.171	4.137
Actifs incorporels	2.614	2.810
Crédits et risques	3.264	6.802
Autres	0	(1.250)
TOTAL	10.049	12.499

25.3. Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges sont afférents à :

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Litiges éventuels et procès	10.649	10.428
Primes et commissions	9.457	8.180
Autres provisions	7.981	6.851
TOTAL	28.087	25.459

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
INFORMATIONS SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

26. VARIATION DE LA RÉSERVE DE RÉÉVALUATION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS
DISPONIBLES A LA VENTE (PART DU GROUPE)

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Réserve au début de l'exercice	(2.475)	(1.752)
Variations de l'exercice	1.403	(723)
Différence de change	(76)	31
Gains (pertes) nets non réalisés	2.136	1.093
Gains réalisés	0	(2.238)
Pertes réalisées	(144)	13
Impôts différés	(513)	378
Réserve à la fin d'exercice	(1.072)	(2.475)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

INFORMATIONS
SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DU
RÉSULTAT GLOBAL

27. INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Créances sur la clientèle	26.584	21.149
Créances sur les établissements de crédit	2.363	2.492
Instruments financiers en juste valeur par le résultat	2.329	2.286
Instruments financiers disponibles à la vente	1.957	3.149
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2.617	2.171
TOTAL	35.850	31.247

28. INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Dettes envers la clientèle	(2.366)	(2.771)
Dettes envers des établissements de crédit	(3.653)	(3.049)
Instruments financiers en juste valeur par le résultat	(4)	0
TOTAL	(6.023)	(5.820)

29. GAINS (PERTES) NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Titres à revenu fixe	1.902	1.961
Titres à revenu variable hors dividendes	2.810	2.118
Dividendes	39	34
Réévaluation (Réductions de valeurs) du portefeuille	(588)	1.279
Change et autres	862	801
TOTAL	5.025	6.193

Tous les titres figurant sous cette rubrique sont destinés au *trading*.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
INFORMATIONS SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT GLOBAL

30. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Produits sur immeubles de placement	4.219	3.368
Produits sur immeubles disponibles à la vente	162	312
Produits sur immobilisations d'exploitation	8	0
Produits sur autres immobilisations corporelles	1	0
Autres produits de l'actif circulant	9.280	4.932
Reprises de provisions	1.817	152
Autres produits	1.086	921
TOTAL	16.573	9.685

L'augmentation par rapport à l'exercice précédent du poste « *Autres produits de l'actif circulant* » est représenté par un remboursement majeur sur les timbres relatifs aux valeurs mobilières détenues par la clientèle, suite aux changements introduits par la législation fiscale italienne.

31. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Charges sur immeubles de placement	(1.384)	(1.095)
Charges sur immeubles disponibles à la vente	(82)	(331)
Autres charges de l'actif circulant	(203)	(945)
Provisions diverses et autres charges	(1.487)	(1.153)
TOTAL	(3.156)	(3.524)

Tous les immeubles de placement ont généré des revenus locatifs.

32. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Frais de personnel	(72.891)	(61.371)
Frais administratifs et autres	(36.312)	(29.112)
TOTAL	(109.203)	(90.483)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
INFORMATIONS SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT GLOBAL

32.1. Frais de personnel

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Salaires et traitements	(56.807)	(47.498)
Charges sociales	(12.071)	(9.703)
Contribution au fond pension (régime à prestations définies)	606	(249)
Contribution au fond pension (régime à contributions définies)	(1.362)	(1.222)
Autres charges de personnel	(3.257)	(2.699)
TOTAL	(72.891)	(61.371)

32.2. Avantages au personnel – indemnités de fin de carrière

Trois sociétés du Groupe ont octroyé des avantages postérieurs à l'emploi aux membres du personnel: COFI SA, Cassa Lombarda SpA et PKB Privatbank SA. Ces avantages correspondent à des indemnités de fin de carrière.

32.3. Rapprochement entre les actifs et les passifs comptabilisés au bilan

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Juste valeur des actifs des régimes	115.209	88.700
Valeur actualisée des obligations des régimes	(140.113)	(106.006)
Surplus net (Obligation nette) comptabilisée au bilan	(24.904)	(17.306)

32.4. Variations de la valeur actualisée des obligations

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Obligations au début de l'exercice	(106.006)	(104.407)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(3.374)	(3.447)
Coût financier (intérêts)	(2.074)	(1.591)
Coût des services passés	(8)	461
Gains (Pertes) actuariels(elles)	(18.644)	3.914
Contributions ordinaires des employés	(2.439)	(1.746)
Prestations payées	4.958	2.802
Effet des variations de change	(2.034)	1.579
Cotisations des membres des régimes	(10.492)	(3.571)
Obligations à la fin de l'exercice	(140.113)	(106.006)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
INFORMATIONS SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT GLOBAL

32.5. Variations de la juste valeur des actifs du régime de prestations

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Juste valeur des actifs au début de l'exercice	94.145	85.019
Rendement attendu	5.141	1.175
Gains (pertes) actuariels(elles)	1.719	3.486
Contributions ordinaires des employés	2.439	1.753
Contributions ordinaires des employeurs	4.442	3.209
Prestations payées	(4.957)	(2.802)
Effet des variations de change	1.788	(1.266)
Cotisations des membres des régimes	10.492	3.571
Juste valeur des actifs à la fin de l'exercice	115.209	94.145

32.6. Composantes des actifs de régime

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Titres	22.952	20.333
Obligations	45.226	37.308
Propriété	16.478	21.833
Autres	30.553	14.670
TOTAL	115.209	94.144

32.7. Composante de la charge de l'exercice au titre des avantages postérieurs à l'emploi

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Régimes à prestations définies	(3.707)	(3.397)
■ Coût des services	(3.354)	3.903
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(3.346)	3.442
Coût des services passés	(8)	461
■ Intérêts nets	(353)	(416)
Charge d'intérêt	(2.058)	(1.589)
Produits d'intérêt des actifs de régime	1.705	1.173
Régimes à contributions définies	(90)	(1.222)
TOTAL	(3.797)	(4.619)

32.8. Principales hypothèses actuarielles

en %	31/12/2014	31/12/2013
Taux d'actualisation	1,93%	3,18%
Taux d'augmentation future des salaires	1,80%	1,75%
Taux d'augmentation future des retraites	1,47%	1,75%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
INFORMATIONS SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT GLOBAL

32.9. Contributions estimées pour l'année suivante

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Contributions de l'employeur	4.023	2.977
Contributions de l'employé	2.548	1.985
TOTAL	6.571	4.962

32.10. Effectifs du groupe

	31/12/2014	31/12/2013
Salariés occupés à plein-temps	497	440

32.11. Analyse de sensibilité: Incidence sur la valeur actualisée des obligations

	31/12/2014		31/12/2013	
	%	EUR	%	EUR
Sensibilité aux hypothèses de variation de taux d'actualisation				
Taux d'actualisation + 0,50%	- 5,48 %	(1.014)	- 4,49 %	(4.755)
Taux d'actualisation - 0,50%	+ 6,06 %	1.151	+ 4,98 %	5.280
Sensibilité aux hypothèses de variation des salaires				
Taux de variation des salaires + 0,50%	+ 0,24 %	82	+ 0,90 %	955
Taux de variation des salaires - 0,50%	- 0,20 %	(69)	- 0,80 %	(849)
Sensibilité aux hypothèses de variation de la mortalité				
Espérance de vie +1 an	+ 0,94 %	302	+ 1,80 %	1.908
Espérance de vie -1 an	- 0,84 %	(288)	- 1,70 %	(1.802)

Les données ci-dessus représentent des moyennes pondérées des variations observées.

33. COÛT DU RISQUE

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Augmentation des provisions	(11.228)	(11.274)
Reprises de provisions	1.297	(73)
TOTAL	(9.931)	(11.347)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
INFORMATIONS SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT GLOBAL

33.1. Coût du risque, par nature d'actifs

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Prêts et créances envers la clientèle	(5.504)	(3.546)
Engagements hors bilan	(17)	0
Autres	(4.410)	(7.801)
TOTAL	(9.931)	(11.347)

34. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Impôts courants	(5.443)	(4.827)
Impôts différés	(845)	237
TOTAL	(6.288)	(4.590)

34.1. Formation de la charge d'impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice est calculée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays où les sociétés du Groupe sont domiciliées.

Au 31 décembre 2014, le taux d'impôt à Luxembourg est de 29,22% (2013: 29,22%).

La différence entre le taux ci-après et le taux d'impôt effectif s'explique comme suit:

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Résultat avant impôts	31.442	19.132
Taux d'impôt en vigueur à Luxembourg à la fin de l'exercice	29,22%	29,22%
Impôts théoriques sur les revenus	9.187	5.590
Effet fiscal des différents taux d'impôt locaux	1.139	2.663
Effet fiscal sur éléments non déductibles	2.089	3.580
Effet fiscal sur éléments non imposables	(5.267)	(4.805)
Effet fiscal sur autres éléments	379	(1.176)
Effet des pertes fiscales reportées	(1.239)	(1.262)
Charge d'impôt au bilan	6.288	4.590
Taux d'imposition effectif	20,00%	23,99%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

AUTRES INFORMATIONS

35. POSTES HORS BILAN

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
35.1. Engagements de financements donnés	1.551.228	762.854
Aux établissements de crédit	1.295.536	587.687
À la clientèle	255.692	175.167
■ ouverture de crédits confirmés	7.752	2.723
■ opérations de change à terme	219.766	149.542
■ autres transactions	8.269	5.482
■ autres	19.905	17.420
35.2. Engagements de financements reçus	1.515.780	506.508
Des établissements de crédit	1.289.049	376.320
De la clientèle	226.731	130.188
35.3. Actifs donnés en garantie	198.528	221.033
Trésorerie et assimilée	23	13
Créances	1.027	206.174
Titres	196.171	13.599
Propriétés, immeubles et terrains	1.307	1.247
35.4. Actifs reçus en garantie	1.782.873	1.166.046
Créances	1.078.823	490.349
Titres	156.072	128.119
Marchandises	21.638	15.015
Propriétés, immeubles et terrains	526.340	532.563
35.5. Engagements de garantie donnés	75.771	48.467
D'ordre des établissements de crédit	1.091	1.597
D'ordre de la clientèle	74.680	46.870
■ cautions immobilières	0	0
■ cautions administratives et fiscales	55.055	33.462
■ autres garanties	19.625	13.408
35.6. Engagements de garantie reçus	250.792	257.530
D'ordre des établissements de crédit	16.563	12.280
D'ordre de la clientèle	234.229	245.250
35.7 Opérations fiduciaires	28.445	152.351
Dépôts fiduciaires	28.445	152.351

Les montants renseignés sont des valeurs de marché.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
AUTRES INFORMATIONS

Le Groupe accorde des engagements et donne certains de ses investissements en garantie dans le cadre de ses opérations bancaires principalement au titre de son refinancement interbancaire, de l'octroi de crédits à sa clientèle et d'opérations de banque privée.

Le Groupe a réclamé auprès d'une compagnie d'assurance la prise en charge d'un dommage subi au cours de l'exercice 2013. La compagnie d'assurance a ouvert les procédures pour l'évaluation des dommages et le montant du remboursement.

36. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

36.1. Transactions avec les sociétés consolidées

La liste des sociétés consolidées est présentée à la Note 4 (sociétés consolidées par intégration globale et sociétés consolidées par mises en équivalence). Les transactions réalisées en cours d'exercice entre les sociétés consolidées ainsi que les soldes à la date de clôture sont éliminés dans le processus de consolidation.

Les informations ci-dessous relatives aux transactions avec les entreprises liées ne concernent que les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et les sociétés mises en équivalence.

36.1.1. Encours des opérations avec les parties liées

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Actifs	5.598	915
Créances sur la clientèle	5.512	604
Autres actifs	86	311
Passifs	1.981	2.553
Dettes envers la clientèle	1.918	2.553
Autres passifs	63	0

36.1.2. Transactions réalisées avec les parties liées

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et produits assimilés	0	26
Intérêts et charges assimilés	(56)	(22)
Commissions perçues	84	2
Autres produits d'exploitation	8	5
TOTAL	36	11

36.2. Transactions avec les principaux dirigeants

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, les administrateurs et mandataires sociaux ou principaux dirigeants ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Groupe ou de ses principales filiales.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
AUTRES INFORMATIONS

Ont été prises en compte les sommes effectivement payées ou provisionnées par toutes les entités du Groupe au titre de rémunération, y inclus les cotisations patronales, jetons de présences et autres avantages de toute nature.

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Avantages à court terme	1.329	1.191
TOTAL	1.329	1.191

Une provision pour avantage au personnel de EUR 2 millions est également enregistrée. Elle est payable au terme de la collaboration.

37. RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET HONORAIRES DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération allouée aux organes d'administration	505	452
Honoraires du Réviseur d'entreprises agréé	95	95

38. INFLUENCE DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

38.1. Acquisition d'entreprises durant l'exercice

En mars 2014, PKB Privatbank SA a racheté 100 % des actions de Alasia Investments SA, Lausanne, société de gérance de fortune ; après l'achat, la société a été renommée PKB Alasia SA. Au 31 décembre 2013, les fonds propres de Alasia Investments s'élevaient à CHF 2,5 millions. Le contrat d'achat prévoit le paiement d'un prix de substance et d'un complément de prix pour la clientèle ; le prix de substance et un acompte sur le complément de prix pour la clientèle ont été payés avec un impact sur la trésorerie de PKB de CHF 3,3 millions. Le solde du complément de prix pour la clientèle sera payé en trois tranches annuelles venant à échéance le 15 janvier.

Le tableau suivant reporte la valeur au bilan des actifs et passifs au 31 décembre 2013 de Alasia Investments SA :

en milliers de EUR	31/12/2013
Trésorerie	73
Créances sur établissement de crédit	1.536
Créances sur la clientèle	60
Titres destinés au trading	1.262
Immobilisations	26
Comptes de régularisation	273
Autres actifs	19
Comptes de régularisation	(120)
Autres passifs	(43)
Provisions	(1.052)
Actif Net	2.034

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
AUTRES INFORMATIONS

38.2. Influence de l'acquisition sur le résultat consolidé

La contribution de PKB Alasia au résultat consolidé est la suivante :

en milliers de EUR	31/12/2014
Intérêts nets	39
Commissions nettes	1.687
Résultat d'opération de trading	59
Autres produits	133
Charges générales d'exploitation	(1.481)
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	(12)
Coût du risque	(35)
Impôts sur le résultat	(89)
Résultat net	301

38.3. Acquisition d'activité durant l'exercice

Le 31 décembre 2013, PKB Privatbank SA, Lugano a acquis la succursale de Lugano de la Liechtensteinische Landesbank (Suisse) SA avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Le 1^{er} janvier 2014, les actifs et les passifs de « LLB » ont été intégrés dans PKB Privatbank SA. Ces actifs totalisent environ CHF 1,8 milliard comprenant des crédits vers la clientèle de CHF 0,6 milliard, des dépôts de CHF 0,4 milliard et des valeurs mobilières de CHF 0,8 milliard.

39. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les informations sectorielles sont données aux pages suivantes. Le Groupe a retenu les secteurs suivants:

Secteurs économiques

- Banques: regroupant toutes les activités bancaires et à caractère financier ;
- Immobilier ;
- Agriculture ;
- Autres: regroupant les sociétés de prestations de services et activités résiduelles.

Secteurs géographiques

- Europe ;
- Amériques: regroupant les activités aux États-Unis et à Antigua (W.I.) ;
- Australie.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
AUTRES INFORMATIONS

39.1. État consolidé de la situation financière par secteur d'activité

en milliers de EUR	Banques et finances		Immobilier	
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
Caisse, avoirs auprès des banques centrales, CCP	849.370	341.400	0	0
Créances sur établissements de crédit	649.231	1.050.434	706	428
Créances sur la clientèle	1.561.528	973.548	52	10
Instruments financiers disponibles à la vente	219.445	147.671	2	540
Instruments financiers en juste valeur par le résultat	187.360	115.370	0	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	155.552	109.598	1.612	3.513
Entreprises non consolidées	3.055	3.657	576	3.371
Participations mises en équivalence	5.062	4.432	10.554	7.176
Immobilisations corporelles	66.361	61.579	7.645	6.206
Immobilisations incorporelles	27.079	14.519	0	0
Autres actifs	27.110	17.138	1.267	452
Comptes de régularisation	29.586	17.933	1.089	992
Actifs d'impôts courants et différés	6.360	7.709	0	0
Écarts d'acquisition	9.121	9.121	1.274	1.274
Total Actif	3.796.220	2.874.109	24.777	23.962
Dettes envers des banques centrales	160.912	100.820	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	27.675	115.944	12.123	10.827
Dettes envers la clientèle	3.051.886	2.163.113	385	326
Instruments financiers dérivés	33.577	17.688	0	0
Dettes représentées par un titre	0	916	0	0
Autres passifs	35.419	16.464	504	507
Comptes de régularisation	29.661	23.821	33	49
Provisions pour risques et charges	70.997	58.607	74	67
Total Dettes	3.410.127	2.497.373	13.119	11.776

Agriculture		Autres		Total	
31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
0	0	148	69	849.518	341.469
50	80	0	0	649.987	1.050.942
0	0	9	13	1.561.589	973.571
0	0	0	0	219.447	148.211
0	0	2.634	796	189.994	116.166
0	0	1.341	1.314	158.505	114.425
0	0	0	0	3.631	7.028
0	0	0	0	15.616	11.608
9.536	8.903	15	6	83.557	76.694
0	0	232	227	27.311	14.746
4.103	4.172	996	976	33.476	22.738
3	0	111	4	30.789	18.929
0	0	0	0	6.360	7.709
134	134	0	0	10.529	10.529
13.826	13.289	5.486	3.405	3.840.309	2.914.765
0	0	0	0	160.912	100.820
0	0	0	0	39.798	126.771
766	682	4	2	3.053.041	2.164.123
0	0	0	0	33.577	17.688
0	0	0	0	0	916
2.728	2.326	0	0	38.651	19.297
4	1	3	3	29.701	23.874
0	0	0	0	71.071	58.674
3.498	3.009	7	5	3.426.751	2.512.163

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
AUTRES INFORMATIONS

39.2. État consolidé du résultat global par secteur d'activités

en milliers de EUR	Banques et finances		Immobilier	
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et produits assimilés	35.736	31.129	100	107
Intérêts et charges assimilées	(5.183)	(5.144)	(840)	(676)
Gains (pertes) sur instruments financiers FVTPL	4.723	6.005	54	37
Gains (pertes) sur instruments financiers disponibles à la vente	5.464	5.540	0	0
Commissions perçues	130.032	105.363	0	0
Commissions versées	(22.780)	(19.783)	(81)	(65)
Autres produits d'exploitation	12.601	6.444	3.652	2.769
Autres charges d'exploitation	(741)	(1.631)	(1.652)	(1.375)
Charges générales d'exploitation	(108.433)	(89.719)	(277)	(314)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels	(10.685)	(7.369)	(5)	(6)
Coût du risque	(9.931)	(11.291)	0	0
Gains (pertes) nets sur les entreprises non consolidées	(301)	(694)	21	30
Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	729	206	56	(57)
Autres gains (pertes) nets sur participations mises en équivalence	(146)	0	0	0
Résultat avant impôts	31.085	19.056	1.028	450
Impôts sur les bénéfices	(6.281)	(4.582)	(1)	(1)
Résultat net	24.804	14.474	1.027	449
dont intérêts minoritaires	(346)	(215)	521	329
Résultat net de l'exercice (part du groupe)	25.150	14.689	506	120
Autres éléments du résultat global	(4.963)	3.583	989	(322)
Gains (Pertes) nets sur instruments financiers disponibles à la vente	1.934	(977)	309	(309)
Écarts actuariels concernant les avantages postérieurs à l'emploi	(13.512)	7.337	0	0
Différence de conversion	4.522	(1.724)	680	(13)
Impôts sur les autres éléments du résultat global	2.093	(1.053)	0	0
■ part du Groupe	(4.513)	3.430	619	(191)
■ part des minoritaires	(450)	153	370	(131)
Résultat net de l'exercice	24.804	14.474	1.027	449
Total autres éléments du résultat global	(4.963)	3.583	989	(322)
Total du résultat global	19.841	18.057	2.016	127
dont part des minoritaires	(796)	(62)	891	198
Total du résultat global, part du Groupe	20.637	18.119	1.125	(71)

Agriculture		Autres		Total	
31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
0	0	14	11	35.850	31.247
0	0	0	0	(6.023)	(5.820)
0	0	248	151	5.025	6.193
0	0	0	0	5.464	5.540
0	0	8	19	130.040	105.382
0	0	0	0	(22.861)	(19.848)
153	307	167	165	16.573	9.685
(523)	(487)	(240)	(31)	(3.156)	(3.524)
(5)	(2)	(488)	(448)	(109.203)	(90.483)
0	0	(5)	(3)	(10.695)	(7.378)
0	0	0	(56)	(9.931)	(11.347)
0	0	0	0	(280)	(664)
0	0	0	0	785	149
0	0	0	0	(146)	0
(375)	(182)	(296)	(192)	31.442	19.132
0	0	(6)	(7)	(6.288)	(4.590)
(375)	(182)	(302)	(199)	25.154	14.542
44	(2)	0	0	219	112
(419)	(180)	(302)	(199)	24.935	14.430
479	(2.008)	63	(47)	(3.432)	1.206
0	0	0	0	2.243	(1.286)
0	0	0	0	(13.512)	7.337
479	(2.008)	63	(47)	5.744	(3.792)
0	0	0	0	2.093	(1.053)
432	(2.008)	63	(47)	(3.399)	1.184
47	0	0	0	(33)	22
(375)	(182)	(302)	(199)	25.154	14.542
479	(2.008)	63	(47)	(3.432)	1.206
104	(2.190)	(239)	(246)	21.722	15.748
91	(2)	0	0	186	134
13	(2.188)	(239)	(246)	21.536	15.614

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
AUTRES INFORMATIONS

39.3. État consolidé de la situation financière par secteur géographique

en milliers de EUR	Europe	
	31/12/2014	31/12/2013
Caisse, avoirs auprès des banques centrales, CCP	849.515	341.469
Créances sur établissements de crédit	309.512	738.870
Créances sur la clientèle	1.543.970	952.658
Instruments financiers disponibles à la vente	219.447	148.211
Instruments financiers en juste valeur par le résultat	189.994	116.166
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	149.441	109.814
Entreprises non consolidées	3.631	3.657
Participations mises en équivalence	12.050	11.608
Immobilisations corporelles	68.625	63.047
Immobilisations incorporelles	27.311	14.746
Autres actifs	22.707	15.951
Comptes de régularisation	29.170	17.692
Actifs d'impôts courants et différés	6.360	7.709
Écarts d'acquisition	10.395	10.395
Total Actif	3.442.128	2.551.993
Dettes envers des banques centrales	160.912	100.820
Dettes envers des établissements de crédit	27.176	115.944
Dettes envers la clientèle	2.514.157	1.682.449
Instruments financiers dérivés	33.577	17.688
Dettes représentées par un titre	0	916
Autres passifs	29.134	15.017
Comptes de régularisation	28.984	23.299
Provisions pour risques et charges	70.919	58.206
Total Dettes	2.864.859	2.014.339

Amériques		Australie		Total	
31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
3	0	0	0	849.518	341.469
340.425	311.992	50	80	649.987	1.050.942
17.619	20.913	0	0	1.561.589	973.571
0	0	0	0	219.447	148.211
0	0	0	0	189.994	116.166
9.064	4.611	0	0	158.505	114.425
0	3.371	0	0	3.631	7.028
3.566	0	0	0	15.616	11.608
5.396	4.744	9.536	8.903	83.557	76.694
0	0	0	0	27.311	14.746
6.666	2.615	4.103	4.172	33.476	22.738
1.616	1.237	3	0	30.789	18.929
0	0	0	0	6.360	7.709
0	0	134	134	10.529	10.529
384.355	349.483	13.826	13.289	3.840.309	2.914.765
0	0	0	0	160.912	100.820
12.622	10.827	0	0	39.798	126.771
538.118	480.992	766	682	3.053.041	2.164.123
0	0	0	0	33.577	17.688
0	0	0	0	0	916
6.789	1.900	2.728	2.380	38.651	19.297
713	574	4	1	29.701	23.874
152	468	0	0	71.071	58.674
558.394	494.761	3.498	3.063	3.426.751	2.512.163

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
AUTRES INFORMATIONS

39.4. État consolidé du résultat global par secteur géographique

en milliers de EUR	Europe	
	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et produits assimilés	34.475	30.006
Intérêts et charges assimilées	(5.009)	(4.914)
Gains (pertes) sur instruments financiers FVTPL	5.025	6.193
Gains (pertes) sur instruments financiers disponibles à la vente	5.464	5.540
Commissions perçues	112.288	92.326
Commissions versées	(17.726)	(15.881)
Autres produits d'exploitation	12.216	6.822
Autres charges d'exploitation	(1.469)	(1.971)
Charges générales d'exploitation	(102.868)	(85.651)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels	(10.446)	(7.281)
Coût du risque	(9.948)	(11.330)
Gains (pertes) nets sur entreprises non consolidées	(280)	(664)
Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	901	149
Autres gains (pertes) nets sur participations mises en équivalence	(146)	0
Résultat avant impôts	22.477	13.344
Impôts sur les bénéfices	(6.229)	(4.494)
Résultat net	16.248	8.850
dont intérêts minoritaires	48	26
Résultat net de l'exercice (part du groupe)	16.200	8.824
Autres éléments du résultat global	(5.907)	4.013
Gains (Pertes) nets sur instruments financiers disponibles à la vente	1.934	(977)
Écarts actuariels concernant les avantages postérieurs à l'emploi	(13.512)	7.337
Différence de conversion	3.578	(1.294)
Impôts sur les autres éléments du résultat global	2.093	(1.053)
■ part du Groupe	(5.536)	3.886
■ part des minoritaires	(371)	127
Résultat net de l'exercice	16.248	8.850
Total autres éléments du résultat global	(5.907)	4.013
Total du résultat global	10.341	12.863
dont part des minoritaires	(323)	153
Total du résultat global, part du Groupe	10.664	12.710

Amériques		Australie		Total	
31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
1.375	1.241	0	0	35.850	31.247
(1.014)	(906)	0	0	(6.023)	(5.820)
0	0	0	0	5.025	6.193
0	0	0	0	5.464	5.540
17.752	13.056	0	0	130.040	105.382
(5.135)	(3.967)	0	0	(22.861)	(19.848)
4.204	2.556	153	307	16.573	9.685
(1.164)	(1.066)	(523)	(487)	(3.156)	(3.524)
(6.323)	(4.823)	(12)	(9)	(109.203)	(90.483)
(249)	(97)	0	0	(10.695)	(7.378)
17	(17)	0	0	(9.931)	(11.347)
0	0	0	0	(280)	(664)
(116)	0	0	0	785	149
0	0	0	0	(146)	0
9.347	5.977	(382)	(189)	31.442	19.132
(59)	(96)	0	0	(6.288)	(4.590)
9.288	5.881	(382)	(189)	25.154	14.542
127	88	44	(2)	219	112
9.161	5.793	(426)	(187)	24.935	14.430
1.991	(769)	484	(2.038)	(3.432)	1.206
309	(309)	0	0	2.243	(1.286)
0	0	0	0	(13.512)	7.337
1.682	(460)	484	(2.038)	5.744	(3.792)
0	0	0	0	2.093	(1.053)
1.700	(664)	437	(2.038)	(3.399)	1.184
291	(105)	47	0	(33)	22
9.288	5.881	(382)	(189)	25.154	14.542
1.991	(769)	484	(2.038)	(3.432)	1.206
11.279	5.112	102	(2.227)	21.722	15.748
418	(17)	91	(2)	186	134
10.861	5.129	11	(2.225)	21.536	15.614

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

GESTION DES RISQUES

40. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

40.1. Actifs financiers à la juste valeur

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Créances sur établissements de crédit	649.987	1.050.942
Créances sur la clientèle	1.570.616	973.649
Instruments financiers disponibles à la vente	219.445	148.213
Instruments financiers en juste valeur par le résultat	189.994	116.166
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	160.714	115.324
TOTAL	2.790.756	2.404.294

40.2. Actifs financiers à la valeur comptable

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Créances sur établissements de crédit	649.987	1.050.942
Créances sur la clientèle	1.561.589	973.571
Instruments financiers disponibles à la vente	219.447	148.211
Instruments financiers en juste valeur par le résultat	189.994	116.166
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	158.505	114.425
TOTAL	2.779.522	2.403.315

40.3. Passifs financiers à la juste valeur

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Dettes envers des banques centrales	160.701	100.820
Dettes envers des établissements de crédit	39.798	126.771
Dettes envers la clientèle	3.053.041	2.164.123
Instruments financiers dérivés	33.577	17.688
Dettes représentées par un titre	0	916
TOTAL	3.287.117	2.410.318

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
GESTION DES RISQUES

40.4. Passifs financiers à la valeur comptable

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Dettes envers des banques centrales	160.912	100.820
Dettes envers des établissements de crédit	39.798	126.771
Dettes envers la clientèle	3.053.041	2.164.123
Instruments financiers dérivés	33.577	17.688
Dettes représentées par un titre	0	916
TOTAL	3.287.328	2.410.318

41. ACTIFS FINANCIERS, VENTILATION PAR DEVISE

41.1. Au 31 décembre 2014

en milliers de EUR	EUR	USD	CHF	AUTRES	TOTAL
Créances sur établissements de crédit	222.998	309.148	36.102	81.739	649.987
Créances sur la clientèle	741.964	155.536	636.907	27.182	1.561.589
Instruments financiers disponibles à la vente	213.870	551	5.026	0	219.447
Instruments financiers en juste valeur par le résultat	138.093	2.046	49.574	281	189.994
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	67.215	15.992	70.831	4.467	158.505
TOTAL	1.384.140	483.273	798.440	113.669	2.779.522

41.2. Au 31 décembre 2013

en milliers de EUR	EUR	USD	CHF	AUTRES	TOTAL
Créances sur établissements de crédit	292.590	433.554	255.434	69.364	1.050.942
Créances sur la clientèle	672.558	103.982	187.483	9.548	973.571
Instruments financiers disponibles à la vente	147.133	1.078	0	0	148.211
Instruments financiers en juste valeur par le résultat	96.525	2.177	17.415	49	116.166
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	62.336	1.726	50.043	320	114.425
TOTAL	1.271.142	542.517	510.375	79.281	2.403.315

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
GESTION DES RISQUES

42. PASSIFS FINANCIERS, VENTILATION PAR DEVISE

42.1. Au 31 décembre 2014

en milliers de EUR	EUR	USD	CHF	AUTRES	TOTAL
Dettes envers des banques centrales	160.912	0	0	0	160.912
Dettes envers des établissements de crédit	7.429	13.509	12.689	6.171	39.798
Dettes envers la clientèle	1.685.067	933.670	357.787	76.517	3.053.041
Instruments financiers dérivés	0	140	33.436	1	33.577
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0
TOTAL	1.853.408	947.319	403.912	82.689	3.287.328

42.2. Au 31 décembre 2013

en milliers de EUR	EUR	USD	CHF	AUTRES	TOTAL
Dettes envers des banques centrales	100.820	0	0	0	100.820
Dettes envers des établissements de crédit	40.499	10.827	53.469	21.976	126.771
Dettes envers la clientèle	1.302.149	578.647	218.080	65.247	2.164.123
Instruments financiers dérivés	0	96	17.398	194	17.688
Dettes représentées par un titre	0	0	0	916	916
TOTAL	1.443.468	589.570	288.947	88.333	2.410.318

43. ACTIFS FINANCIERS DÉPRÉCIÉS

43.1. Perte de valeur

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Créances sur la clientèle	4.173	4.626
Instruments financiers disponibles à la vente	930	474
TOTAL	5.103	5.100

43.2. Revenu d'intérêts sur actifs dépréciés

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Créances sur la clientèle	1.268	2.668
Instruments financiers disponibles à la vente	182	54
TOTAL	1.450	2.722

43.3. Utilisation de garanties reçues

Au cours des exercices 2014 et 2013, le Groupe n'a réalisé aucun actif reçu en garantie des crédits accordés.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
GESTION DES RISQUES

43.4. Fair value des garanties reçues

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Garanties reçues	436.395	325.955
TOTAL	436.395	325.955

En 2014, le Groupe n'a pas cédé ou donné en gage des garanties reçues.

44. MÉTHODE D'ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont répartis en trois niveaux selon un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et des paramètres utilisés pour leur valorisation :

■ NIVEAU 1

Instrument financiers faisant l'objet de prix de marché cotés :

Ce niveau regroupe les instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif, directement utilisables. Il comprend notamment les actions et les obligations liquides, les emprunts et ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options...), les parts de fonds dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement ;

■ NIVEAU 2

Instrument financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables :

Ce niveau regroupe les instruments financiers dont la valorisation repose sur le prix d'instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions régulières peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables.

Ce niveau comprend notamment les actions et obligations de faible liquidité, les emprunts et ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les opérations de pension de courte maturité qui ne sont pas valorisées sur la base d'un cours de cotation directement observé sur le marché, les parts de fonds pour lesquelles la liquidité est assurée de façon régulière, les instruments dérivés traités sur des marchés de gré à gré dont les techniques de valorisation reposent sur des paramètres observables ainsi que les dettes structurées émises dont la valorisation ne fait appel qu'à des paramètres observables ;

■ NIVEAU 3

Instrument financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables :

Ce niveau regroupe les instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou en partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables pour le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
GESTION DES RISQUES

44.1. Au 31 décembre 2014

en milliers de EUR	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
Instruments financiers disponibles à la vente	169.251	50.194	2	219.447
Instruments financiers en juste valeur par le résultat	138.836	49.934	1.224	189.994
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	158.505	0	0	158.505
TOTAL	466.592	100.128	1.226	567.946
Instruments financiers dérivés (passif)	(33.435)	(142)	0	(33.577)
TOTAL	(33.435)	(142)	0	(33.577)

44.2 Au 31 décembre 2013

en milliers de EUR	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
Instruments financiers disponibles à la vente	102.947	44.724	540	148.211
Instruments financiers en juste valeur par le résultat	72.660	42.613	893	116.166
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	114.425	0	0	114.425
TOTAL	290.032	87.337	1.433	378.802
Instruments financiers dérivés (passif)	17.357	331	0	17.688
Dettes représentées par un titre	0	916	0	916
TOTAL	17.357	1.247	0	18.604

44.3. Fair value d'actifs financiers, mouvement de l'évaluation dans le niveau 3

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Valeur au début de l'exercice	1.433	1.248
Variations de l'exercice	(207)	185
■ Gains (pertes) reconnus en résultat	233	(32)
■ Acquisitions et cessions, nettes	(405)	217
■ Reclassement en autres postes	(35)	0
Valeur à la fin de l'exercice	1.226	1.433

44.4. Instruments financiers non cotés, analyse par nature

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Actions et autres instruments à revenu variable	1.226	1.433
TOTAL	1.226	1.433

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
GESTION DES RISQUES

45. EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CREDIT HORS GARANTIES ET REHAUSSEMENT DE CRÉDIT

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Caisse, avoirs auprès des banques centrales, CCP	849.518	341.469
Créances sur établissements de crédit	649.987	1.050.942
Créances sur la clientèle	1.561.589	973.571
Instruments financiers disponible à la vente	219.447	148.211
Instruments financiers en juste valeur par le résultat	189.994	116.166
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	158.505	114.425
Entreprises non consolidées	3.631	7.028
Participations mises en équivalence	15.616	11.608
Immobilisations corporelles	83.557	67.425
Immobilisations incorporelles	20.852	14.746
Autres actifs	33.476	32.007
TOTAL	3.786.172	2.877.598
Engagements de financements donnés	1.551.228	762.854
Engagements de garantie donnés	75.771	48.467
TOTAL	1.626.999	811.321
TOTAL EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT	5.413.171	3.688.919

Les informations fournies dans le tableau ci-dessus ne prennent pas en compte des garanties reçues en déduction de l'exposition maximale au risque de crédit.

Une information détaillée de ces engagements reçus est présentée en note 35.

46. CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE: QUALITÉ DU CRÉDIT

46.1 Au 31 décembre 2014

en milliers de EUR	valeur brute	réduction de valeur	valeur nette
Crédits à encours normal	1.523.313	(1.883)	1.521.430
Crédits échus, mais non dépréciés	4.012	(73)	3.939
Crédits dépréciés	79.598	(43.378)	36.220
TOTAL NET	1.606.923	(45.334)	1.561.589

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
GESTION DES RISQUES

46.2. Au 31 décembre 2013

en milliers de EUR	valeur brute	réduction de valeur	valeur nette
Crédits à encours normal	903.468	(2.362)	901.106
Crédits échus, mais non dépréciés	57	(3)	54
Crédits dépréciés	110.613	(38.202)	72.411
TOTAL NET	1.014.138	(40.567)	973.571

46.3. Échéance des crédits échus mais non dépréciés

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
plus de 3 mois à 6 mois	1.477	0
plus de 6 mois à 1 an	2.462	54
Valeur nette	3.939	54

47. COMPOSITION DES CRÉDITS, NET DE RÉDUCTIONS DE VALEUR

47.1. Au 31 décembre 2014

en milliers de EUR	à encours normal	échus, mais non dépréciés	dépréciés	Total
prêts hypothécaires	777.443	0	11.485	788.928
prêts avec autres garanties	674.469	0	13.272	687.741
prêts sans aucune garantie	69.517	3.939	11.464	84.920
TOTAL	1.521.429	3.939	36.221	1.561.589

47.2. Au 31 décembre 2013

en milliers de EUR	à encours normal	échus, mais non dépréciés	dépréciés	Total
prêts hypothécaires	317.110	0	0	317.110
prêts avec autres garanties	539.603	54	6.268	545.925
prêts sans aucune garantie	44.392	0	66.144	110.536
TOTAL	901.105	54	72.412	973.571

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
GESTION DES RISQUES

48. CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE: NOTATION DU RISQUE DE CRÉDIT / RATING

La notation de risque de crédit (rating) est une classification faite dans le cadre du suivi du risque de crédit. Le rating résulte d'une évaluation effectuée par des personnes qualifiées sur la base des éléments suivants :

- l'analyse des antécédents financiers de chaque débiteur (contrepartie individuelle), en particulier pour ce qui a trait à son aptitude à rembourser ses dettes et à la probabilité d'une défaillance ;
- la qualité et la sécurité d'un actif (obligations ou actions) au vu de la santé financière de l'émetteur, qui permet d'apprécier la probabilité qu'un émetteur soit capable de payer les intérêts et le principal en temps et en heure.

48.1. Rating selon notation interne

(limitée aux crédits à encours normal, net de réductions de valeur)

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Haut niveau	1.151.728	572.813
Niveau standard	226.075	84.804
Niveau inférieur	143.627	243.489
TOTAL	1.521.430	901.106

48.2. Notation du rating interne

notation interne

haut niveau

Niveau du risque minimum; le remboursement de crédit et des intérêts est sûr, même en cas de changements futurs des conditions économiques

niveau standard

Bonne qualité du crédit; degré moyen de protection; la capacité réelle de remboursement est sûre, mais pas aussi sûre pour le futur

niveau inférieur

Il existe la possibilité concrète que le crédit ou l'intérêt ne soit pas remboursé; garanties limitées

48.3. Notation équivalente du rating interne

notation interne	notations équivalentes	
	MOODY'S	S&P
haut niveau	Aaa - Aa	AAA - AA
niveau standard	A - Baa	A - BBB
niveau inférieur	Ba - B	BB - B

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
GESTION DES RISQUES

49. VARIATION DE LA CORRECTION DE VALEUR SUR CRÉANCES DOUTEUSES

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Correction de valeur au début de l'exercice	(40.567)	(37.329)
Effet de change	(197)	132
Dotation de l'exercice	(5.941)	(5.833)
Reprise des corrections de valeur	562	2.391
Corrections de valeur utilisée	809	72
Correction de valeur à la fin de l'exercice	(45.334)	(40.567)

50. CONCENTRATION DU RISQUE
(à la date de clôture, net de réductions de valeur)

50.1. Ventilation par secteur d'activité

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Services financiers	3.387	4.294
Industrie	71.694	108.703
Constructions et immobilier	146.465	147.232
Commerce de détail et de gros	130.441	120.239
Autres services	77.399	97.572
Autres	46.413	5.183
TOTAL	475.799	483.223

50.2. Ventilation par zone géographique

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Europe (Euro zone)	464.337	464.946
Europe (non-Euro zone)	3.990	3.401
Amériques	0	2.053
Autres	7.472	12.823
TOTAL	475.799	483.223

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
GESTION DES RISQUES

51. RISQUE DE LIQUIDITÉ – ANALYSE ACTIF/PASSIF PAR CATÉGORIE D'ÉCHÉANCE

51.1. Au 31 décembre 2014

en milliers de EUR	à vue	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Total actif	1.605.613	1.215.324	447.461	265.669	94.973	3.629.040
Caisse, avoirs auprès des banques centrales, CCP	849.518	0	0	0	0	849.518
Créances sur établissements de crédit	304.457	209.460	130.213	0	5.857	649.987
Créances sur la clientèle	370.842	856.830	193.987	103.303	36.627	1.561.589
Instruments financiers disponibles à la vente	19.646	50.039	62.315	50.983	36.464	219.447
Instruments financiers en juste valeur par le résultat	61.145	94.155	17.363	16.327	1.004	189.994
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5	4.840	43.583	95.056	15.021	158.505
Total passif	(2.991.107)	(235.395)	(16.821)	(31.116)	(12.889)	(3.287.328)
Dettes envers des banques centrales	0	(130.900)	0	(30.012)	0	(160.912)
Dettes envers des établissements de crédit	(19.449)	(8.226)	0	0	(12.123)	(39.798)
Dettes envers la clientèle	(2.938.081)	(96.269)	(16.821)	(1.104)	(766)	(3.053.041)
Instruments financiers dérivés	(33.577)	0	0	0	0	(33.577)
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0
NET	(1.385.494)	979.929	430.640	234.553	82.084	341.712

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
GESTION DES RISQUES

51.2. Au 31 décembre 2013

en milliers de EUR	à vue	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Total actif	1.371.532	715.360	287.835	337.280	32.777	2.744.784
Caisse, avoirs auprès des banques centrales, CCP	341.469	0	0	0	0	341.469
Créances sur établissements de crédit	612.681	317.924	120.337	0	0	1.050.942
Créances sur la clientèle	370.537	367.204	133.853	75.844	26.133	973.571
Instruments financiers disponibles à la vente	15.302	14.049	10.147	106.223	2.490	148.211
Instruments financiers en juste valeur par le résultat	31.543	11.929	17.526	51.014	4.154	116.166
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	4.254	5.972	104.199	0	114.425
Total passif	(2.176.114)	(142.036)	(19.778)	(60.880)	(11.510)	(2.410.318)
Dettes envers des banques centrales	0	(40.019)	0	(60.801)	0	(100.820)
Dettes envers des établissements de crédit	(113.017)	(2.927)	0	0	(10.827)	(126.771)
Dettes envers la clientèle	(2.045.409)	(98.174)	(19.778)	(79)	(683)	(2.164.123)
Instruments financiers dérivés	(17.688)	0	0	0	0	(17.688)
Dettes représentées par un titre	0	(916)	0	0	0	(916)
NET	(804.582)	573.324	268.057	276.400	21.267	334.466

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
GESTION DES RISQUES

52. RISQUES DE MARCHÉ

L'évaluation quantitative du risque de marché est effectuée à partir d'une compilation de données transmises par les établissements de crédit et autres filiales du Groupe. Chaque filiale utilise des moyens propres pour suivre et valider les effets des variations des marchés sur ses portefeuilles (voir note 6.3).

52.1. Risque de change

Une variation de 10 % du cours de change de l'euro aurait un impact sur le résultat de EUR 71,1 millions (2013 : EUR 27,3 millions); l'effet sur les fonds propres serait de EUR 1,7 million (2013 : 1,7 million).

Une variation de 10 % du cours de change du franc suisse aurait un impact sur le résultat de EUR 0,2 million (2013 : 3,2 millions); elle n'aurait aucun effet dans les fonds propres (2013 : aucun effet).

Une variation de 10 % du cours de change du dollar américain aurait un impact sur le résultat de EUR 46,7 millions (2013 : EUR 4,6 millions); elle n'aurait aucun effet dans les fonds propres (2013 : 0,1 million).

52.2. Risque de prix

Une variation, à la baisse des valeurs de marché, de 30 % des titres en portefeuille entraînerait une charge de EUR 89,2 millions (2013 : EUR 56,1 millions); l'effet sur les fonds propres serait de EUR 50,8 millions (2013 : 30,9 millions).

52.3. Risque d'intérêt

Une augmentation des taux d'intérêts de 1% sur les encours en EUR entraînerait une perte de EUR 16,1 millions (2013 : perte de EUR 5,6 millions) ; la même augmentation sur les encours en franc suisse entraînerait une perte de EUR 10,2 millions (2013 : profit de EUR 1,9 million), tandis que pour les encours en dollar américain le profit pourrait être de EUR 2,2 millions (2013 : profit de EUR 3,4 millions).

53. GESTION DU CAPITAL (limité aux filiales du secteur bancaire)

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Fonds propres de base (TIER 1)	312.151	304.866
Fonds propres complémentaires (TIER 2)	13.906	12.819
Total des fonds propres éligibles	326.057	317.685
Actifs pondérés	1.717.475	1.463.037
Exigence minimale de fonds propres réglementaires	137.398	117.043
RATIO FONDS PROPRES DE BASE (TIER 1)	18,17%	20,84%
RATIO TOTAL FONDS PROPRES ÉLIGIBLES	18,98%	21,71%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
GESTION DES RISQUES

54. RECLASSIFICATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément à la faculté admise par les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union Européenne le 15 octobre 2008 suite à la crise des marchés financiers internationaux, le Groupe a jugé opportun de reclasser certains instruments financiers initialement détenus à des fins de transaction qui présentent une forte absence de transactions.

Ces instruments ont été transférés de la catégorie titres en juste valeur par le résultat dans le portefeuille de titres disponibles à la vente.

Le flux de trésorerie attendu et jugé recouvrable s'élève à EUR 12,1 millions (2013 : EUR 14,6 millions).

Le taux moyen d'intérêt effectif s'élève à 3,19 % (2013 : 3,78 %).

La valeur nominale des titres résiduels reclassés s'élève à EUR 11,5 millions (2013 : EUR 11,5 millions).

en milliers de EUR	31/12/2014	31/12/2013
Titres à revenu fixe		
Valeur au bilan à la date du reclassement	16.696	16.696
Gains (Pertes) de valeur à la date du reclassement	(278)	(278)
Juste valeur à la date du reclassement	16.418	16.418
Total des titres sortis	(5.333)	(5.333)
Gains (Pertes) de valeur de la date de reclassement	(199)	(1.080)
Juste valeur à la clôture	10.886	10.005
Gains (Pertes) de valeur de l'exercice	881	788

55. PASSIFS ÉVENTUELS

Dans le cadre d'une vérification fiscale relative à certaines opérations menées en 2008 sur les actions négociées sur des marchés réglementés, Cassa Lombarda a reçu, à la fin de l'année 2013, des avis de contestation. En février 2014, des observations défensives ont été déposées auprès de l'Autorité Fiscale. Bien que convaincue de la justesse de ses actions, en avril, la Banque a payé pour le premier avis le montant d'environ 397 milliers d'euros (y compris les intérêts et les pénalités) en utilisant entièrement la provision du même montant comptabilisée en 2013. L'Autorité fiscale a reconnu une annulation partielle concernant une transaction contestée, mais il exige le paiement de pénalités. La Commission Fiscale de Milan, le 6 février 2015, a reconnu, quoique sommairement, les raisons de l'Autorité fiscale. La Banque, après une évaluation minutieuse et une analyse faite avec l'aide de conseillers fiscaux sur la légitimité de traitement en termes de respect des normes comptables et fiscaux, sur les raisons économiques à la base de l'opération en question et sur les irrégularités procédurales dans le processus de litige, a décidé de faire appel, et a présenté une instance de suspension du jugement.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014
GESTION DES RISQUES

56. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS APRÈS LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE

Depuis la clôture de l'exercice 2014 et jusqu'à ce jour, le fait le plus significatif à signaler est qu'en date du 13 février 2015, les actionnaires de COFI se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au cours de laquelle a été décidée la transformation des actions au porteur en actions nominatives, conformément à la loi du 28 juillet 2014.

Des modifications ont été apportées à la Gouvernance de COFI ; l'une des modifications principales est l'indication de la représentation du capital social par des actions nominatives et non plus par des actions au porteur.



Tel. +352 45 123-1
www.bdo.lu

2, Avenue Charles de Gaulle
Boîte Postale 351
L-2013 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Aux Actionnaires de
Compagnie de l'Occident pour
la Finance et l'Industrie S.A.
2, rue de l'Eau
L-1449 Luxembourg

Rapport sur les comptes consolidés

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des Actionnaires, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie S.A., comprenant l'état de situation financière consolidée au 31 décembre 2014 ainsi que l'état de résultat global consolidé pour l'exercice clos à cette date, l'état des variations des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

BDO Audit, Société Anonyme
R.C.S. Luxembourg B 147.570
TVA LU 23425810

BDO Audit, a société anonyme incorporated in Luxembourg, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms. BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.



Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine consolidé, de la situation financière consolidée de Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie S.A. au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion consolidé, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes consolidés.

Luxembourg, le 1 juin 2015

BDO Audit
Cabinet de révision agréé
représenté par



Daniel Croisé

BDO Audit, Société Anonyme
R.C.S. Luxembourg B 147.570
TVA LU 23425810

BDO Audit, a société anonyme incorporated in Luxembourg, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the International BDO network of independent member firms. BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.

<p>GOUVERNANCE D'ENTREPRISES TABLE DES MATIÈRES</p>
--

LA CHARTE	144
1. Préambule	144
2. Objectifs de la société	144
3. Valeurs	144
4. Stratégie	145
5. Les actionnaires	146
6. L'assemblée générale des actionnaires	146
RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	148
1. Mission	148
2. Pouvoir	148
3. Organisation	149
4. Répartitions des tâches	149
5. Séances et prises de décisions	150
6. Obligations	151
7. Transactions sur titres COFI	152
8. Comités spécialisés	152
9. Évaluation de son propre fonctionnement	161
Annexe 1 : Critères d'indépendance	162
Annexe 2 : Procédure destinée à éviter les abus de marché	163
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	167
RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE DE COFI DURANT L'EXERCICE 2014	171

LA CHARTE

1. PRÉAMBULE

Un bon régime de gouvernance d'entreprise favorise l'équilibre entre une stratégie basée sur la performance et l'adhésion à des systèmes fiables de gestion des risques et de contrôles internes. Un tel régime fait appel à la transparence et la responsabilité de tous les organes de la société et renforce la confiance des investisseurs. Il profitera en fin de compte à tous les intervenants économiques: actionnaires, personnel, clients et fournisseurs.

Par la présente charte, la Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie SA (COFI) adopte un régime de gouvernance d'entreprise conforme aux dix principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg et s'oblige à respecter dans la gestion des affaires les règles énoncées dans cette charte et ses annexes. La charte sera adaptée à l'évolution de l'activité du groupe COFI et de l'environnement réglementaire.

Toutes les modifications apportées à la présente charte seront publiées dans le chapitre de gouvernance d'entreprise joint au rapport annuel et sur le site internet de COFI (www.cofi.lu).

2. OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ

Suivant les statuts, COFI a comme objet social «la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations».

La création de valeur à long terme pour ses actionnaires, tout en assurant un revenu courant permettant le versement régulier d'un dividende, est le but que COFI s'est assigné.

Depuis des années l'objectif principal de la société consiste à créer cette plus-value à long terme en développant son pôle d'investissements bancaires.

Pour diversifier son portefeuille et réaliser des plus-values, la société détient aussi des participations dans d'autres domaines.

Enfin, la société gère sa trésorerie par des placements sur le marché monétaire et dans des titres cotés en bourse ou des fonds d'investissement.

3. VALEURS

Le groupe COFI conduit ses affaires en respectant les valeurs suivantes : intégrité, responsabilité, loyauté, transparence, respect des droits des autres.

COFI cherche à créer de la valeur durable à long terme en professionnalisant de plus en plus sa démarche par l'écoute et le dialogue avec d'autres agents de la vie économique. L'optimisation de ses performances ne se fera jamais au détriment d'une gestion rigoureuse des risques et du strict respect des lois et règlements.

4. STRATÉGIE

La stratégie première de COFI consiste à développer ses activités dans le domaine de la banque privée et de la gestion patrimoniale. Le Conseil d'administration et la Direction générale scrutent en permanence le marché pour identifier des opportunités d'investissements qui pourraient compléter l'activité bancaire et financière du groupe et engendrer des synergies créatrices de plus-value et de

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES LA CHARTE

rentabilité. Ils s'entourent dans cette démarche des conseils avisés d'experts en la matière.

La société supporte les banques qu'elle contrôle, dans leurs efforts d'augmenter leur fonds de commerce et elle n'hésitera pas à mettre à leur disposition, sur la base d'une planification financière solide, les moyens supplémentaires nécessaires pour financer leur croissance organique interne.

Les participations bancaires et financières sont traitées en tant que (sous) groupe bancaire et financier qui bénéficie des orientations élaborées par le Comité de stratégie bancaire de COFI (Cf. point 2 du règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration infra). Le groupe bancaire et financier est depuis plusieurs années soumis au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers Suisse (FINMA) qui exerce une surveillance consolidée externe, la surveillance consolidée interne étant confiée aux organes de la Banque PKB Privatbank SA, Lugano. Des discussions sont actuellement en cours avec les différentes autorités de contrôle prudentiel concernées suite aux nouvelles réglementations européennes qui attribuent un rôle de surveillance consolidée.

Dans un souci de diversification de son portefeuille, COFI investit aussi, par le biais de sociétés intermédiaires, dans des opérations immobilières, agricoles et industrielles ; des secteurs en grande partie sans corrélation directe avec les marchés bancaire et boursier. Elle participe ainsi, en principe en association avec des partenaires ayant une expertise confirmée et une réputation de qualité dans le secteur immobilier, à des projets de développement ou de rénovation d'ensemble immobilier dans une optique de réalisation de plus-value à moyen terme. Lors de l'évaluation de ces opérations le Conseil d'administration porte une attention particulière à la situation des immeubles et au savoir-faire des promoteurs - développeurs.

Le Conseil d'administration analyse toute proposition d'investissement en se basant sur un ensemble de rapports d'expertises internes et externes. Sa décision est le résultat d'une approche qui tient compte à la fois d'études de marché, d'avis indépendants, d'une évaluation approfondie des chiffres comptables, de business plans fondés et d'une connaissance du management.

En cas de désinvestissement le Conseil s'efforce de réaliser le meilleur résultat pour la société et ses actionnaires.

COFI suit l'évolution et l'intégration de ses participations importantes par la délégation d'au moins un de ses administrateurs ou directeurs dans le Conseil de ses filiales, par une prise d'influence directe sur la composition des conseils d'administration et des directions générales de ces sociétés ainsi que par le contrôle de leur politique et le suivi régulier de leurs résultats.

Enfin, COFI gère en permanence une trésorerie importante qui constitue les réserves lui permettant de saisir à tout moment de bonnes opportunités d'investissement à long ou moyen terme dans des domaines stratégiques. Cette trésorerie est placée sur le marché monétaire, boursier et en fonds d'investissement, c'est-à-dire dans des instruments financiers liquides et réalisables à court terme. La gestion des titres est déléguée, en principe, aux professionnels des banques du groupe, les performances et le profil de risque de ces portefeuilles sont surveillés étroitement.

5. LES ACTIONNAIRES

Le capital social de la société est fixé à 163.300.000 euros représenté par vingt millions d'actions nominatives et sans valeur nominale.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES
LA CHARTE

La société compte de nombreux actionnaires détenant moins de 10% des actions et trois actionnaires institutionnels :

- Antipodes SA, Luxembourg, détenant 25,92% des actions;
- Plénitude SA, Luxembourg, détenant 25,92% des actions.
(ces deux actionnaires institutionnels sont liés dans le cadre d'un pacte d'actionnaires)

- Acquilifer Srl, Milan, détenant 13,34% des actions.

La société assure un traitement égal à ses actionnaires en tenant à leur disposition les informations pertinentes leur permettant d'exercer leurs droits.

Ces informations sont publiées sur le site internet de COFI.

6. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

L'assemblée générale, légalement constituée, représente l'ensemble des actionnaires. L'assemblée dispose des plus larges pouvoirs, notamment celui de ratifier tous les actes concernant la société.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le troisième mercredi du mois de juin à onze heures. Le Conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires. Il sera notamment tenu de convoquer l'assemblée des actionnaires lorsqu'un groupe représentant au moins un dixième du capital souscrit le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour. Les avis de convocation contiendront l'ordre du jour de l'assemblée et les résolutions proposées par le Conseil d'administration. Un ou plusieurs actionnaires détenant au moins un dixième du capital peuvent soumettre au Conseil d'administration des propositions concernant l'ordre du jour. Ces propositions doivent parvenir au Conseil d'administration cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Sous réserve des limitations prévues par la loi, toute action donne droit à une voix lors du vote de l'assemblée générale. Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire qui devra être actionnaire. Le Conseil d'administration détermine à cet effet la forme des mandats de procuration à employer pour participer aux votes de l'assemblée. Un formulaire type de mandat de procuration est mis à disposition sur le site Internet de la société.

L'assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration, si ce dernier est absent, par le Vice-président du Conseil d'administration; s'ils sont tous deux absents, par l'administrateur le plus âgé.

La société encourage la participation à l'assemblée générale. Le Président veille à ce que les actionnaires puissent exercer leurs droits en dialoguant avec le Conseil et en obtenant réponse à leurs questions pour autant qu'elles soient pertinentes et ne risquent pas de porter préjudice à la société, aux actionnaires ou aux collaborateurs. Si le capital souscrit est entièrement représenté et si la totalité des administrateurs et commissaires sont présents en personne, les délibérations de l'assemblée générale seront considérées comme valables même si aucun avis de convocation n'a été envoyé.

Les décisions de l'assemblée seront publiées sur le site internet de COFI.

<p>REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>
--

1. MISSION

Le Conseil d'administration (le Conseil) est l'organe en charge de la gestion de COFI. Il agit dans l'intérêt social et défend l'intérêt commun des actionnaires en veillant au développement durable de la société. Sur proposition ou après avis du Comité de direction, il décide, dans l'intérêt de la société, de ses actionnaires, de la clientèle et du personnel, de la stratégie et de la politique générale de la société et de l'ensemble du groupe COFI.

Le Conseil veille au respect des principes de bonne gouvernance.

2. POUVOIR

Conformément à l'article 14 des statuts de la société, *«Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société. Tous les pouvoirs, qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale, seront de la compétence du Conseil d'administration».*

Le Conseil est compétent dans les matières suivantes:

- la stratégie de la société et du groupe;
- les valeurs déontologiques et sociales du groupe;
- le niveau de risque acceptable;
- les politiques clés;
- les comptes et budgets annuels et périodiques;
- les décisions importantes relatives à la conduite du groupe notamment en matière d'acquisition, de vente ou de fusion;
- les décisions sur des engagements dépassant un seuil de EUR 1.500.000 ou d'actions en justice ou de procès dont la valeur du litige dépasse EUR 350.000, sauf délégations spéciales du Conseil;
- les délégations d'au moins un membre du Conseil d'administration dans les Conseils des participations importantes de COFI;
- la préparation et la présentation des rapports annuels et semi-annuels ainsi que la communication publique des résultats et des événements importants de la société;
- l'organisation et la tenue des assemblées d'actionnaires conformément à la loi et les statuts ainsi que l'exécution des décisions de ces assemblées;
- l'évaluation régulière du respect des décisions et des budgets;
- l'intégrité des comptes;
- la supervision et les fonctions de contrôle interne et externe.

Tout en conservant la responsabilité des décisions et contrôles dont il a la charge, il se fait assister par des Comités spécialisés composés de certains de ses membres et d'experts externes:

- le Comité des nominations et des rémunérations;
- le Comité d'audit et de compliance;
- le Comité de direction.
- le Comité de stratégie bancaire ;

Il a la faculté de déléguer certains aspects de la gestion journalière à un de ses membres ou au Comité de direction.

Il s'assure que les responsabilités envers l'ensemble des actionnaires sont remplies et il rend compte aux actionnaires de l'exercice de ses propres responsabilités.

La société est valablement engagée par la signature de deux administrateurs.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3. ORGANISATION

Le Conseil est composé de minimum trois membres nommés par l'assemblée générale. Il comporte au moins un tiers d'administrateurs non exécutifs, dont une majorité d'indépendants. Le Conseil fixe les critères d'indépendance dans une annexe au présent règlement.

L'élection des administrateurs est proposée par le Conseil à l'assemblée générale des actionnaires sur la base de leurs compétences et de leurs expériences de sorte que le Conseil dispose collégalement des qualifications et des contributions nécessaires pour assumer ses responsabilités. De plus, chaque candidat administrateur s'engage à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requise, au regard des autres mandats et fonctions importants qu'il exerce et dont il informera le Secrétaire ou le Président du Conseil. Le Conseil crée un Comité des nominations et des rémunérations pour l'assister et le conseiller dans sa tâche de sélection et de proposition. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants peuvent nommer un remplaçant temporaire et proposer la ratification de sa nomination à la prochaine assemblée générale. Les nouveaux administrateurs reçoivent une information initiale adaptée et développent leurs connaissances et compétences en fonction des besoins de leurs responsabilités. Les mandats ont une durée d'un an. Les administrateurs sont rééligibles.

4. RÉPARTITIONS DES TÂCHES

Trois rôles spécifiques sont attribués par le Conseil parmi les participants à ses réunions, celui de Président et de Vice-président en son sein et celui de Secrétaire en support.

4.1. Le Président du Conseil

Le Président assume les charges et responsabilités suivantes:

- établir l'ordre du jour des réunions (après consultation du Président du Comité de direction);
- veiller à la bonne tenue de la préparation des réunions, des délibérations, des prises de décision, à leur mise en œuvre et de manière plus générale au respect des règles que le Conseil s'est fixées ou qui lui sont fixées légalement et réglementairement;
- développer un climat de confiance permettant des discussions ouvertes, des échanges constructifs en cas de divergences et l'adhésion aux décisions prises;
- établir des relations étroites, de soutien et de conseil mais respectueuses de la répartition des responsabilités respectives, avec le Comité de direction et plus spécialement son Président;
- veiller au respect des droits des actionnaires tant dans la préparation et la tenue de l'assemblée générale que dans la politique de communication active à leur égard.

4.2. Le Vice-président du Conseil

Le Conseil désigne également l'un des administrateurs comme Vice-président afin de seconder le Président dans la direction des travaux du Conseil. Le Vice-président apporte son soutien, ses avis et ses conseils au Président. Il le remplace dans ses rôles et responsabilités en cas d'indisponibilité.

4.3. Le Secrétaire

Le Conseil se choisit un Secrétaire qui veille sous l'autorité du Président au respect des règles applicables au fonctionnement du Conseil. Il établit, en concertation avec le Président, les procès-verbaux des réunions et lui apporte de manière générale le soutien et le conseil approprié.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5. SÉANCES ET PRISES DE DÉCISIONS

Le Conseil s'organise de manière à assurer l'exécution efficace de ses tâches. Il se réunit en principe au moins quatre fois par an. Des réunions supplémentaires peuvent cependant être organisées en fonction de circonstances particulières. Le Président, le Vice-président ou deux administrateurs peuvent demander la convocation du Conseil.

La convocation et l'ordre du jour qui fixe les sujets à traiter sont envoyés par le Secrétaire au nom du Président du Conseil. Les administrateurs reçoivent en temps voulu les informations nécessaires à la bonne exécution de leur mission. Les procès-verbaux résument les délibérations, notent les décisions prises et indiquent les votes émis par les administrateurs avec, le cas échéant, les réserves exprimées.

Le Conseil fonctionne de façon collégiale sous la direction du Président, chaque administrateur intervenant également dans les délibérations et décisions du Conseil. Un quorum réunissant la moitié des administrateurs est nécessaire pour délibérer valablement. Les décisions sont prises à la majorité simple des votes, exprimés en séance ou par lettre, télégramme, télécopie ou email. En cas de partage, celui qui préside la réunion du Conseil, le Président, le Vice-président ou le plus âgé des administrateurs présents, dispose d'une voix prépondérante.

Les administrateurs peuvent également prendre des décisions sans se réunir, à condition que ces décisions soient consignées par écrit et signées par tous les administrateurs.

6. OBLIGATIONS

Chaque administrateur respecte l'engagement pris lors de sa nomination à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requises. Si ces qualités venaient à évoluer durant son mandat et notamment si le nombre de mandats ou le poids de fonctions externes à la société venait à s'accroître, l'administrateur en informerait le Secrétaire et le Président du Conseil, à charge pour ce dernier d'en saisir si nécessaire le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil.

Le temps à consacrer à la société par un administrateur doit comprendre la mise à jour des compétences et le développement des connaissances de la société et du groupe COFI requises pour exercer correctement son mandat. Ces exigences sont généralement plus élevées lorsque l'administrateur est membre d'un des Comités spécialisés mis en place par le Conseil.

De même, tous les administrateurs et suivant des critères plus stricts encore les administrateurs indépendants, se sont engagés lors de leur prise de mandat à exercer celui-ci en toute indépendance de jugement, de décision et d'action et en toute loyauté envers la société et ses actionnaires. Sur ce point également, toute évolution ou toute circonstance nouvelle susceptible de réduire l'indépendance d'un administrateur, par exemple le non-respect d'un critère repris en annexe 1, sera communiquée au Secrétaire et au Président du Conseil, à charge pour ce dernier d'en saisir si nécessaire le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil.

Chaque administrateur veille à éviter tout conflit d'intérêts, direct ou indirect. Il informe le Conseil des conflits d'intérêts quand ils surviennent et s'abstient de délibérer et de voter sur le point concerné. Toute abstention motivée par un conflit d'intérêts est mentionnée au procès-verbal de la réunion. Lors de la prochaine assemblée générale, les actionnaires sont informés, avant de procéder au premier vote de la séance, des matières où il existerait un conflit d'intérêts entre un administrateur et la société.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs sont tenus à la confidentialité des informations reçues en leur qualité d'administrateur et ne peuvent les utiliser à des fins autres que l'exercice de leur mandat. Ils veilleront spécialement au respect de ces règles dans le cadre des transactions sur les titres cotés de COFI, respect qui fait l'objet spécifique de l'article suivant du présent règlement.

7. TRANSACTIONS SUR TITRES COFI

De manière générale, les administrateurs sont légalement tenus d'éviter toute opération susceptible de constituer un délit d'initiés ou une manipulation de marché.

Pour exercer leurs mandats, les administrateurs sont amenés à avoir accès, régulièrement ou occasionnellement, à des informations privilégiées concernant la société COFI et le titre COFI. C'est pourquoi ils figurent sur la liste d'initiés de l'émetteur COFI. Ils s'abstiendront de toute opération pour compte propre sur le titre COFI un mois avant la publication de ses résultats financiers (période fermée). Ils feront de même pendant les périodes sensibles qui leur seront signalées par le Président du Comité d'audit et de *compliance* (période d'interdiction).

Les administrateurs déclarent à la société toutes les opérations effectuées pour leur compte propre et portant sur des actions de COFI admises à la négociation sur le marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg, les produits dérivés et les instruments financiers liés. Ces opérations sont alors rendues publiques par COFI.

Ces obligations sur titres COFI sont applicables aux administrateurs et aux personnes ayant un lien étroit avec eux.

Les règles ici énoncées sont précisées dans la procédure en annexe éditée en application des principes de conduites visant à empêcher tout «abus de marché». Les administrateurs sont tenus d'approuver et de respecter cette procédure interne.

8. COMITÉS SPÉCIALISÉS

Les Comités spécialisés sont mis en place par le Conseil pour examiner des questions spécifiques et aviser le Conseil qui garde la responsabilité des décisions prises de façon collégiale. Ces Comités sont composés d'administrateurs et d'un Président désignés par le Conseil. Ils peuvent faire appel en permanence ou occasionnellement à des experts non-membres du Conseil. Les Comités spécialisés établissent un compte-rendu de leurs réunions et rendent systématiquement compte de leurs travaux au Conseil lors de la prochaine réunion.

Ils évaluent annuellement leur efficacité respective et proposent des améliorations éventuelles au Conseil.

8.1. Comité des nominations et des rémunérations

En matière de nomination le Comité:

- évalue les compétences, connaissances et expériences nécessaires pour pourvoir un poste au sein du Conseil;
- étudie les propositions soumises par les actionnaires, le Conseil ou le Comité de direction sur la base d'informations détaillées sur les candidats;
- communique son avis au Conseil;
- assiste le Conseil dans la préparation de la recommandation du Conseil à l'assemblée générale;

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- assiste également le Conseil dans le processus de nomination des membres du Comité de direction.

Pour tout poste à pourvoir, le Comité procède à une évaluation des compétences, connaissances et expériences existantes et nécessaires. Il étudie toutes les propositions introduites par les actionnaires, le Conseil ou la Direction et introduit ses propres candidats. Le Comité recommande des candidats appropriés au Conseil d'administration qui arrête les candidatures à soumettre à l'assemblée générale. Les propositions de nomination soumises à l'assemblée générale sont accompagnées d'un avis du Conseil et des informations concernant les qualifications du candidat, ses fonctions et mandats importants, sa qualité (ou non) d'administrateur indépendant ainsi que le terme proposé pour le mandat.

Le Comité est également consulté avant toute cooptation d'un nouvel administrateur.

En matière de rémunération le Comité:

- assiste le Conseil dans la détermination des tantièmes et jetons de présence des administrateurs à proposer à l'assemblée générale des actionnaires et d'une politique de rémunération des membres des Comités;
- discute une fois l'an du fonctionnement et des performances des membres du Comité de direction sur la base d'éléments d'évaluation préalablement définis;
- discute une fois l'an et hors de sa présence du fonctionnement et des performances du Président du Comité de direction sur la base d'éléments d'évaluation préalablement définis.

Le Président et le Vice-président du Conseil font partie du Comité des nominations et des rémunérations. La moitié de ses membres au moins doivent être des administrateurs indépendants.

L'administrateur qui préside le Comité de direction assiste aux réunions du Comité des nominations et des rémunérations avec voix consultative et assume la fonction de Secrétaire.

Il se réunit aussi souvent qu'il le juge utile et au moins une fois l'an.

8.2. Comité d'audit et de *compliance*

Le Comité d'audit et de *compliance*:

- examine régulièrement l'efficacité du système de reporting financier, de contrôle interne et de gestion des risques;
- rencontre le réviseur d'entreprises agréé au moins deux fois l'an et s'informe de ses travaux et de ses conclusions;
- aide le Conseil à contrôler la fiabilité et l'intégrité de l'information financière;
- aide le Conseil à s'assurer de la pertinence et de la cohérence des normes comptables;
- assiste le Conseil dans son examen annuel des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques;
- assure l'interface du Conseil avec le réviseur d'entreprises.

Le Comité d'audit et de *compliance* est composé du Président du Conseil et d'un administrateur indépendant au moins.

Il se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire et au moins quatre fois l'an.

Il est présidé par un administrateur indépendant qui ne peut pas être le président du Conseil d'Administration

Le réviseur d'entreprises a librement accès au Conseil d'administration, normalement via le Co-

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

mité d'audit et de compliance. Il peut notamment s'adresser directement au Président du Comité d'audit et de compliance et au Président du Conseil d'administration.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le réviseur d'entreprises, le Comité:

- est informé du programme de travail du réviseur;
- peut émettre des recommandations sur ce programme;
- reçoit périodiquement une synthèse des travaux du réviseur;
- est informé en temps utile de tout problème mis en évidence lors de ses travaux;
- s'assure de l'indépendance et de l'objectivité du réviseur;
- reçoit un rapport reprenant toutes les relations existantes entre le réviseur et le groupe COFI;
- fixe une politique classant les services autres que d'audit en trois catégories, ceux que le réviseur peut prêter d'office, ceux que le réviseur peut prêter moyennant accord préalable du Comité d'audit et de compliance et ceux que le réviseur ne peut pas prêter;
- fait des recommandations au Conseil concernant la sélection, la nomination, la reconduction, la révocation ainsi que les rémunérations du réviseur d'entreprises.

8.3. Comité de direction

8.3.1 Mission

La gestion journalière de COFI est confiée au Comité de direction (le Comité) par le Conseil d'administration (le Conseil) qui, sans se départir de ses propres prérogatives et responsabilités, lui confère ses pouvoirs à cet effet. Le Comité exécute les décisions du Conseil, participe à la préparation de ses décisions et veille au respect des obligations légales et réglementaires ainsi qu'aux politiques de la société et du groupe.

8.3.2. Pouvoirs et responsabilités

Le Comité est compétent dans les matières suivantes:

- la gestion journalière de la société dans le respect des décisions du Conseil;
- le respect des lois, règles de gouvernance, réglementations et politiques de la société;
- la relation avec les autorités de supervision;
- la préparation exhaustive, ponctuelle, exacte et fiable des états financiers conformément aux normes comptables et aux politiques de la société;
- la présentation au Conseil d'une évaluation objective de la situation financière de la société et du groupe;
- le suivi particulier des participations dites de contrôle;
- la supervision de la gestion de la trésorerie et du portefeuille titres de la société;
- la mise en place et l'évaluation régulière des contrôles internes nécessaires à la gestion des risques, au respect des règles applicables et de l'exécution correcte des pouvoirs délégués par le Conseil;
- la surveillance de l'exécution des travaux par les employés ou les prestataires de services externes auprès desquels certaines tâches sont sous-traitées.

Le Comité participe à la préparation des décisions à prendre par le Conseil, fournit en temps utile au Conseil toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses obligations, met en œuvre les décisions du Conseil et lui rend compte régulièrement de l'exercice de ses responsabilités. Il assiste le Conseil dans l'organisation de ses réunions et des assemblées générales.

La société est valablement engagée par la signature de deux membres du Comité de direction pour toutes les décisions à l'exception de celles qui relèvent directement du Conseil d'administration à

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

savoir les décisions importantes notamment en matière:

- d'acquisition, de vente ou de fusion;
- d'engagement dépassant un seuil de EUR 1.500.000 sauf délégation spéciale du Conseil d'administration;
- d'actions en justice ou de procès dont la valeur du litige dépasse EUR 350.000.

8.3.3. Organisation

Le Comité est composé de minimum trois et de maximum cinq membres, administrateurs ou non, nommés par le Conseil. La présidence du Comité et celle du Conseil sont assumées par deux personnes distinctes.

Le choix des membres du Comité est arrêté par le Conseil sur la base de leurs compétences et de leurs expériences en sorte que le Comité dispose collégalement des qualifications et des contributions nécessaires pour assumer ses responsabilités. De plus chaque candidat s'engage à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requises, au regard des autres mandats et fonctions qu'il exerce et dont il informera le Secrétaire et le Président du Conseil. Le Conseil fait appel au Comité des nominations et des rémunérations pour l'assister et le conseiller dans sa tâche de sélection et de proposition. Les nominations des membres du Comité de direction, autres que son Président, se font en concertation avec ce dernier.

8.3.4. Répartition des charges

Trois rôles spécifiques sont attribués par le Conseil parmi les membres du Comité, celui de Président et de Vice-président en son sein et celui de Secrétaire en support.

■ *Le Président du Comité*

Le Président assume les charges et responsabilités suivantes:

- établir l'ordre du jour des réunions;
- veiller à la bonne tenue de la préparation des réunions, des délibérations, des prises de décisions, à leur mise en œuvre et de manière plus générale au respect des règles qui lui sont fixées légalement, réglementairement ou par les politiques de la société;
- développer un climat de confiance permettant des discussions ouvertes, des échanges constructifs en cas de divergences et l'adhésion aux décisions prises;
- établir des relations étroites, de soutien et d'avis mais respectueuses de la répartition des responsabilités respectives, avec le Conseil et plus spécialement son Président.

■ *Le Vice-président du Comité*

Le Conseil désigne également l'un des membres du Comité comme Vice-président afin de seconder le Président dans la direction des travaux du Comité. Le Vice-président apporte son soutien, ses avis et ses conseils au Président. Il le remplace dans ses rôles et responsabilités en cas d'indisponibilité.

■ *Le Secrétaire*

Le Comité se choisit un Secrétaire qui veille sous l'autorité du Président au respect des règles applicables au fonctionnement du Comité. Il établit en concertation avec le Président les procès-verbaux des réunions et lui apporte de manière générale le soutien et le conseil appropriés.

8.3.5. Logistique

Le Comité de direction souhaite garder à la société une structure souple, sans lourdeur excessive, en se concentrant sur sa stratégie de développement et de supervision du groupe COFI. C'est pour-

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

quoi il fera autant que possible appel à la sous-traitance auprès de professionnels efficaces pour les fonctions non stratégiques: comptabilité, consolidation, gestion de la trésorerie et du portefeuille titres, évaluation des nouvelles participations, audit externe, évaluation des risques.

Le Comité disposera cependant à Luxembourg des moyens logistiques nécessaires pour accomplir sa mission: bureau, administration, accès électroniques aux données financières, infrastructure.

8.3.6. Séances et prise de décision

Le Comité s'organise de manière à assurer l'exécution efficace de ses tâches. Il se réunit en principe une fois par trimestre. Des réunions supplémentaires peuvent cependant être organisées en fonction des nécessités.

La convocation et l'ordre du jour qui fixe les sujets à traiter sont envoyés par le Secrétaire au nom du Président. Les membres du Comité reçoivent en temps voulu les informations nécessaires à la bonne exécution de leur mission. Les procès-verbaux résument les délibérations, notent les décisions prises et indiquent les votes émis par les membres du Comité avec, le cas échéant, les réserves exprimées.

Le Comité fonctionne de façon collégiale et les décisions sont prises sur la base du consensus de ses membres. Un quorum réunissant la moitié des membres est nécessaire pour délibérer valablement. Si nécessaire, le Président peut soumettre une décision au vote des participants. Cette décision est alors prise à la majorité simple des votes, exprimés en séance ou par délégation d'un membre à un autre. En cas de partage, le Président dispose d'une voix prépondérante.

8.3.7. Obligations

Chaque membre du Comité respecte l'engagement pris lors de sa nomination à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requises. Si ces qualités venaient à évoluer durant son mandat et notamment si le nombre de mandats ou le poids de fonctions externes à la société venait à s'accroître, le membre du Comité en informerait le Secrétaire et le Président du Conseil, à charge pour ce dernier d'en saisir si nécessaire le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil.

Chaque membre du Comité veille à éviter tout conflit d'intérêts, direct ou indirect, avec une société du groupe COFI. Il informe le Comité des conflits d'intérêts quand ils surviennent et s'abstient de délibérer et de voter sur le point concerné. Toute abstention motivée par un conflit d'intérêts est mentionnée au procès-verbal de la réunion.

Les membres du Comité sont tenus à la confidentialité des informations reçues et ne peuvent les utiliser à des fins autres que l'exercice de leur fonction. Ils veilleront spécialement au respect de ces règles dans le cadre des transactions sur les titres cotés de COFI, respect qui fait l'objet spécifique de l'article suivant du présent règlement.

8.3.8. Transactions sur titres COFI

De manière générale, les membres du Comité sont légalement tenus d'éviter toute opération susceptible de constituer un délit d'initiés ou une manipulation de marché.

Pour exercer leurs fonctions, les membres du Comité sont amenés à avoir accès, régulièrement ou occasionnellement, à des informations privilégiées concernant COFI et le titre COFI. C'est pourquoi ils figurent sur la liste d'initiés de l'émetteur COFI. Ils s'abstiendront de toute opération pour

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

compte propre sur le titre COFI un mois avant la publication de ses résultats financiers (période fermée). Ils feront de même pendant les périodes sensibles qui leur seront signalées par le Comité d'audit et de compliance (*période d'interdiction*).

Les membres du Comité déclarent à la société toutes les opérations effectuées pour leur compte propre et portant sur des actions de COFI admises à la négociation sur le marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg, les produits dérivés et les instruments financiers liés. Ces opérations sont rendues publiques par COFI.

Ces obligations sur titres COFI sont applicables aux membres du Comité et aux personnes ayant un lien étroit avec eux.

Les règles ici énoncées sont précisées dans la procédure interne¹ en application des principes de conduite visant à empêcher tout abus de marché. Les membres du Comité sont tenus de respecter cette procédure interne.

8.3.9. *Évaluation*

Le Comité des nominations et des rémunérations du Conseil discute annuellement du fonctionnement du Comité de direction, des performances du Président du Comité (en dehors de sa présence) et des performances des autres membres du Comité (avec le Président). Il en fait rapport au Conseil qui fixe le niveau des rémunérations et les critères d'évaluation des membres du Comité pour l'exercice suivant.

Le Comité de direction procède par ailleurs à l'évaluation de son propre fonctionnement et propose au Conseil les changements éventuellement souhaitables.

8.4. **Comité de stratégie bancaire**

8.4.1. *Mission et responsabilité*

L'élaboration de proposition de stratégie de l'activité bancaire et financière du groupe COFI est confiée au Comité stratégique (le Comité) par le Conseil d'administration (le Conseil) qui, sans se départir de ses propres prérogatives et responsabilités, lui confère ses pouvoirs à cet effet. Le Comité soumet ses propositions au Conseil, participe à la préparation de ses décisions et surveille la mise en œuvre des stratégies arrêtées par les participations bancaires. Il donne son avis en cas d'acquisition, vente ou de réorganisation d'activités bancaires d'unités du groupe.

8.4.2. *Organisation*

Le Comité est composé de minimum cinq membres, administrateurs ou non, nommés par le Conseil. La présidence du Comité est assumée par le président du Conseil. Le Conseil veillera à ce que toutes les participations bancaires soient représentées dans le Comité par des personnes ayant les qualifications requises. Le président du Comité d'audit et de compliance fera d'office partie du Comité.

Le Comité peut s'adjoindre des experts, internes ou externes au groupe COFI, en tant que membres non votants.

Le choix des membres du Comité est arrêté par le Conseil sur la base de leurs compétences et de leurs expériences en sorte que le Comité dispose collégalement des qualifications et des contribu-

¹ Annexe 2 au ROI du Conseil d'administration : Procédure pour éviter l'abus de marché.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

tions nécessaires pour assumer ses responsabilités. De plus chaque candidat s'engage à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requises, au regard des autres mandats et fonctions qu'il exerce et dont il informera le Secrétaire et le Président du Conseil.

8.4.3. Répartitions des charges

Trois rôles spécifiques sont attribués par le Conseil parmi les membres du Comité, celui de Président et de Vice-président en son sein et celui de Secrétaire en support.

■ *Le Président du Comité*

Le Président assume les charges et responsabilités suivantes:

- établir l'ordre du jour des réunions;
- veiller à la bonne tenue de la préparation des réunions, des délibérations, des prises de décision, à leur mise en œuvre et de manière plus générale au respect des règles qui lui sont fixées légalement, réglementairement ou par les politiques de la société;
- développer un climat de confiance permettant des discussions ouvertes, des échanges constructifs en cas de divergences et l'adhésion aux décisions prises;

■ *Le Vice-président du Comité*

Le Conseil désigne également l'un des membres du Comité comme Vice-président afin de seconder le Président dans la direction des travaux du Comité. Le Vice-président apporte son soutien, ses avis et ses conseils au Président. Il le remplace dans ses rôles et responsabilités en cas d'indisponibilité.

■ *Le Secrétaire*

Le Comité se choisit un Secrétaire qui veille sous l'autorité du Président au respect des règles applicables au fonctionnement du Comité. Il établit en concertation avec le Président les procès-verbaux des réunions et lui apporte de manière générale le soutien et le conseil approprié.

8.4.4. Séances et prise de décision

Le Comité s'organise de manière à assurer l'exécution efficace de ses tâches. Il se réunit au moins deux fois par an. Des réunions supplémentaires peuvent cependant être organisées en fonction des nécessités.

La convocation et l'ordre du jour qui fixe les sujets à traiter sont envoyés par le Secrétaire au nom du Président. Les membres du Comité reçoivent en temps voulu les informations nécessaires à la bonne exécution de leur mission. Les procès-verbaux résument les délibérations, notent les décisions prises et indiquent les votes émis par les membres du Comité avec, le cas échéant, les réserves exprimées.

Le Comité fonctionne de façon collégiale et les décisions sont prises sur la base du consensus de ses membres. Un quorum réunissant la moitié des membres est nécessaire pour délibérer valablement. Si nécessaire, le Président peut soumettre une décision au vote des participants. Cette décision est alors prise à la majorité simple des votes, exprimés en séance ou par délégation d'un membre à un autre. En cas de partage, le Président dispose d'une voix prépondérante.

8.4.5. Obligations

Chaque membre du Comité respecte l'engagement pris lors de sa nomination à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requises. Si ces qualités venaient à évoluer durant son mandat, et notamment si le nombre de mandats ou le poids de fonctions externes à la société

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

venait à s'accroître, le membre du Comité en informerait le Secrétaire et le Président, à charge pour ce dernier d'en saisir si nécessaire le Conseil pour procéder à un remplacement.

Chaque membre du Comité veille à éviter tout conflit d'intérêt, direct ou indirect, avec une société du groupe COFI. Il informe le Comité des conflits d'intérêts quand ils surviennent et s'abstient de délibérer et de voter sur le point concerné. Toute abstention motivée par un conflit d'intérêts est mentionnée au procès-verbal de la réunion.

Les membres du Comité sont tenus à la confidentialité des informations reçues et ne peuvent les utiliser à des fins autres que l'exercice de leur fonction. Ils veilleront spécialement au respect de ces règles dans le cadre des transactions sur les titres cotés de COFI, respect qui fait l'objet spécifique de l'article suivant du présent règlement.

8.4.6. Transactions sur titres COFI

De manière générale, les membres du Comité sont légalement tenus d'éviter toute opération susceptible de constituer un délit d'initiés ou une manipulation de marché.

Pour exercer leurs fonctions, les membres du Comité sont amenés à avoir accès, régulièrement ou occasionnellement, à des informations privilégiées concernant COFI et le titre COFI. C'est pourquoi ils figurent sur la liste d'initiés de l'émetteur COFI. Ils s'abstiendront de toute opération pour compte propre sur le titre COFI un mois avant la publication de ses résultats financiers (périodes fermées). Ils feront de même pendant les périodes sensibles qui leur seront signalées par le Comité d'audit et de compliance (période d'interdiction).

Les membres du Comité déclarent à la société toutes les opérations effectuées pour leur compte propre et portant sur des actions de COFI admises à la négociation sur le marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg, les produits dérivés et les instruments financiers liés. Ces opérations sont rendues publiques par COFI.

Ces obligations sur titres COFI sont applicables aux membres du Comité et aux personnes ayant un lien étroit avec eux.

8.4.7. Évaluation

Le Comité procède par ailleurs régulièrement à l'évaluation de son propre fonctionnement et propose au Conseil les changements éventuellement souhaitables.

9. ÉVALUATION DE SON PROPRE FONCTIONNEMENT

Le Conseil procède à une évaluation annuelle de son fonctionnement et examine sa composition, son organisation et son efficacité collégiale. Lors de ce processus, le Conseil examine également les évaluations des Comités spécialisés.

Il en tire les enseignements et prend les mesures appropriées.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES

ANNEXE 1:
CRITERES D'INDEPENDANCE

Le Conseil fonde son avis sur l'indépendance effective d'un administrateur en prenant en considération les éléments suivants:

L'administrateur indépendant

- a) ne remplit pas de fonction exécutive au sein du groupe COFI;
- b) ne reçoit pas de salaire d'une des entités de COFI et cela depuis au moins trois ans;
- c) ne reçoit pas de rémunérations supplémentaires du groupe COFI hors de proportion avec ses honoraires d'administrateur et ses fonctions;
- d) ne détient pas de participation atteignant 10% de l'actionnariat de COFI ni ne représente un tel détenteur;
- e) n'entretient pas de relations d'affaires importantes avec COFI ou l'une des sociétés liées, à moins qu'il n'exerce précisément son mandat dans le cadre d'une mise à disposition d'administrateur(s) auprès de COFI;
- f) n'a pas, durant les trois dernières années, participé en tant qu'associé ni cadre responsable à une mission de réviseur d'entreprises auprès de COFI ou d'une société liée;
- g) n'exerce pas son mandat dans le cadre d'une relation familiale ou de réciprocité avec l'un des responsables exécutifs du groupe COFI;
- h) n'a pas de parent proche qui contreviendrait à l'un des critères a) à g).

Le Conseil considère qu'en soi un mandat de longue durée ne met pas nécessairement en cause l'indépendance de l'administrateur qui l'exerce. De même, la mise à disposition d'administrateurs par des prestataires de services est une pratique usuelle sur la place de Luxembourg qui n'annihile pas en soi l'indépendance de celui qui exerce le mandat.

Par ailleurs, tout administrateur s'engage à:

- exercer son mandat en toute indépendance de jugement, de décision et d'action et en toute loyauté envers la société et ses actionnaires;
- ne pas rechercher ni accepter d'avantages indus;
- exprimer clairement ses préoccupations et ses réserves éventuelles et à les faire acter si nécessaire.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES

**ANNEXE 2:
PROCEDURE POUR EVITER
L'ABUS DE MARCHÉ**

Références : Directive 2003/6/CE, loi 9 mai 2006 et CSSF 07/280

1. INTRODUCTION

Tout intervenant sur les marchés financiers, professionnels ou particuliers, se doit de respecter des obligations légales ou plus exactement des interdictions générales en matière d'abus de marché.

Par ailleurs, COFI est un émetteur sur le marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg où ses titres (actions de la société) font l'objet d'une cotation. En conséquence, la société ainsi que ses administrateurs, responsables exécutifs et collaborateurs se soumettent à plusieurs obligations spécifiques qui s'ajoutent aux interdictions générales.

2. INTERDICTIONS GÉNÉRALES

La réglementation énonce d'abord une interdiction générale de tous délits d'initiés sur un titre (instrument financier) coté: il est interdit à toute personne, administrateurs, responsables exécutifs, actionnaires, collaborateurs ou intervenants externes, qui détient une information privilégiée d'utiliser celle-ci pour acquérir ou céder, pour compte propre ou pour autrui, directement ou indirectement le titre, action COFI ou autre, sur lequel il détient cette information privilégiée. Il est interdit également de communiquer cette information privilégiée si ce n'est dans le cadre normal de ses activités, ni de recommander à un tiers de réaliser directement ou indirectement une opération d'acquisition ou de cession du titre concerné.

Cette interdiction ne s'étend toutefois pas aux opérations visant à dénouer par une opération d'acquisition ou de cession une convention conclue avant que la personne ne détienne l'information privilégiée.

La réglementation interdit complémentaiement toutes *manipulations de marché*.

2.1. Définitions

2.1.1. Délits d'initiés et Information privilégiée

Le *délict d'initiés* est basé sur l'utilisation abusive ou la communication abusive d'une *information privilégiée*.

Une information est à considérer comme privilégiée si elle remplit l'ensemble des caractéristiques suivantes:

- a un caractère précis;
- n'a pas été rendue publique;
- concerne un émetteur d'instrument financier ou un instrument financier;
- serait susceptible, une fois rendue publique, d'influencer sensiblement le cours d'instruments financiers ou d'instruments dérivés.

L'information privilégiée doit donc être basée sur un ensemble de circonstances qui existe (ou qui existera vraisemblablement) ou sur un événement qui s'est produit (ou qui se produira vraisemblablement) et qu'un investisseur raisonnable serait susceptible d'utiliser comme l'un des fondements de ses décisions d'investissement.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES
ANNEXE 2: PROCEDURE POUR EVITER L'ABUS DE MARCHÉ

2.1.2. Manipulations de marché

La manipulation de marché consiste à introduire des ordres, effectuer des opérations ou diffuser des informations et cela hors des pratiques de marché admises, d'une manière susceptible de constituer des indications fausses ou trompeuses en ce qui concerne l'offre, la demande ou le cours d'instruments financiers.

2.1.3. Instruments financiers

Les instruments financiers sont les valeurs mobilières, les parts d'OPC, les instruments du marché monétaire, les futures et autres contrats financiers ou sur taux d'intérêt à terme, les swaps sur taux d'intérêt, devises et actions, les options et autres instruments donnant lieu à un règlement en espèce (sur les instruments précités), les dérivés sur produits de base et tout autre instrument admis sur un marché réglementé. Tout instrument faisant l'objet d'une demande d'admission est à traiter dès l'introduction de la demande comme un instrument admis à la négociation sur un marché réglementé.

2.2. Sanctions

Les opérations directes constituant des délits d'initiés sont punies de peines d'emprisonnement de trois mois à deux ans et d'amendes de 125 à 1,5 million d'euro.

Les divulgations constituant des délits d'initiés sont punies de peines d'emprisonnement de huit jours à un an et d'amendes de 125 à 25.000 euro.

Les opérations consécutives à une divulgation constituant des délits d'initiés sont punies de peines d'emprisonnement de huit jours à un an et d'amendes de 125 à 150.000 euro.

Les manipulations de marché sont punies d'emprisonnements de trois mois à deux ans et d'amendes de 125 à 1,5 million d'euro.

Les tentatives de commettre ces délits sont punies des mêmes peines.

3. OBLIGATIONS DES EMETTEURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

En tant qu'émetteur de ses propres actions admises à la négociation sur le marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg, COFI se soumet à des obligations dans trois domaines spécifiques:

- l'établissement d'une liste d'initiés sur l'action COFI;
- la publication des opérations pour compte propre des administrateurs, responsables exécutifs et collaborateurs;
- rachat et stabilisation par COFI de son titre.

3.1. Établissement d'une liste d'initiés sur l'action COFI

COFI établit une liste des personnes travaillant pour elle, dans le cadre d'un contrat de travail ou non, et qui ont accès de manière régulière ou occasionnelle à des informations privilégiées concernant la société et l'action COFI. Cette liste est communément appelée «liste d'initiés».

Se trouvent sur la liste, les administrateurs de COFI, les membres du Comité de direction et les managers ainsi que les responsables travaillant régulièrement sur des sujets sensibles comme la préparation des comptes et des résultats.

La liste reprend l'identité des personnes (nom, prénom et adresse), le motif pour figurer sur la liste, par exemple la fonction exercée, les dates de création et d'actualisation. Les actualisations portent notamment sur l'ajout d'une personne, le changement de motif ou la suppression (avec le motif de suppression). Les personnes qui figurent sur la liste en sont informées en même temps que leur sont

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES
ANNEXE 2: PROCEDURE POUR EVITER L'ABUS DE MARCHÉ

rappelées les obligations légales ou réglementaires qui en découlent et les sanctions qu'ils encourraient en cas de non-respect.

Les listes sont conservées pendant minimum cinq ans après leur création ou leur actualisation et sont tenues à disposition de la CSSF.

Les personnes qui figurent sur la liste d'initiés de COFI s'abstiendront de toute opération pour compte propre sur le titre COFI pendant les périodes fermées et pendant les *périodes d'interdiction*.

Les *périodes fermées* correspondent au mois qui précède chaque publication des résultats financiers de COFI.

Les périodes d'interdiction, aussi appelées périodes sensibles, sont fixées par le Président du Comité d'audit et de *compliance* lorsque qu'une information privilégiée sur le titre COFI est détenue au sein de la société. Ce sera notamment le cas lorsque COFI estime contraire à ses intérêts de publier une information privilégiée dans les conditions énoncées au point 3.1 infra.

Ces obligations d'éviter tout abus de marché et de respecter les périodes fermées et d'interdiction sont rappelées aux membres du Conseil d'Administration et du Comité de direction dans leur ROI respectif.

3.2. Publication des opérations pour compte propre

Les administrateurs de COFI, les membres du Comité de direction et les responsables qui dépendent directement de ces derniers, doivent déclarer à COFI (en la personne du Président du Comité d'audit et de *compliance*) toutes leurs opérations pour compte propre sur l'action COFI ou sur un instrument dérivé. Il en va de même pour toute personne ayant un lien étroit avec une de celles citées ci-dessus, conjoint non séparé, enfant à charge, parent habitant sous le même toit ou personne morale dont les intérêts économiques sont substantiellement équivalents à ceux de la personne physique concernée. Ne doivent cependant pas être déclarées, les acquisitions par voie successorale, par voie de donation ou par contrat de travail.

La déclaration reprend le nom de l'émetteur, le nom de la personne concernée ou de la personne liée, l'instrument financier, la nature de l'opération (acquisition ou cession), la date et le lieu de l'opération, le prix par titre et le montant total de l'opération.

COFI veillera à la publication de ces déclarations sur son site internet.

3.3. Rachat et stabilisation par COFI de son titre

La société peut décider dans les limites de la loi de racheter ses propres actions.

L'autorisation d'acquérir est accordée par l'assemblée générale qui fixe les modalités (nombre maximum d'actions, durée, contre-valeurs minimales et maximales). Cette autorisation fait partie des décisions de l'Assemblée générale publiées sur le site internet de la société et est communiquée à la CSSF. Lorsque le Conseil d'administration réalise des opérations dans le cadre de l'autorisation de l'assemblée générale, il les communique ensuite à la CSSF² et les publie sur le site internet de la société.

Les rachats d'actions sont réalisés en dehors des périodes fermées et d'interdictions définies infra au point 3.1.

² Les notifications à la CSSF se font par lettre, fac-similé (+352 26251-606) ou courrier électronique maf@cssf.lu.

LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Frédéric Wagner ¹⁻²⁻³⁻⁴

Président

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 12 janvier 1950

nationalité luxembourgeoise

■ Docteur en Droit

■ Administrateur délégué de Fisch Fund Services AG, Luxembourg.

Depuis 2004 : Conseiller indépendant, administrateur de sociétés.

1976-2003 : Fonctions dirigeantes auprès Dexia-BIL dans différents secteurs notamment le juridique, l'ingénierie patrimoniale, les fonds d'investissement, les crédits et en dernier lieu, celle de Président du Comité de direction de Dexia Banque Privée (Suisse). Nombreux mandats d'administrateur dans des sociétés d'investissement, bancaires, d'assurances, fiduciaires et immobilières à Luxembourg et à l'étranger.

Massimo Trabaldo Togna ¹⁻⁴

Vice-Président

n° d'actions COFI détenues: 11.500 (*)

né le 26 juillet 1954

nationalité italienne

■ Licence en Droit, Université Cattolica, Milan.

Depuis 2002 : Président de Cassa Lombarda SpA, Milan

Depuis 1996 : Administrateur de PKB Privatbank SA, Lugano

Depuis 1992 : Administrateur de Antipodes SA, Luxembourg
Administrateur de Plénitude SA, Luxembourg

Jean Bodoni ³

Administrateur

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 12 juillet 1949

nationalité luxembourgeoise

■ Ingénieur Commercial, Université de Nancy, France.

■ Administrateur de sociétés.

2010-2011 : Conseiller du Responsable de la Banque Privée, Groupe Dexia

2002-2010 : CEO et Administrateur Délégué de Experta Corporate and Trust Services SA, Luxembourg

2002-2009 : Président du Conseil d'Administration d'Experta AG, Suisse

1997-2002 : Directeur, Direction Corporate Engineering, Dexia-Bil

1996 : Directeur, Direction Product Management, Dexia-Bil

1994-1995 : Directeur, Direction Gestion Commerciale, Dexia-Bil

1971-1994 : Différentes fonctions auprès de la Banque Internationale à Luxembourg

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Americo Bortuzzo ¹⁻²

Administrateur indépendant

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 18 janvier 1945

nationalité luxembourgeoise

■ Licence en Sciences Économiques et Financières (ICHEC), à Bruxelles.

■ Administrateur de sociétés

2002-2004 : Membre du Comité de direction de Dexia Banque Privée (Suisse)

2000-2002 : Administrateur et dirigeant de filiales du groupe Dexia en Espagne

1996-2000 : Directeur du Bureau de représentation de BIL pour l'Amérique Latine à Montevideo

1988-1995 : Directeur du Bureau de représentation de BIL en Espagne

1971-1988 : Différentes fonctions auprès de la Banque Internationale à Luxembourg (BIL)

Robert Hoffmann ¹

Administrateur indépendant

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 2 février 1950

nationalité luxembourgeoise

■ Docteur en droit, avocat inscrit au barreau de Luxembourg (Loyens&Loeff)

■ Administrateur de plusieurs fonds d'investissement

■ Membre du Comité consultatif OPC auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier

Depuis 2015 : Procureur et avocat-conseil auprès Van Campen Liem Luxembourg

2001-2007 : Directeur Général de l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement

2003-2007 : Administrateur de EFAMA (Fédération Européenne des Fonds d'Investissement)

1999-2001 : Avocat spécialisé en matière de fonds d'investissement dans l'étude Allen & Overy

1978-1998 : Fonctions dirigeantes auprès de plusieurs banques à Luxembourg et en Suisse

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean Noël Lequeue ¹⁻²⁻⁴

Administrateur indépendant

n° d'actions COFI détenues: 1

né le 18 décembre 1946

nationalité belge

- Licence en Sciences, UCL Louvain.
- Diplôme complémentaire en gestion et administration des affaires, IAG, UCL Louvain.
- Ingénieur chimiste et des industries agricoles, UCL, Louvain.
- Harvard Business School, 2000 Advanced Management Program/ ISMP158

Depuis 2009 : Président de l'Association Luxembourgeoise des Compliance Officers (ALCO)

Depuis 2006 : Administrateur de sociétés et expert indépendant gouvernance / conformité

2003-2006 : Chief Compliance Officer du Groupe Dexia

1999-2003 : Membre du Comité de direction de Dexia-BIL

1993-2003 : Inspecteur général (Audit et Inspection) de BIL

1977-1992 : Fonctions dirigeantes auprès du Crédit Communal de Belgique

Bruno Panigadi ³

Administrateur - secrétaire

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 11 novembre 1939

nationalité italienne

- Licence en Sciences Economiques, Université Bocconi, Milan.
- Expert-comptable.

Depuis 2005 : Administrateur de Cassa Lombarda SpA, Milan

Depuis 2002 : Président de Quintia SpA, Milan

1 Comité nominations & rémunérations

2 Comité d'audit & *compliance*

3 Comité de direction

4 Comité de stratégie bancaire

(*) contrôle indirectement n° 2.857.463 actions COFI SA (via 27,56% de Antipodes SA, Luxembourg et 27,56% de Plénitude SA, Luxembourg).

RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE DE COFI DURANT L'EXERCICE 2014

1) Adhésion aux dix Principes de la Bourse de Luxembourg

Un bon régime de gouvernance d'entreprise favorise l'équilibre entre une stratégie basée sur la performance et l'adhésion à des systèmes fiables de gestion des risques et de contrôles internes. Un tel régime fait appel à la transparence et à la responsabilité de tous les organes de la société et renforce la confiance des investisseurs. Il profitera en fin de compte à tous les intervenants économiques, actionnaires, personnel, clients et fournisseurs.

La société COFI a adopté un régime de gouvernance d'entreprise conforme aux dix Principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg. La société a maintenu ce régime de gouvernance tout au long de l'année 2014.

COFI met publiquement à disposition un site Internet reprenant les principaux documents et les principales informations concernant la société : www.cofi.lu.

2) Comply or explain

Bien que cotée sur le marché Euro MTF de la bourse de Luxembourg, la société COFI s'applique à respecter fidèlement les dix Principes de Gouvernance de la Bourse de Luxembourg. Le Conseil d'administration a cependant estimé pouvoir s'en écarter sur trois points.

Le présent rapport sur la gouvernance de COFI devrait constituer le chapitre de gouvernance d'entreprise au sein du rapport annuel relatif au même exercice (selon la recommandation 1.7 liée au Principe 1 de la Bourse de Luxembourg). Le conseil d'administration a estimé plus opportun d'établir ce rapport séparément, et de le publier avec les rapports annuels, en tant qu'annexe à ces rapports et sur le site Internet de la société afin de le mettre à disposition de tous les investisseurs.

Le Conseil d'administration n'a pas retenu l'intégralité des critères d'indépendance évoqués par la Bourse de Luxembourg (selon l'annexe D relative à la recommandation 3.5 liée au Principe 3). Il s'en explique dans le rapport annuel (annexe 1 du chapitre Gouvernance d'entreprise : la Charte) : « *Le conseil considère qu'en soi un mandat de longue durée ne met pas nécessairement en cause l'indépendance de l'administrateur qui l'exerce. De même, la mise à disposition d'administrateurs par des prestataires de services est une pratique usuelle sur la place de Luxembourg qui n'annihile pas en soi l'indépendance de celui qui exerce le mandat.* »

Le Conseil d'administration a également jugé inutile de réclamer des actionnaires souhaitant participer à une assemblée générale de devoir remplir un formulaire et l'envoyer préalablement à la tenue de la réunion. Le Conseil estime que la vérification de l'inscription au registre des actionnaires ne nécessite pas de formalité supplémentaire.

3) La charte de Gouvernance d'entreprise de COFI (la Charte)

La Charte de COFI explicite les règles que la société s'oblige à respecter dans la gestion des affaires. La Charte a été adaptée régulièrement durant les dernières années. Aucun amendement matériel n'a été apporté à la Charte de Gouvernance d'entreprise de COFI en 2014. Début 2015, la Charte a été amendée pour prendre en compte la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 13 février 2015 et arrêtant le remplacement des actions au porteur en actions nominatives. La Charte, y compris les annexes, est publiée sur le site Internet de la Société.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES
RAPPORT SUR LA GOVERNANCE DE COFI DURANT L'EXERCICE 2014

Tous les administrateurs ont consacré le temps nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches. Le Conseil d'administration a considéré que lui et les Comités spécialisés ont fonctionné correctement et conformément à la Charte de gouvernance de la Société durant l'exercice écoulé.

4) Le Conseil d'administration

Le Conseil comprend trois administrateurs non-exécutifs et indépendants. Les autres administrateurs sont soit membres du Comité de direction de COFI, soit en charge d'une fonction exécutive au sein d'une des sociétés du groupe.

Chacun des administrateurs fait l'objet d'un descriptif individuel reprenant notamment ses données personnelles ainsi que ses principaux autres mandats et le nombre d'actions COFI qu'il détient, repris dans la Charte de Gouvernance ci-dessus.

Durant l'exercice 2014, le Conseil d'administration se composait de :

- Frédéric Wagner, Président du Conseil
- Massimo Trabaldo Togna, Vice-président du Conseil
- Jean Bodoni, administrateur
- Americo Bortuzzo, administrateur indépendant
- Robert Hoffmann, administrateur indépendant
- Jean Noël Lequeue, administrateur indépendant
- Bruno Panigadi, administrateur et Secrétaire du Conseil

Le Conseil s'est réuni à quatre reprises durant l'exercice 2014, avec un taux de présence de 100%. Pour établir et valider les résultats 2014, le Conseil s'est également réuni à quatre reprises durant le premier semestre 2015, en réunions périodiques et à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil a consacré ses travaux au suivi des activités et des résultats de la société. Il a notamment assumé ses responsabilités en matière d'évolution stratégique et tactique du groupe COFI.

Compte tenu des activités spécifiques de COFI, essentiellement liées à des investissements sous forme de prises de participations dans des entreprises bancaires ou de détentions immobilières, les administrateurs ont été choisis pour leurs acquis professionnels préalables qui, ensemble, représentent de longues expériences économiques et juridiques ainsi qu'en gestion de sociétés bancaires et financières.

La présentation des dossiers au Conseil d'administration, aux Comités spécialisés ou au Comité de Direction se fait en présence des spécialistes en la matière, membres ou non du Conseil, ainsi que des experts en comptabilité et du réviseur d'entreprise suivant les sujets abordés.

Chaque année, les Présidents du Conseil d'administration et du Comité d'Audit et de Compliance effectuent une visite auprès des dirigeants de PKB Privatbank et de Cassa Lombarda, les deux principales participations du groupe COFI. Durant ces jours, ils bénéficient de présentations et de discussions portant sur les activités bancaires du groupe, leurs risques, leurs bilans et leurs résultats. Les rapports qu'ils établissent à l'issue de leur visite sont distribués à l'ensemble des membres du Conseil. En 2014, les deux présidents se sont rendus fin mai au siège de Cassa Lombarda à Milan, où ils ont rencontré les dirigeants de la banque suisse, PKB Privatbank, ainsi que ceux de la banque italienne.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES
RAPPORT SUR LA GOVERNANCE DE COFI DURANT L'EXERCICE 2014

Le Conseil dispose désormais de trois comités spécialisés et d'un Comité de direction.

5. Le Comité des nominations et des rémunérations

L'Assemblée Générale des actionnaires fixe les montants des rémunérations, honoraires et autres avantages accordés directement ou indirectement aux administrateurs, membres des Comités spécialisés ou membres du Comité de direction. Aucune option sur actions, aucun prêt n'a été accordé par COFI à l'un des membres de ces organes. Ces derniers ne bénéficient par ailleurs ni de rémunérations variables ni de régime de retraite complémentaire. Le montant total des rémunérations et honoraires accordés directement ou indirectement aux administrateurs, membres des Comités spécialisés ou membres du Comité de direction est repris dans les procès-verbaux des assemblées générales publiés sur le site Internet de la société.

Le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni en mai 2014.

Le Comité se compose de :

- Massimo Trabaldo Togna, Président du Comité
- Americo Bortuzzo, Vice-président du Comité, membre indépendant
- Robert Hoffmann, membre indépendant
- Jean Noël Lequeue, membre indépendant
- Frédéric Wagner, membre
- Jean Bodoni, Secrétaire, Président du Comité de Direction (voix consultative)

6. Le Comité d'Audit et de Compliance

Le Comité d'Audit et de Compliance s'est réuni à quatre reprises dans le courant de l'exercice 2014, avec un taux de présence de 100%. Ses travaux ont essentiellement porté sur les domaines qui lui sont attribués :

- le suivi des risques,
- le suivi de la Gouvernance d'entreprise,
- les relations avec le réviseur d'entreprise,
- le suivi du bilan et des comptes de résultats,
- la surveillance du suivi des risques bancaires.

Le Comité se compose de :

- Jean Noël Lequeue, Président du Comité, membre indépendant
- Americo Bortuzzo, Vice-président du Comité, membre indépendant
- Frédéric Wagner, membre et Secrétaire du Comité

7. Le Comité de direction

Le Comité de direction s'est réuni à quatre reprises dans le courant de l'exercice 2014, avec un taux de présence de 100%. Le Comité coordonne les décisions de gestion de COFI, société faîtière du groupe. Il examine les différentes propositions d'investissements et suit les opérations en cours. Il prépare les décisions du Conseil d'administration.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES
RAPPORT SUR LA GOVERNANCE DE COFI DURANT L'EXERCICE 2014

Le Comité se compose de :

- Jean Bodoni, Président du Comité
- Frédéric Wagner, Vice-président du Comité
- Bruno Panigadi, membre et Secrétaire du Comité

8. Le Comité de stratégie bancaire

Les filiales bancaires et financières du Groupe COFI sont soumises à une surveillance bancaire consolidée par FINMA, autorité suisse en matière de surveillance du secteur financier et d'assurance. Le contrôle consolidé interne a été confié par le Conseil d'administration de COFI aux organes de PKB Privatbank SA, Lugano. Le conseil d'administration a également décidé de mettre en place un Comité de stratégie bancaire couvrant ce périmètre consolidé et fixant les orientations stratégiques des activités bancaires et financières du groupe COFI.

Le Comité de stratégie bancaire est composé de :

- Frédéric Wagner, Président CdA de COFI, Président du Comité
- Massimo Trabaldo Togna, Vice-président CdA de COFI, Vice-président du Comité
- Jean Noël Lequeue, Président du Comité d'Audit et de Compliance de COFI
- Henry Peter, Président CdA de PKB Privatbank
- Giuseppe Spadafora, Vice-Président CdA de Cassa Lombarda
- Pierre Poncet, membre³

Membres sans droit de vote :

- Umberto Trabaldo Togna, Président de la Direction Générale de PKB Privatbank
- Luca Soncini, Directeur Général de PKB Privatbank
- Ferdinando Coda Nunziante, Directeur Général de PKB Privatbank
- Paolo Vistalli, Directeur Général de Cassa Lombarda

Le Comité s'est réuni à deux reprises en présence de la totalité de ses membres.

9. Actionnaires

Les droits égaux des actionnaires sont énumérés dans la Charte de gouvernance de la société. La Charte précise le nom des actionnaires détenant plus de 10% des actions. Elle reprend in extenso le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration avec ses Comités spécialisés et son comité de direction. Les critères d'Indépendance des administrateurs et la Procédure pour éviter l'abus de marché forment respectivement l'annexe 1 et l'annexe 2 de la Charte.

³ à partir du 7 octobre 2014

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU 17 JUIN 2015
DÉCISIONS

L'Assemblée a approuvé à l'unanimité des voix:

- le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2014 ;
- les comptes annuels au 31 décembre 2014, après avoir pris connaissance du Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé ;
- l'affectation du résultat, comme proposée par le Conseil d'Administration, y compris l'attribution d'un dividende de EUR 0,51 brut par action, soit EUR 0,4335 net par action, payable à partir du 22 juin 2015 ; ce dividende sera payable aux actionnaires qui sont inscrits dans le registre des actionnaires de la société, conformément à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 13 février 2015 ;
- le Rapport de Gestion consolidé du Conseil d'Administration pour l'exercice 2014 ;
- les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014, après avoir pris connaissance du Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé

et a donné décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions pour l'année 2014.

L'Assemblée, ayant déjà connaissance de toutes les coordonnées des candidats et de leurs plus importantes fonctions professionnelles actuelles et de celles exercées dans le passé, a décidé à l'unanimité des voix de nommer pour une durée d'une année se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle 2016 :

- Administrateurs
Monsieur Jean Bodoni
Monsieur Americo Bortuzzo
Monsieur Robert Hoffmann
Monsieur Jean Noël Lequeue
Monsieur Bruno Panigadi
Monsieur Massimo Trbaldo Togna
Monsieur Frédéric Wagner
- Réviseur d'entreprises agréé :
BDO Audit, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

L'Assemblée a fixé à EUR 220.000,00 bruts, le montant global à allouer au Conseil d'Administration pour la rémunération et les jetons de présence des Administrateurs pour la période du mandat.

Enfin l'Assemblée a décidé de renouveler l'autorisation au Conseil d'Administration pour le rachat des actions de la "Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie" sur le système "EURO MTF", géré par la Bourse de Luxembourg, au nom de et de la part de la Société. Elle a fixé à EUR 10,00 et à EUR 15,00 les prix minimum et maximum auxquels pourront être achetées de nouvelles actions COFI jusqu'à un montant global de EUR 1.661.797,66. Cette autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle 2016. Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

pour le Conseil d'Administration



Frédéric Wagner
Président

COFI
société anonyme

CASSA LOMBARDA SPA

Via Manzoni 12/14 • I-20121 Milano
Tél. +39 - 02 77 99 1 • Fax +39 - 02 760 14 372
www.cassalombarda.it • e-mail: info@cassalombarda.it

PKB PRIVATBANK SA

Siège social – Direction générale
Via S. Balestra 1 • CH-6900 Lugano
Tél. +41 (0)91 913 35 35 • Fax +41 (0)91 923 35 22
www.pkb.ch

Succursale Bellinzona

Viale Stazione 4 • CH-6500 Bellinzona
Tél. +41 (0)91 874 33 33 • Fax +41 (0)91 874 33 44

Succursale Genève

12, Rue Charles-Galland • CH-1206 Genève
Tél. +41 (0)22 346 91 55 • Fax +41 (0)22 346 42 56

Succursale Lausanne

Place Saint-François 7 • CH-1003 Lausanne
Tél. +41 (0)21 343 36 36

Succursale Zürich

Tödistrasse 47 • CH-8002 Zürich
Tél. +41 (0)44 204 34 34 • Fax +41 (0)44 204 34 35

PKB PRIVATBANK LTD

01, Pavillon Drive • St. Georges • Antigua & Barbuda (West Indies)
Tél. +1-268 - 484 12 50 • Fax +1-268 - 484 12 63

PKB BANCA PRIVADA (PANAMÀ) SA

Calle 50 y Calle Elvira Méndez • PH Tower Financial Center (Towerbank) • Piso 49
Ciudad de Panamá
Tél. +507 294 07 00 • Fax +507 294 07 70

DORFINA SA

Via S. Balestra 16 • CH-6900 Lugano
Tél. +41 (0)91 923 54 66 • Fax +41 (0)91 923 71 15
e-mail: info@dorffina.ch

QUINTIA SPA

Via Filippo Turati 3 • I-20121 Milano
Tél. +39 - 02 290 10 420 • Fax +39 - 02 290 10 407
e-mail: info@quintia.it • quintia@quintia.it

COFI

société anonyme

2, rue de l'Eau • L-1449 Luxembourg
R.C.S.: Luxembourg B 9539
Tél. +352 29 92 30 • Fax +352 29 92 31
www.cofi.lu • info@cofisa.lu